

LE RAPPORT SAULNIER

Pour les employés de la CTCUM: des compensations; pour la CUM: une nouvelle structure de financement

par Gilles Francoeur

M. Lucien Saulnier, chargé par le ministre du Travail, d'enquêter sur les solutions possibles au conflit qui paralyse actuellement les transports en commun de la métropole, propose dans son rapport qui doit être dévoilé ce matin "d'amender les conventions de travail existantes" pour accorder à tous les employés de la

CTCUM "des compensations monétaires qui devront être maintenues dans les limites strictes du coût de la vie".

Adoptant une vue synthétique qui débordait largement le conflit de la CTCUM, le rapport Saulnier — que LE DEVOIR reproduit intégralement en page trois — propose au gouvernement provincial de

modifier la structure de financement de la Communauté urbaine de Montréal pour éviter à l'avenir la répétition de tels problèmes posés par une marge de manœuvre trop réduite des autorités métropolitaines.

L'Assemblée nationale devrait, selon le rapport Saulnier, dès sa prochaine session

tirer au clair le vieux problème du financement de la CUM. M. Saulnier qui est familier avec les problèmes de cet organisme propose précisément au gouvernement provincial de sortir progressivement les municipalités du champ de l'impôt foncier. "Ce retrait, ajoute le rapport, pourrait avoir, comme base de calcul, 50

pour cent des augmentations de taux requises par la CUM pour équilibrer son prochain budget et celui des années subséquentes."

La CTCUM qui pourrait ainsi bénéficier d'un mode de financement plus souple que les subsides directs ou les majorations de tarif, pourrait amender les con-

ventions existantes. "Elle n'aurait plus de raison valable de refuser le dialogue" avec les syndicats, ajoute M. Saulnier en faisant référence à l'inflexibilité affichée jusqu'à présent par cet organisme qui a décidé de tenir tête jusqu'au bout au syndicat en le soumettant notamment aux

Voir page 6: Rapport Saulnier

La grande marche de l'indexation

Pompiers, mécaniciens, fonctionnaires municipaux, enseignants, grévistes venus de Valleyfield, ils étaient plus de 5.000 manifestants hier à défilé dans les rues de Montréal, un long cortège de solidarité syndicale précédé de travailleurs bien ordinaires, car ni Marcel Pepin ni Louis Laberge n'ont ouvert le défilé, le premier parce qu'il est retenu à la Manicouagan, le deuxième parce qu'il a boudé le front commun de l'indexation, grand thème d'une procession

paisible et raisonnablement enthousiaste. Les manifestants s'étaient donné rendez-vous dans le carré Viger, pour déambuler en chantant "A bas Drapeau" le long des rues Berri, Notre-Dame, et se diriger ensuite sur Saint-Laurent vers le nord.

L'assistant-inspecteur chef Philippe Saint-Maurice avait pris charge des opérations, appuyé de quelques centaines de brassards rouges du service d'ordre de la Confédération des syndicats nationaux. Ils ont serré les rangs, au passage du défilé à la hauteur de l'hôtel-de-ville.

L'inspecteur chef Philippe Young estimait la foule à plus de 5.000 personnes, le défilé s'allongeant depuis le carré Viger jusqu'à la place Jacques-Cartier, et occupant toute la largeur de la chaussée.

L'escouade anti-émeute s'était fait discrète, pour ne pas dire invisible, prête à intervenir en cas de désordre, mais à 21h n'ier soir le climat n'était décidément pas à la violence.

A défaut des présences syndicales officielles, nous avons observé en tête du défilé M. André Leclerc, directeur des services d'information de la Fédération des travailleurs du Québec, laquelle avait refusé d'appuyer officiellement la manifestation sans, toutefois, "vouloir la boycotter", pour reprendre l'expression de son président Louis Laberge.

Quelques camions-pompes du service des incendies ont circulé autour du carré Viger, leurs portières affichant le casque de pompiers marqué de l'odieux "4.3%", d'augmentation accordée aux sapeurs par les autorités municipales.

"Ouvrons nos contrats", "Résistons aux injonctions", tels sont les deux grands thèmes de la manifestation déci-

Voir page 6: La manifestation



Photo LE DEVOIR par Alain Renaud

Le slogan de l'indexation gagne la classe agricole

par Jean-V. Dufresne

Le slogan de l'indexation gagne la classe agricole. A moins que les prix des denrées ne soient ajustés régulièrement à la hausse des coûts de production, il y a peu d'espoir que les cultivateurs du Québec consentent encore longtemps à subventionner le consommateur, en produisant à un coût toujours plus élevé que le prix qu'ils obtiennent sur le marché.

Des négociations ont déjà été entamées par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les pouvoirs publics pour déterminer les critères dont il faudra tenir compte dans le rajustement des prix de vente: machinerie, pétrole, grains de provenance, fertilisants, insecticides, salaires agricoles, taux d'intérêt, autant de fac-

teurs qui ont une incidence directe sur le panier à provision, et qui échappent pour la plupart au contrôle des producteurs agricoles.

M. Paul Couture a rappelé hier le double objectif de l'Union des producteurs agricoles, dont il est le président: rattraper les coûts de production, qui dépassent déjà, et à un rythme devenu alarmant, les prix de vente des denrées; en deuxième lieu, garantir cette fragile équation par le truchement d'un mécanisme qui autoriserait les agriculteurs à augmenter leurs prix automatiquement, suivant le principe de l'indexation, à mesure qu'augmente lui-même le coût des diverses composantes de la production.

L'exemple le plus anodin, mais qui illustre combien l'agriculteur est à la merci de l'inflation: la corde d'emballage pour les bottes de foin, dont le prix unitaire est passé de \$6 à \$42 en une année. Importée du Mexique, on ne lui a pas trouvé encore un bon substitut, même le magique nylon.

Le régime d'indexation, a expliqué M. Couture, pourrait d'abord s'appliquer aux denrées dont la mise en marché fait déjà l'objet d'un certain contrôle, comme les oeufs et le lait. Mais ce régime ne sera réellement efficace que s'il est appliqué ensuite à l'ensemble de la production agricole.

"Il est impossible de sécuriser le consommateur à moins de sécuriser le producteur agricole", a rappelé M. Couture, en signalant que les investissements requis par l'agriculture moderne sont aujourd'hui trop considérables pour que celui-ci se permette de retourner à une économie de subsistance chaque fois que l'incertitude des marchés, les fluctuations de prix et la montée des coûts lui imposent d'absorber un écart accru entre les frais d'exploitation et les revenus de sa ferme, qu'il préférera alors tout simplement abandonner. Contrairement au cultivateur d'antan, l'agriculteur moderne peut trouver à gagner sa vie autrement qu'à faire pousser des choux, et le régime de sécurité sociale canadien n'est pas sans l'inciter d'ailleurs à troquer la ville pour la campagne, s'il en est réduit à devoir subventionner le consommateur.

Dans cette conjoncture, on peut entrevoir une baisse de la production agricole domestique, à long terme, une hausse des importations et, par voie de conséquence, une nouvelle flambée des prix sur les ta-

blettes pour le consommateur. En somme, ce dernier ne sera à l'abri de l'inflation que si le producteur se trouve lui-même à l'abri des intempéries économiques.

Divers congrès régionaux ont eu lieu ces derniers mois et partout on observe un durcissement chez les agriculteurs. Ceux-ci ne trouvent plus aucun intérêt à produire pour 59 cents une douzaine d'oeufs qu'ils doivent vendre à 48 cents, ou pour \$10.50 les cent livres un lait industriel dont les ordonnances ont fixé le prix de vente à \$9.40. L'année dernière, l'éleveur de bovin a perdu \$67.79 chaque fois qu'il a vendu une tête. Cette année, la perte s'élève à \$89.53. Pourtant, le con-

sommateur n'a même pas profité de cet affaiblissement des prix du boeuf, cependant que les intermédiaires ont continué, eux, de réaliser des profits excessifs au détriment des deux autres, soutient l'UPA.

L'une des composantes principales dans le coût de production agricole au Québec sont les grains de provenance. M. Couture estime que l'instauration d'une nouvelle politique nationale des céréales fourragères, arrachée de peine et de misère au gouvernement fédéral par les provinces orientales, a raté son double objectif de stabilisation des prix et de garantie des approvisionnements, de sorte qu'on

Voir page 6: La classe agricole

Le conseiller Georges Marchand hésite entre trois voies possibles

par Bernard Descôteaux

Le conseiller municipal Georges Marchand, qui a rompu cette semaine avec le Parti civique du maire Jean Drapeau, n'écartera pas la possibilité de se joindre à un autre parti politique en vue des élections municipales du 10 novembre.

Son adhésion à l'un ou l'autre des deux partis politiques qui feront la lutte au maire Drapeau, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et Démocratie Montréal, n'est cependant pas acquise

bien qu'une décision positive de M. Marchand serait bien accueillie chez ces deux partis, particulièrement de la part de Démocratie Montréal qui semble la souhaiter.

Interrogé sur les motifs de sa démission du Parti civique et sur son avenir politique, M. Marchand est très peu loquace pour le moment. Il explique qu'il avait deux décisions à prendre, la première étant de quitter les rangs du parti du

maire Drapeau, et la deuxième concernant son avenir sur la scène politique municipale. Et à ce sujet, il précise que pour le moment il siègerait comme conseiller indépendant représentant le district électoral de l'Acadie qu'il représente depuis 1970, tout en soupesant trois solutions qui s'offrent à lui.

Ces trois solutions, aux yeux de M. Marchand, sont l'abandon de la vie politique, la création d'un nouveau parti ou

Voir page 6: Georges Marchand

Wilson donne le coup d'envoi de la campagne

BRIGHTON (AFP) — Sur le thème de l'"unité nationale", M. Harold Wilson a pratiquement donné hier le coup d'envoi de la campagne électorale en Grande-Bretagne, devant le congrès annuel des syndicats britanniques réuni à Brighton.

Depuis le début de l'été la tenue d'élections générales en Grande-Bretagne, au mois d'octobre, était considérée comme pratiquement certaine. Mais jamais le premier ministre n'avait manifesté, aussi nettement que dans ce discours tant attendu, sa volonté de livrer bataille à une date désormais imminente.

Cette date, M. Wilson ne l'a pas annoncée, ce qui était d'ailleurs exclu puisque la primeur de l'annonce doit revenir à la reine. Mais ses allusions répétées aux événements des "prochaines semaines", ou à la tenue d'"un congrès entre deux élections historiques" ont levé les derniers doutes. D'autant plus que tout, dans la longue intervention du chef du gouvernement, d'une attaque en règle du précédent gouvernement conservateur jusqu'au bilan flatteur de son action après six mois de pouvoir, était imprégné d'une

Voir page 6: Harold Wilson

A l'ordre du jour pour le PQ: l'étapisme

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — A plus de trois ans des prochaines élections générales, le Parti québécois entend vider toutes les questions litigieuses qui ont surgi depuis octobre 1973.

Plusieurs de ces questions seront vraisemblablement abordées en fin de semaine, à Mont-Joli, en Gaspésie, lors d'une réunion du Conseil national du parti.

La question de l'organisation électorale au sein du PQ risque de rebondir à la suite des déclarations faites, plus tôt cette

semaine, par le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, whip péquiste à l'Assemblée nationale.

M. Léger a indiqué, mercredi, que le Parti québécois devrait mettre carrément l'accent sur l'organisation électorale s'il aspire à prendre le pouvoir lors d'un scrutin général au Québec.

La déclaration choc du député de Lafontaine a rejoint les aspirations profondes de nombreux militants péquistes qui en ont assez des "victoires morales" lors d'élections.

La théorie de l'accèsion à l'indépendance par étapes, telle que proposée par un des dirigeants du Parti québécois, M. Claude Morin, risque également d'être prise à parti par un certain nombre de militants, notamment ceux de la région du centre du Québec.

M. Morin est supposé présenter un rapport à ce sujet en fin de semaine, à Mont-Joli, mais on rapportait hier que des militants des comtés de Lavolette, Saint-Maurice, Champlain, Trois-Rivières, Maskinongé et Drummond entendent

profiter de l'occasion pour s'opposer à cette thèse de l'accèsion à l'indépendance par étapes, ce qu'ils appellent "l'étapisme".

Enfin, d'autres points pourraient soulever des débats animés, notamment le succès relatif de la consigne d'annulation donnée par le parti lors du scrutin fédéral du 8 juillet dernier, la façon dont la campagne électorale a été menée dans le comté de Johnson le mois dernier, et la question des permanents du parti, qui

Voir page 6: L'étapisme



Les vins
ANTONIN RODET

PRODUCE OF FRANCE

ANTONIN RODET

COTE DE BEAUNE VILLAGES

APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

ANTONIN RODET

sont aussi bons \$5.85 qu'on le dit

Les écoliers accepteront-ils le sacrifice ?

Les Olympiques comprimeront l'année 75-76

par Lise Bissonnette

L'ardeur olympique brillera si bien au cœur des jeunes Montréalais qu'ils devraient accepter de bonne grâce de compresser leur année scolaire en 1975-76.

C'est ce qu'a prévu le Conseil des commissaires de la CECM qui a adopté, hier après-midi, une résolution voulant que l'année scolaire pré-olympique

puisse se terminer le ou vers le 31 mai 1976, tout en assurant 180 jours de classe.

Les commissaires se rendaient ainsi à une demande pressante du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO), qui aurait besoin de tous les équipements sportifs des écoles secondaires polyvalentes dès le début de juin 1976,

pour "réchauffer" les athlètes étrangers quelques semaines avant le début des Jeux. Il fallait donc voir ces écoles de leurs élèves tant les activités d'entraînement sportif demandent une organisation importante qui demande l'utilisation des seuls gymnases et ne saurait coexister avec l'enseignement.

Toutes les passions, positives

et négatives, de même que les réticences et inquiétudes quant à la pertinence des Jeux Olympiques, se sont fait jour durant la longue discussion des commissaires.

Les plus opposés à ce dérangement de l'année scolaire s'en sont évidemment pris au caractère somptuaire des projets du maire de Montréal. Mais on s'est surtout inquiété du fait que "l'olympisme d'élite" qui se pratiquera en 1976 a peu à voir avec les intérêts réels des élèves des écoles de la CECM. Ceux-ci ne sauraient y être participants actifs et on leur demande donc de "se sacrifier pour rien".

Comme il est de tradition dans les stratégies du ralliement aux Jeux olympiques, les commissaires se sont plutôt rendus à la raison du fait accompli. Les Jeux auront lieu, il faut donc coopérer et ne pas faire inutilement mauvaise fête. Nul ne sait d'ailleurs si ces équipements en quelque sorte "publics" ne seraient pas carrément réquisitionnés en cas de refus. Le responsable des relations communautaires de la CECM, M. Raymond Paquin, a fait remarquer que le COJO a déjà déterminé les sites des polyvalentes à être utilisées.

Mmes Sarrazin et Poissant, MM. Michaud, Légaré et Daignault ont signifié leur dissidence.

Il reste aux fonctionnaires de la Commission à déterminer les modalités de cette compression de l'année scolaire. Ils devront élaborer quelques alternatives et consulter les groupes intéressés (enseignants, parents) pour remettre un rapport en novembre.

Deux alternatives ont été déposées hier, à titre d'exemple. L'une faisait débuter les cours le 18 août, l'autre respectait la rentrée de septembre mais faisait disparaître les journées pédagogiques dites "inter-écoles". Nul ne semblait très ravi de ces hypothèses mais l'inconnue majeure demeure la réaction des enseignants qui n'accepteront peut-être pas tout de go de chambarder leurs habitudes pour la plus grande gloire des Jeux.

Au cours de cette réunion, les commissaires ont également pris connaissance du nouveau dossier scolaire cumulé de la CECM, qui se conformera à une récente directive administrative de Québec et ne retiendra que les renseignements essentiels: identification de l'élève, résultats scolaires, assiduité.

Ils ont aussi reçu copie d'un dossier préparé par le service du contentieux, portant sur la jurisprudence en matière de "responsabilité civile" de la commission et des écoles. Ce guide, fournissant conseils et exemples, sera largement distribué au personnel et aux autorités de tous les établissements de la CECM.

Un rapport très provisoire sur le déroulement de la rentrée dans chacune des régions administratives de la CECM a quel- que peu relevé l'optimisme démographique. A peu près partout, les inscriptions du 4 septembre ont dépassé les prévisions. En classes de maternelle et d'élémentaire, on recevra environ 850 élèves de plus que les 69.700 attendus. Il faut rappeler que la décroissance des effectifs demeure toujours importante.

Au secondaire le décompte des inscriptions ne sera connu qu'aujourd'hui. C'est à ce niveau qu'on signale la seule ombre importante de la rentrée.

Dans toutes les régions, les enseignants auraient fait savoir qu'ils s'apprentent à contester leur tâche de vingt-cinq périodes et qu'ils ne consentent un moratoire que pour les premiers jours de classe. On sait qu'une assemblée générale de l'Alliance des professeurs de Montréal réunissait déjà hier les mécontents à ce propos.

La situation à la polyvalente Edouard Montpetit, où le problème de cinq mutations "suspectes" s'ajoute à la frustration générale au secondaire, faisait hier soir l'objet d'une discussion privée des commissaires, en comité plénier.

La construction est gelée au cégep Rosemont

Le jour même où il prévoyait annoncer d'importants travaux de construction et de rénovation, le cégep Rosemont s'est vu contraint de dénoncer plutôt la remise aux calendes grecques de l'ensemble de ces projets.

Le Conseil du Trésor du Québec ajoute ainsi une substantielle économie à celles qu'il réalise depuis un an en opposant de nombreux vetos ou retards aux constructions scolaires ("gel" des nouvelles polyvalentes sur l'île de Montréal, retards non expliqués au nouveau campus de l'UQAM et à l'Ecole polytechnique de l'Université de Montréal).

Mercredi, c'est tout le personnel du collège de Rosemont, des autorités aux étudiants en passant par les employés et les enseignants, qui s'est élevé contre cette décision qui laisse en suspens une planification qui dure depuis trois ans, a déjà coûté un demi-million, et devait aboutir à un projet de sept millions.

Le cégep Rosemont offre présentement ses services à 2.500 étudiants réguliers et à 1.800 étudiants adultes.

Le plan de développement comprenait la construction d'une bibliothèque de 500 places, de plateaux d'éducation physique, de locaux de classe, de laboratoires professionnels et d'installations audio-visuelles. Le collège voulait aussi s'annexer des espaces spécialisés nécessaires au développement de l'enseignement professionnel.

Logé à l'étroit dans l'ancienne école normale Cardinal Léger, le cégep se contente de l'ancienne chapelle en guise de bibliothèque où on ne compte que 175 places assises, alors qu'il en faudrait 500 pour respecter les normes déjà austères du ministère de l'Éducation.

Un tiers des étudiants doivent être exemptés des cours d'éducation physique, faute d'équipements adéquats, et le cégep ne peut offrir à la population environnante les activités sportives et de loisirs qu'elle serait en droit d'attendre d'un tel établissement.

Les autorités du collège ont appris que l'auditorium et le complexe sportif seraient "peut-être" construits en 1979, si le besoin existe encore, et la construction des locaux relatifs à l'enseignement est remise à l'an prochain, sans garantie formelle cependant.

Un "comité de relance du projet de construction" s'est rapidement formé au cégep, qui a commencé sa lutte active en convoquant tous les députés des comités montréalais desservis par le collège Rosemont. Quatre d'entre eux (MM. Jean Boudreau, Jean Beauregard, Fernand Picard, J.-C. Malépart) se sont présentés ou se sont fait représenter, tandis que M. Robert Burns a demandé un dossier complet et s'est engagé à faire des représentations.

Le comité a entrepris une campagne d'information auprès de la population où une pétition circule actuellement. Ce n'est qu'un début, annonçait-il mercredi. "Nous n'acceptons aucune des coupures décidées par le gouvernement et nous continuerons la lutte pour équiper l'est de Montréal d'un cégep adéquat."

Les conseillers auront lundi matin leur séance sur la Cité olympique

C'est lundi matin que les conseillers municipaux de Montréal seront finalement appelés à se pencher sur tout le dossier de la Cité olympique.

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, a fait savoir, hier soir, que la réunion convoquée pour ce matin et préalablement annulée, se tiendra lundi, à 9 heures 30. Mercredi, M. Niding avait annoncé que la réunion de ce matin devait être reportée à une date ultérieure parce que certains dossiers n'étaient pas complets.

Ces dossiers étaient vraisemblablement ceux portant le titre de Cité olympique à l'ordre du jour. Sous ce nom, on présentera aux conseillers un plan d'ensemble des installations olympiques qui seront situées dans le parc Viau et le parc olympique. Ces installations comprennent le vélodrome, le complexe sportif du stade olympique et des piscines, diverses installations d'ac-

cueil telles pistes d'entraînement, stationnements, et le village olympique.

On s'attend plus particulièrement, au sujet du village olympique, à d'importantes précisions sur sa réalisation. On sait que ce projet, consistant en deux tours de forme pyramidale, devait être mis en chantier au mois d'août, mais que des difficultés de financement ont empêché les promoteurs, les Terrasses Zarolega Inc., d'entreprendre sa réalisation. Avant que les travaux puissent débuter, les conseillers auront toutefois à approuver un bail emphytéotique par lequel Montréal louera le terrain où seront construites ces deux tours.

Par ailleurs, les conseillers devraient recevoir certaines informations concernant le cheminement des travaux de construction des autres installations de nature olympique ainsi que sur les coûts du projet.

L'Alliance rentre en scène avec une journée d'étude

L'Alliance des professeurs de Montréal a fait hier une rentrée fracassante en votant la tenue d'une journée d'étude, mercredi le 11 septembre prochain. Elle aura pour thème: "la prise en main de l'école par les professeurs et les parents".

Reunis pour la première fois en assemblée générale depuis juin dernier, les 400 professeurs présents à la rencontre ont voulu ainsi manifester leur insatisfaction à l'égard de la Commission des écoles catholiques

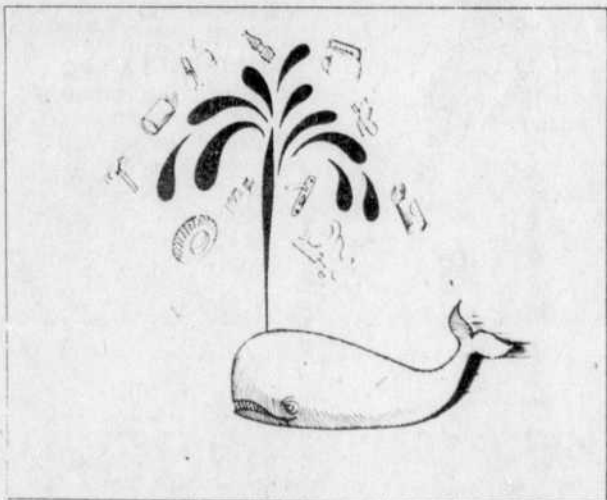
de Montréal qui n'a pas donné suite aux 37 propositions soumises par l'Alliance en juin dernier. Ces propositions visaient à reviser entre autres les ratios maîtres élèves dans les classes, le nombre de périodes d'enseignement par semaine, le statut des professeurs surnuméraires, les critères de congédiement des professeurs ainsi que la définition de leur tâche.

En plus d'une journée d'étude, les professeurs envisagent des actions collectives regrou-

pant tous les syndicats d'enseignants de la province. Les membres de l'Alliance ont entériné à cette fin une résolution votée lors du dernier congrès de la CEQ, à l'effet qu'une assemblée nationale de tous les syndicats enseignants du Québec soit tenue en novembre. Cette assemblée selon le texte de la proposition, sera l'annonce d'une réplique unitaire de tous les syndicats enseignants contre les politiques de l'État sur la sécurité d'emploi, la tâche des professeurs et leur affectation, bref contre la dégradation des services dans le domaine de l'éducation.

La journée d'étude de mercredi prochain fut proposée non par l'exécutif mais bien par les professeurs. Elle constitue une sorte de compromis entre la grève que les professeurs rejettent et les négociations "école par école".

La journée d'étude de mercredi prochain marquera une forme d'action nouvelle pour l'Alliance des professeurs puisque pour la première fois, selon le président M. R. Chagnon "nous associerons directement les parents à la définition du rôle de l'enseignant dans l'école".



Avis légaux Avis publics - Appels d'offres

Prenez avis que LA COMPAGNIE NATIONALE ARTCRAFT INC. - NATIONAL ARTCRAFT CO. INC. demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL le 4 septembre 1974.
TED GOLDMAN
Président.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que CHOUINARD & FRERES LTEE 8325 rue Pascal Gagnon, St-Leonard, P.Q. permis no. 4552-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques appartenant à Brazeau Transport Inc. en vertu de toutes les clauses du permis no. 6793-V de Brazeau Transport Inc., laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal.

SIGNE: BENOT GROLEAU
Procureur de (du) requérant (e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO. 500-12-045084-740

DAME ROSE-MARIE TELENKO, dactylographe, épouse commune de biens de Richard Anderson, résident et domiciliée dans la Cité de LaSalle, District de Montréal.

-vs-
RICHARD ANDERSON, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime RICHARD ANDERSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompli de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 septembre 1974

(S) SELIM NAGUIB
REGISTRARE-ADJOINT

BARRIERE, NEUER & Menard
Avocats.

1024 Notre-Dame, Suite 3
Lachine, P.Q.

Avocats de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERNARD BELL, 296-76e Avenue, Ville de LaSalle, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que RAYMOND EXPRESS LTEE, 8950, rue Pascal - Gagnon, St-Leonard, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

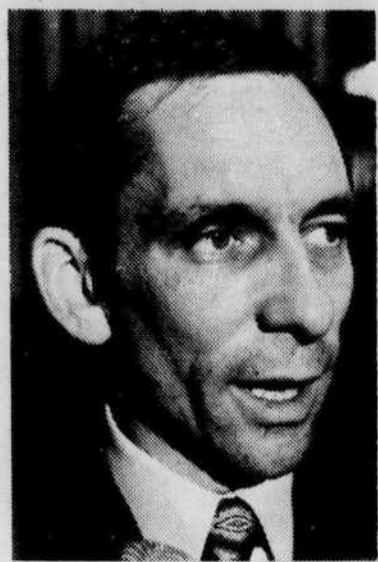
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132, P.Q.

DEVEAU & LAVOIE,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PRENEZ AVIS que BERTHAUME TRANSPORT INC. 7000 rue Ronsard, app. 30, Ville d'Angoulême, Province de Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial d'autorisation afin de pouvoir tirer les remorques de JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. permis 8123-V selon toutes les clauses sans restriction du permis que détient John N. Brocklesby Transport Ltd., laquelle demande un permis de courtier régulier.

Texte intégral du rapport Saulnier sur le conflit de la CTCUM



Je suis bien conscient que le mandat qui m'a été confié dépasse largement le conflit des employés de la CTCUM. L'objet premier de l'analyse de ce dossier est d'identifier les éléments qui doivent être retenus et appréciés, pour donner aux problèmes qu'ils posent une solution équitable pour toutes les parties.

D'une part, l'employeur — la CTCUM — organisme public est un agent économique qui dispose de puissants moyens pour faire droit à une réclamation salariale. Il peut, en effet taxer les contribuables par la Communauté Urbaine de Montréal. Il a fait droit depuis une dizaine d'années, comme tous les organismes publics, à des réclamations qui ont toujours tenu compte du pouvoir d'achat des employés.

Toutes les conventions collectives signées depuis 20 ans ont comporté une compensation monétaire pour l'érosion constatée du pouvoir d'achat ou pour l'érosion prévue. Dans certains cas cette compensation a été une combinaison des deux. Cette affirmation est vérifiable même si la sémantique a parlé de bonis de vie chère, de primes pour l'augmentation du coût de la vie, d'augmentation des prix, etc. L'indexation n'est donc pas une nouveauté. Elle existe au Canada. Dans un relevé fait en août 1974, par la direction de la recherche du ministère du Travail, on note que "les clauses d'indexation des salaires", très répandues au cours de la deuxième guerre mondiale et lors de la guerre de Corée ont tendance à réapparaître à l'occasion de la poussée d'inflation qui s'exerce actuellement.

Des clauses d'indexation systématique des salaires sur le coût de la vie existent aux États-Unis, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Australie, dans les pays scandinaves, en Allemagne, au Royaume-Uni et en France. En France, les salaires du secteur public sont liés à la hausse des prix de détail. En 1970, le gouvernement français, pour assurer la paix sociale a lié directement les salaires aux prix de vente de détail par une série d'accords états sur un an. (Charles Lévinson: "L'inflation mondiale" Editions du Seuil (1973))

"Stopper l'érosion du pouvoir d'achat: un impératif social, économique et politique"

La convention qui régit les conditions de travail des employés des services d'entretien (CSN), signée le 10 octobre 1973, porte sur la période du 12 janvier 1973 au 11 juillet 1975. Elle comporte une majoration de 10% le 12 janvier 1973, de 6.8% le 12 janvier 1974 et de 3.6% le 12 janvier 1975.

La convention qui régit les conditions de travail des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro, etc., a été signée le 30 novembre 1973. Elle porte sur la période du 12 janvier 1973 au 11 juillet 1975. Elle comporte une majoration de 9.8% le 12 janvier 1973, de 7% le 12 janvier 1974 et de 3.48% le 11 novembre 1974.

L'indice des prix à la consommation à Montréal est passé de janvier 1973 à janvier 1974, de 134.8 à 147.3, soit une progression de 9.3% et une pondération du taux moyen de 6.7%.

Du 1er janvier 1974 au 30 juin 1974 l'indice est passé de 147.3 à 157.3, soit une progression de 7.5%, et fait voir une tendance qui est de plus de 8% pour les six mois à venir.

Mathématiquement, cette comparaison, à ce jour, permet d'affirmer que le pouvoir d'achat des employés visés par ces conventions de la CTCUM n'a pas encore diminué par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 1973, compte tenu des augmentations de 6.8% et de 7% du 12 janvier 1974 aux deux groupes.

Par contre, une augmentation de 10% porte un salaire hebdomadaire de \$100 le 31 décembre à \$110 le 1er janvier et donne au travailleur un pouvoir d'achat de \$110. Il s'ensuit que toute augmentation de prix à compter du 1er janvier jusqu'à la date de la prochaine majoration de salaire de l'employé est une érosion du pouvoir d'achat qu'il avait le 1er janvier.

La tendance de l'augmentation du pourcentage de l'indice étant maintenant supérieure à 8% (indice du 31 juillet: 157.3) les employés visés s'estiment lésés. Ils ne le sont pas plus et pas moins que ce qui vient d'être calculé.

Nous devons convenir que l'érosion réelle du pouvoir d'achat a été plus grande que ce qu'on avait prévu et ce dont on était convenu, intuitivement ou implicitement, par contrat.

Il est arrivé au cours des 15 ou 20 dernières années que l'indice du coût de la vie a été supérieur aux prévisions contenues dans les conventions signées. La pratique a voulu que les ajustements se fassent à l'occasion de la signature de la convention suivante, sous l'une ou l'autre de deux formes, et parfois sur une combinaison des deux: paiement d'une somme forfaitaire ou majoration future plus géné-

Le Devoir a pu, en fin de journée hier, se procurer une copie du rapport que l'enquêteur spécial du gouvernement dans le conflit de la Commission du transport de la CUM, M. Lucien Saulnier, a remis mercredi au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. Voici le texte intégral de ce rapport dont l'auteur souligne, en annexe, qu'il "insiste respectueusement pour qu'il soit rendu public in extenso."

Incidentement, cette pratique de compenser partiellement l'érosion avant qu'elle ne se produise est plus génératrice d'effets inflationnaires que ne l'est, en fait, la compensation après le fait.

Les employeurs auraient toujours préféré l'indexation sous forme constatée plutôt que sous forme de prévision. Les syndicats s'y sont toujours opposés: l'augmentation réelle du coût de la vie étant relativement contenue dans des limites plus étroites, la compensation sur des prévisions offrait des avantages marqués et permettait d'obtenir plus de l'employeur. La période de grande expansion économique a pu estomper les effets multiplicateurs cachés de ces politiques.

Le gouvernement de l'Ontario vient de publier le résultat d'une étude, portant sur le premier trimestre de 1974, qui démontre que les contrats de travail comportant des compensations pour l'augmentation du coût de la vie ont été moins coûteuses que celles qui n'en comportaient pas, 13.8% contre 15.4%. (The Gazette, 4 septembre 1974)

Dans le cas qui nous occupe, la CTCUM, se fondant sur ses expériences passées, soutient qu'elle fera le règlement approprié au moment approprié, c'est-à-dire à compter de l'entrée en vigueur de la prochaine convention, soit le 12 juillet 1975. Elle juge ne pas négocier de changement avant la fin du contrat de travail. Elle s'estime fondée d'appeler les moyens légaux au soutien de son attitude.

D'autre part, les syndicats en cause sont puissants, non par eux-mêmes, mais par les moyens de pression dont ils disposent. Leurs membres assurent aux citoyens les services de transport public. Je n'ai pas à m'étendre sur l'importance de ce service pour les citoyens et pour l'économie en général. C'est un "intrant" majeur. Ce service ne saurait être perturbé longtemps sans conséquences fâcheuses.

Ces groupes de travailleurs constatent que leur pouvoir d'achat, non seulement n'est pas maintenu, mais, effectivement, diminue; ce qu'ils n'avaient pas prévu à la signature de leur contrat — la CTCUM non plus d'ailleurs. Ils estiment, de plus, que l'échéance légale d'une révision possible et probable est trop éloignée et ils demandent une révision avant la date

d'expiration du contrat. Ils essuient un refus qui s'appuie sur la pratique suivie dans le passé et le caractère "sacré" d'un contrat.

Ils peuvent soutenir en équité, pas en droit.

1) qu'un des éléments implicitement contenu au contrat et implicitement agréé par les parties — à savoir: "la non diminution de leur pouvoir d'achat", est maintenant faussé;

2) que "la diminution" de leur pouvoir d'achat pour une période qu'ils jugent trop longue avant rajustement possible et probable, est un motif suffisant pour demander de discuter d'une révision possible avec leurs employeurs. Devant le refus de l'employeur de discuter de cette révision possible, ils ne résistent pas à utiliser les puissants moyens dont ils disposent: absences, perturbation du service, interruption du service et grève — illégale.

Le battage de l'information sur l'augmentation du coût de la vie, certains contrats "réouverts" sur l'élément indexation dans le secteur privé, la décision du gouvernement d'indexer certaines allocations sociales, la décision du gouvernement d'avancer la date du paiement de la compensation pour l'augmentation du coût de la vie des employés de la Fonction publique, la percée significative que représente pour une grande centrale syndicale une victoire spectaculaire dans le secteur public sur cette question d'indexation expliquent les affrontements.

La Fraternité des chauffeurs d'autobus fait des efforts méritoires pour maintenir un embryon de service. Il ne faut pas croire pour autant qu'elle juge sa demande moins pressante.

Il faut des lors tenter de dégager de tout ce qui précède les solutions qui peuvent être envisagées.

On doit, au départ, écarter, bien sûr, le financement du coût d'un règlement possible par une hausse de tarifs des transports publics. C'est une mesure qui a pour conséquence d'entraîner une diminution du trafic voyageur, alors que tout doit être mis en oeuvre pour l'augmenter.

Si la CUM et les municipalités qui la composent avaient une marge de manœuvre adéquate dans leur fiscalité, elles pourraient juger approprié d'ouvrir un dialogue sur cette question. Ce

serait sûrement la solution idéale tant sur le plan juridique que sur celui de l'équité.

La CUM a été créée dans un double but: lui faire assumer sur un plan régional des responsabilités qui débordent les juridictions municipales dans une région urbaine et qui appellent des actions intermunicipales ou régionales et, en même temps, partager équitablement sur tous les citoyens de l'agglomération le coût de ses services intermunicipaux: l'équité fiscale relative que la CUM a apporté n'a pas pour autant augmenté les ressources de la fiscalité municipale, qui sont comptables du coût des services communautaires.

Les compensations, ad hoc, du gouvernement provincial sous forme de subventions, non statutaires, ne sont pas des substituts adéquats à une fiscalité appropriée aux responsabilités grandissantes de la CUM et qui sont bénéfiques pour les citoyens de l'île de Montréal. "Mettre la hache dedans" comme peuvent le souhaiter des administrateurs municipaux à courte vue, ne règle rien et ne fait qu'inviter des interventions pénibles du gouvernement provincial à l'occasion de crises spécifiques.

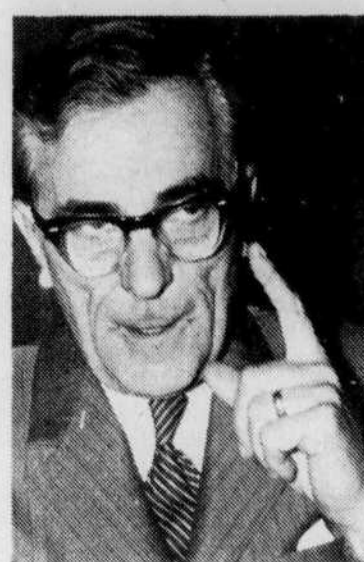
La marge de manœuvre adéquate que j'envisage pourrait se définir et s'établir sur une formule de retrait progressif des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier. Ce retrait pourrait avoir, comme base de calcul, 50% des augmentations de taux requises par la CUM pour équilibrer son prochain budget et celui des années subséquentes. Un examen poussé des engagements de la CUM permettrait de modifier en plus ou en moins ce pourcentage.

Au pourcentage qui pourrait être retenu, après examen, les dispositions législatives limiteraient ce retrait aux seules Communautés Urbaines et aux seules agglomérations qui ont des services de transport public, des services de police régionaux ou qui sont engagées dans des travaux d'assainissement d'eaux usées.

Toutefois, la CUM doit être consciente de ses responsabilités, comme gouvernement régional. A ce titre, des prélèvements sur les revenus privés, par la taxe foncière, aux fins de maintenir un équilibre entre la richesse publique et la richesse privée, ne doivent pas être exclus.

On peut aussi explorer d'autres moyens de redresser la fiscalité de la CUM.

Cette première solution, qui saute aux yeux, ne me paraît pas réalisable dans les quelques jours qui suivent et au cours desquels il faut rétablir les



services de transport public. Pour l'être rapidement, il faudrait aussi un renversement d'attitude du syndicat des employés d'entretien. Cela est improbable; la centrale ou le syndicat les ayant, apparemment, emprisonnés dans la grève.

Rien n'empêche d'envisager immédiatement une application de cette solution avec les chauffeurs d'autobus. Elle serait réalisable dans la mesure où:

1) le gouvernement pourrait assurer la CUM et les municipalités membres que la fiscalité municipale sera revue dès la prochaine session de l'Assemblée nationale;

2) la CTCUM, sur la foi de cette assurance, accepterait d'amender les conventions de travail existantes; elle n'aurait plus de raison valable de refuser le dialogue;

3) il serait alors indiqué, pour les raisons liées à l'économie générale que je donne dans un chapitre qui suit, de contenir le règlement possible, dans les limites strictes de critères économiquement sains. A cette fin, les compensations monétaires devront être contenues dans les limites strictes de l'augmentation du coût de la vie, payées à ce titre seulement, et en tenant compte du pourcentage déjà contenu, pour cet élément, dans les conventions en vigueur.

Si les choses dites aux points 1, 2 et 3 ci-haut peuvent être réalisées sans autre intervention de l'Assemblée nationale, j'estime que l'intérêt public serait adéquatement servi. Si, par contre, elles ne peuvent l'être sans cette intervention, j'estime que l'intérêt public justifie pleinement une intervention diligente de l'Etat.

CHAPITRE II POUR DES INTERVENTIONS PLANIFIÉES

Il faudrait être naïf pour croire que les effets du règlement équitable de ce conflit seront circonscrits aux parties en présence. Bien au contraire. Des milliers de travailleurs sont aux prises avec les effets d'une inflation galopante. Avec raison, personne n'estime devoir accepter une diminution de son pouvoir d'achat.

Voir page 6: Saulnier

Un médiateur dans le conflit des pompiers

Un médiateur a été nommé hier par le ministère du Travail dans le conflit qui oppose l'Association des pompiers de Montréal à la ville: il s'agit de M. Yvon Dansereault, qui est aussi médiateur spécial dans le conflit de la construction.

L'intervention de M. Dansereault dans le conflit des pompiers fait suite aux pressions de ces derniers auprès du ministère du Travail. M. Dansereault fera rapport de ses constatations à M. Cournoyer, mais n'aura pas à présenter de rapport écrit.

À Montréal, les relations entre les pompiers et l'administration s'enveniment. Hier matin, un pompier, Yvon D'Amato, a comparu devant le conseil de discipline du Service des incendies parce que la semaine dernière, sur la scène d'un incendie, il était allé uriner sans en avoir demandé la permission à un officier.

Pierre Dufresne nommé enquêteur spécial dans le conflit à la United

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a nommé hier M. Pierre Dufresne

aujourd'hui

A partir d'aujourd'hui, jusqu'à dimanche, 750 vendeurs de bons d'épargne d'Israël, du Canada et des États-Unis, tiennent une réunion internationale à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal. Le ministre de la Défense d'Israël, Shimon Peres, sera le conférencier invité.

A compter de ce soir et jusqu'à 15 septembre, c'est le grand rodeo de l'Est, à Saint-Tite. Samedi matin, un mariage style western et dimanche, grand défilé comportant plus de 25 chars. Programme d'équitation samedi et dimanche.

Aujourd'hui et demain, congrès du Commonwealth Mining and Metallurgy Institute à l'hôtel Reine-Elizabeth.

Aujourd'hui, samedi et dimanche, congrès bi-annuel du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, à l'aréna de Sudbury.

À 9h, ouverture du colloque de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, à Ottawa. Le thème portera sur la terminologie appliquée à la traduction.

19h30, marche à la chandelle à partir du Carré Dominion, organisée par le comité "Sauvons Montréal".

mandé la permission à un officier.

Il avait été suspendu sur le champ, pour une période de deux jours. Hier, il a été condamné à perdre le salaire de ces deux jours de suspension. Le pompier D'Amato a demandé à l'Association des pompiers de Montréal de ne pas aller en appel dans cette affaire pour éviter des complications.

L'Association rappelle que si le pompier D'Amato n'avait pas demandé de permission à un officier supérieur pour aller uriner, c'est qu'il n'en avait pas à bord de son camion. La conclusion de cette histoire, de dire l'Association, c'est qu'à l'avenir, quand un pompier aura envie et qu'il ne trouvera pas d'officier pour lui demander la permission d'aller à la toilette, il devra faire dans ses culottes.

enquêteur spécial dans le conflit de la United Aircraft. M. Dufresne est ingénieur industriel et conseiller en administration.

Sa nomination fait suite au refus du sénateur Carl Goldenberg d'occuper ce poste. Le sénateur dont la nomination avait été annoncée la semaine dernière avait refusé d'agir comme enquêteur spécial en raison de son emploi du temps.

La nomination de M. Dufresne a été rendue publique hier par le directeur québécois des Travaux publics de l'automobile, M. Robert Dean, à la suite d'une conversation que ce dernier a eu avec M. Cournoyer.

La décision de recourir aux services d'un enquêteur spécial dans ce conflit qui a dépassé le cap des huit mois, a été prise au cours d'une récente rencontre entre les représentants des grévistes accompagnés du président de la FTQ, M. Louis Laberge, et le premier ministre, M. Robert Bourassa. M. Cournoyer participait aussi à cette rencontre.

En annonçant la nomination de M. Dufresne, M. Dean s'est déclaré très heureux de cette nomination notamment à cause de la vaste expérience du nouveau titulaire dans le domaine des relations de travail.

M. Dufresne a agi comme arbitre de griefs à plusieurs reprises depuis 1960 et comme conseiller pour la Commission d'enquête sur la productivité aux ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

L'Association des pompiers souligne d'autre part que la ville, en laissant des camions sortir sans officier, viole un des articles de la convention collective, qui stipule qu'un camion doit être dirigé par un officier.

C'est dans ce but que l'Association des pompiers de Montréal tente d'obtenir l'annulation d'une injonction contre la ville pour lui interdire de faire sortir des camions sans-officiers. Cette demande d'injonction, qui avait été inscrite au rôle, devait être entendue le deux octobre.

Enquête préliminaire de Mucci

Le juge Bernard Bilodeau a ouvert l'enquête préliminaire d'un certain Tony Mucci, hier, accusé d'avoir tenté d'assassiner le journaliste Jean-Pierre Charbonneau du Devoir le 1er mai 1973.

La défense, dès le début de l'enquête, a toutefois demandé à la cour d'interdire toute publicité sur la preuve offerte par la Couronne ce qui a été accordé par le juge Bilodeau conformément aux nouvelles dispositions du code pénal.

Un seul témoin a été entendu, hier, et l'enquête continuera le lundi 9 septembre à 14h00.

Tony Mucci, 20 ans, est présentement détenu dans cette affaire de tentative de meurtre mais il a obtenu un cautionnement dans une autre cause de vol qualifié pour laquelle il a été cité à procès par le juge Bilodeau au terme d'une autre enquête.

Quant à l'incident du 1er mai on sait que M. Charbonneau qui se spécialise dans le domaine du crime organisé avait été attaqué le 1er mai 73 en pleine salle de rédaction du Devoir par un inconnu qui avait tiré trois balles en direction de sa victime l'atteignant au bras.

Mucci est représenté par Me Sydney Leithman tandis que le ministère public est défendu par Me Fernand Côté.

L'Ecole des routiers versera un total de \$56,800 d'amende

L'Ecole des routiers professionnels du Québec et ses trois administrateurs devront verser des amendes totalisant \$56,800 au trésor fédéral pour avoir omis de remettre des retenues d'impôt et des cotisations à l'assurance-chômage.

Le juge Raymond Bernier a imposé ces amendes, hier, soit \$40,000 à la compagnie pour avoir omis de remettre au fisc les retenues d'impôt de ses employés pour une somme de \$106,200 de janvier 1967 à août 1972.

Déjà la compagnie avait dû verser une pénalité de 10 p.c. de cette somme soit \$10,600 en plus des intérêts. Il va sans dire que le montant de \$106,200 a dû également être remboursé.

Mais pour la même infraction le juge Bernier a condamné aussi les trois admi-

Devant les protestations des pompiers, le juge en chef Deschênes a entendu hier la demande et a remis la cause au 18 septembre. "S'il s'était agi de la ville, de souligner l'APM, on aurait trouvé des juges plus vite que ça".

Enfin, l'Association des pompiers de Montréal signale la fermeture d'une quatrième caserne, celle-là située rue Fulum, près d'Ontario, et fait remarquer que dans plusieurs autres casernes, en cas d'incendie, un seul appareil serait prêt à sortir.

L'agent Samson serait transféré de la prison de Bordeaux à l'hôpital

L'agent Robert Samson de la Gendarmerie royale du Canada pourrait être libéré de la prison d'ici lundi pour être admis à l'hôpital.

Le directeur de la prison de Bordeaux, M. Roger Des Rivières, a indiqué hier que l'agent Samson saura dans les prochaines heures si l'état de son oreille requiert une intervention chirurgicale. "Le médecin de la prison l'a examiné et doit décider si l'agent Samson nécessite les soins d'un spécialiste".

S'il concluait à l'opportunité de consulter un spécialiste, le médecin de la prison de Bordeaux réclamera du directeur Des Rivières le transport de Robert Samson à l'hôpital.

Déclaré coupable d'outrage au tribunal, il avait été condamné mercredi à 60 jours de prison. Il avait refusé de témoigner à la reprise de l'enquête présidée par le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, sur les circonstances entourant l'explosion d'une bombe, le 26 juillet, à la résidence du président de la chaîne de magasins Steinberg, à Ville Mont-Royal.

Dans son refus de répondre à l'interrogatoire du procureur de la poursuite, le témoin Samson avait allégué que l'explosion de la bombe avait endommagé son oreille et l'empêchait de comprendre clairement les questions. Son avocat, Me Shookey avait fait valoir au commissaire Delage que son client devrait être admis à l'hôpital pour y subir une intervention chirurgicale.

Le temps que l'agent Samson passera à l'hôpital comptera pour la peine qu'il a été condamné à purger. Des policiers de la CUM et de la Sûreté du Québec assureront la surveillance de la chambre d'hôpital du célèbre patient.

Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand

CÉLÉBRATION DE LA RENTRÉE

Dimanche, 8 septembre à 11:00 heures

2715, chemin de la Côte Ste-Catherine

En vous affiliant au

Centre de Recherches Astropsychologiques de Montréal Inc.

vous pourrez bénéficier des COURS D'ASTROLOGIE donnés par Mme Huguette Hirsig et M. Roger Warmoes, commençant au début d'octobre. 1ère année: étude du thème natal individuel, caractère et aptitudes. Nombre de places limité.

Renseignements et conditions: 931-2195

éditorial

Un rapport réaliste et constructif

On ne saurait trop louer la célérité avec laquelle, chargé jeudi dernier d'une mission presque impossible, M. Lucien Saulnier a réussi à démêler l'écheveau très complexe que constitue le conflit de l'indexation des salaires à la CTCUM.

Chargé d'enquêter sur une situation où l'un des acteurs principaux refusait à toutes fins utiles son concours en décidant de rester en grève, M. Saulnier a vite trouvé le moyen de contourner la difficulté. En s'attaquant résolument au problème des employés au travail, il ne pouvait qu'embrasser du même coup, du moins en ce qui touche l'indexation, celui des employés qui préfèrent poursuivre leur arrêt de travail illégal.

L'enquêteur spécial n'avait pas été mandaté pour éclaircir tous les aspects du problème créé par la paralysie du métro. Le gouvernement l'avait spécialement chargé d'examiner la question de l'indexation. Aussi ne trouve-t-on dans son rapport aucune observation, aucune recommandation sur les autres problèmes qui sont venus s'ajouter au grief des employés de soutien portant sur l'indexation. Ces problèmes sont nombreux et aigus: il appartiendra aux intéressés et au gouvernement, s'ils acceptent les recommandations de l'enquêteur sur l'indexation, de les aborder eux-mêmes en temps et lieu.

Sur l'indexation proprement dite — objet principal de son rapport — M. Saulnier, selon son habitude, en vient vite au cœur de la question. On ne saurait sans doute attendre des lumières définitives d'un rapport rédigé en quelques jours à peine sur un sujet aussi enchevêtré. Aidé de sa vaste expérience, M. Saulnier a néanmoins situé de façon réaliste et équitable les éléments majeurs dont devra tenir compte toute solution acceptable.

Il fallait d'abord éclaircir les faits. Les employés de la CTCUM soutiennent que leur pouvoir d'achat a subi une érosion considérable. L'enquêteur devait établir si cette assertion est fondée.

Disposant à cet égard du texte des conventions collectives en vigueur à la CTCUM et d'abondantes données statistiques publiées par le gouvernement fédéral, M. Saulnier parvient très vite à situer les faits dans une juste perspective.

"Mathématiquement", écrit-il, "une comparaison (entre les salaires prévus aux conventions collectives de la CTCUM et l'évolution de l'indice des prix à la consommation) permet d'affirmer que le pouvoir d'achat des employés visés par ces conventions n'a pas encore diminué par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 1973, compte tenu des augmentations de 6,8% et de 7% du 12 janvier 1974 aux deux groupes".

Cette constatation semble banale. En réalité, elle implique un jugement sévère sur l'action de ceux qui, prétextant un préjudice irréparable qu'ils auraient déjà subi, n'hésitent

pas à infliger par un arrêt de travail illégal des inconvénients et des pertes immenses à des milliers de leurs concitoyens et à l'économie tout entière de la métropole.

Si les employés de la CTCUM n'ont pas subi jusqu'à maintenant une diminution de leur pouvoir d'achat, il n'en va pas ainsi, cependant, des perspectives qu'ouvre l'avenir très prochain. Déjà, les hausses survenues l'an passé dans le coût de la vie avaient entraîné un rétrécissement sensible des gains réels que les syndiqués croyaient avoir faits à la table de négociation. Si les conventions collectives devaient rester ce qu'elles sont, c'est une réduction nette de leur pouvoir d'achat qu'avec les augmentations salariales prévues pour le premier janvier prochain, les employés de la CTCUM devraient encourir.

On pourra évidemment contester ce diagnostic. Jusqu'à nouvel ordre nous préférons toutefois l'accepter, vu le sérieux de l'enquêteur. Voilà un premier point que les deux parties en cause auraient dû éclaircir dès le début du conflit. On saura gré à M. Saulnier d'avoir montré qu'il n'est pas si difficile, à condition qu'on ait un peu de respect pour lui, de fournir au public les éléments dont il a besoin pour se former un jugement.

Le décalage entre les gains obtenus à la table de négociation et la hausse du coût de la vie est plus spectaculaire depuis un an. Il n'est toutefois pas nouveau, et M. Saulnier rappelle opportunément qu'on a trouvé dans le passé maintes façons d'y remédier.

Forte de la pratique passée, la CTCUM voudrait que les ajustements nécessaires se fassent "au moment approprié, c'est-à-dire à compter de l'entrée en vigueur de la prochaine convention, soit le 12 juillet 1975." N'en voulant pas avoir l'air de faire la leçon à ses anciens partenaires, l'enquêteur du gouvernement n'ose pas leur dire en pleine face que cette prétention ne tient pas debout dans les circonstances actuelles. Il conclut néanmoins avec raison qu'en équité, sinon en droit strict, le fait que l'un des éléments implicitement contenus dans les conventions a été faussé par la hausse du coût de la vie justifie une réouverture des ententes intervenues à la signature des contrats. Cette conclusion s'imposerait au jugement de l'enquêteur en dehors de toute autre considération. Il prend néanmoins soin d'énumérer une longue liste de facteurs plus larges, d'ordre politique et social, qui la justifient aussi. Là-dessus, il fait montre d'un meilleur jugement politique les dirigeants de la CTCUM.

Il faut donc, conclut M. Saulnier, rajuster les salaires des employés de la CTCUM. Mais comment le faire sans hausser dangereusement le tarif des transports en commun dans la métropole et sans imposer une hausse de taxes pure et simple aux contribuables montréalais qui portent déjà un fardeau fiscal très lourd?

On aurait souhaité qu'avant de se tourner vers Québec, l'enquêteur jette un regard critique sur les finances de la CTCUM et des villes du grand-Montréal, afin de voir si l'on ne pourrait pas, dans maints secteurs, augmenter les revenus sans hausser les taxes et aussi réviser les dépenses de manière à faire servir certaines sommes à des fins plus socialement utiles. C'est malheureusement là une lacune de ce rapport fait trop vite pour être complet: il glisse totalement sur cet aspect important du problème.

Vu la connaissance intime que, jusqu'à un temps tout récent, il eut des finances municipales, cette omission n'a cependant pas chez M. Saulnier la même gravité qu'elle aurait eue si elle avait été le fait d'un novice. On peut raisonnablement supposer, dans ce cas-ci, que, s'il n'a apparemment pas recueilli tous les derniers chiffres qu'on eut pu souhaiter sur les finances des organismes intéressés, l'auteur du rapport en possède quand même une excellente connaissance grâce à sa longue expérience des affaires municipales.

Aussi faut-il prendre très au sérieux la proposition majeure du rapport Saulnier voulant qu'aucune solution ne soit possible au problème de la CTCUM à moins que Québec n'accepte de s'engager publiquement à réviser dès la prochaine session l'équilibre de la fiscalité dans la région montréalaise.

M. Saulnier voudrait que Québec évacue au profit des "seules communautés urbaines et des seules agglomérations qui ont des services de transport public, des services de police régionaux ou des travaux en cours d'assainissement des eaux usées", une proportion encore plus élevée du champ de l'impôt foncier qui reste largement occupé par les commissionnaires scolaires.

Autant on comprend mal que Québec ait hésité avant de rendre public le rapport de l'enquêteur, autant on comprendra que M. Bourassa veuille réfléchir avant d'accepter la proposition qui lui est faite. S'il devait, au bout de la ligne, accepter le principe des rajustements salariaux que M. Saulnier juge indispensables, mais décider d'y faire face par un moyen différent de celui que propose ce dernier, on le comprendra également.

Sur deux points fondamentaux du rapport Saulnier, on ne saurait cependant tergiverser ni tourner en rond. Les travailleurs de la CTCUM ont droit, en raison de la hausse imprévue du coût de la vie à "des compensations monétaires devant être contenues dans les limites strictes de l'augmentation du coût de la vie et payées à ce titre seulement". Les villes concernées, ainsi que la CTCUM qui en dépend ont également droit à cette fin à une aide accrue de Québec. Cette aide sera d'autant plus valable qu'elle sera le plus éloignée possible du paternalisme des subventions sujettes à renouvellement.

Claude RYAN

Le mot du silencieux

L'école, pourquoi faire?

par ALBERT BRIE

Il est regrettable de constater que pour instruire un enfant, on n'ait encore rien trouvé de mieux que l'école. On peut cependant trouver pire: le milieu, par exemple. Pour échapper à celui-ci, on l'envoie à celle-là. On sait au moins ce qu'il va y faire, en gros. Puis — et c'est ce qui est important — l'école a une adresse. Beaucoup de parents ont en partage cette conception spatiale et rabougrie de l'éducation. Le plus grave est qu'elle se défend.

Quand je vois mon garçonnet retourner à l'école à reculons, j'ai beaucoup moins de raisons que j'en eus déjà de lui dire d'y aller de face. Je lui sers un argument d'autorité (toujours mauvais): "il le faut".

L'école privée n'est pas meilleure que l'école publique. L'unique avantage pour les parents est qu'ils achètent le droit de poser un doigt sur les dégâts.

Quand le gamin revient de l'école et me dit: "J'aime ça", je suis content. Dans ce cas, le premier contact aura été agréable; c'est-à-dire, la maîtresse est plaisante à regarder ou le maître à écouter. C'est beaucoup, presque tout. Je tiens la séduction pour la meilleure qualité — qualifications mises à part — de l'enseignant. La plus pernicieuse aussi.

"On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre." Il est parfois utile de rappeler des évidences, la propriété des évidences n'est-elle pas de s'évider?

Le maître devient excellent quand il réussit à faire oublier qu'il en est un. Cela vaut pour tous les maîtres, maître de maison compris.

J'aurais fait un mauvais éducateur: je serais allé à l'école des enfants. Mais je me demande si, pour les premières années, l'enseignant ne doit pas agir ainsi, c'est-à-dire s'inscrire comme écolier, quitte ensuite à se faire accepter dans le rôle d'instructeur par les élèves, mais seulement à titre honorifique. De tels éducateurs, parce qu'ils rêvent, parce qu'ils sont séduits (les deux font un), on les met sur le trottoir. Là, au moins, ils ne dérangent que la circulation des pieds.

On peut se consoler en disant que même si l'Etat s'occupe mal de l'éducation, il s'en occupe pareil. Vous ne trouvez pas que c'est énorme? D'ailleurs, l'Etat s'occupe seulement de ce qui est énorme, quand ça le devient. Plus c'est énorme plus il aime ça. Pas par souci d'argent. Jamais! Parce qu'il aime ça, lui, le pouvoir. Son devoir c'est le pou-

voir. Quant à vous et à moi, il reste à nous occuper des petits détails comme l'éducation de base.

L'éducation de base, c'est ce que l'enfant apporte quand vous le lâchez pour l'école. L'enseignant, lui, reçoit une trentaine de ces petits éduqués-de-base. Pour vous faire une idée du tableau, pensez à l'expression de salon: "un bouquet de jolies femmes" et appliquez-là à une salle de classe. Cela donne: "une bouillie de charmants enfants".

Il y a toujours eu confusion entre l'éducation et l'instruction. On n'a jamais réussi à départager le sens de chacune. Elles ont leur autonomie propre, tout en restant tributaires l'une de l'autre. C'est aussi difficile à définir que les deux minorités (anglaise et française) au Québec.

Quand un maître est parvenu à démêler ce qu'est l'éducation d'une part, et l'instruction de l'autre, il peut commencer à enseigner... le doute.

Nombreux étaient les éducateurs d'hier qui ne doutaient de rien. Voilà pourquoi la plupart de leurs élèves aujourd'hui doutent de tout. Quant à ceux qui sont restés convaincus, ils ne doutent encore de rien, mais ils craignent au point que c'est une pitié, parce qu'ils ne savent pas au juste ce qui les rend si craintifs.

Chez eux parmi les adultes qui ont reçu une formation dans une institution de renom, on continue de remarquer la trace indélébile qu'a laissée en eux la maison d'éducation qu'ils ont fréquentée. De cette trace on doit dire que c'est la déformation confessionnelle.

Quand on parle du contenant et du contenu, en tout comme en rien, on aperçoit toujours une boîte de conserve. Hélas! Mais que voulez-vous y faire puisque c'est l'image qui sert d'exemple au théoricien du bourrage de crâne...

On devient autoritaire à partir du moment où l'on n'a plus aucune raison défendable de demander l'obéissance.

L'idée qu'on a tant voulu répandre, savoir "enseigner est une vocation" ne pouvait servir qu'à préparer des esprits doctrinaires à être des moralisateurs et des éteignoirs.

Le bourrage de crâne n'est plus ce qu'il était, parce qu'on a oublié la bonne vieille recette de la taloche et du coup de pied vous savez où. Résultat: il y a moins de "p tits gars brillants".

TRIBUNE LIBRE

Pour un aménagement rationnel du centre-ville

par JOHN BLAND

■ Co-auteur d'une proposition visant à faire de la rue Sainte-Catherine une promenade animée en plein cœur de Montréal, l'architecte John Bland a lu avec intérêt les commentaires que M. Jean-Claude Marsan, auteur d'un ouvrage remarquable sur "Montréal en évolution", consacrait à ce projet dans Le Devoir du 20 juillet dernier. Voici la réaction de M. Bland.

Monsieur le Directeur: Notre proposition visant à faire de la rue Sainte-Catherine une promenade animée dans le cœur de Montréal a suscité de longs commentaires de la part du professeur Jean-Claude Marsan dans un article du Devoir, le 20 juillet dernier. M. Marsan préconise une étude plus approfondie du problème et une solution plus courageuse que celle que nous avons proposée. Nous trouvons son évaluation bonne et nous apprécions la lumière nouvelle apportée au concept initial par son article.

Nos buts sont communs. Il s'agit d'attirer l'attention sur le besoin crucial d'un plan d'aménagement détaillé pour le centre-ville de Montréal. Ce plan devra être établi en fonction des besoins de l'individu et devra s'orienter vers la libre circulation des piétons dans un environnement agréable, sans pollution, ni bruit, ni véhicules géants; il devra aussi retisser ensemble les éléments dispersés du centre-ville pour en révéler la richesse spatiale.

Il est vrai que l'importance de la rue Sainte-Catherine a été quelque peu diminuée par les transformations dans la structure résidentielle du centre-ville, de même que par le développement à la périphérie de la ville de nombreux centres d'achats offrant plus d'espace de stationnement et un accès plus

facile pour les familles des banlieues. La rue Sainte-Catherine demeure cependant toujours un centre d'échanges important et même primordial dans la cité. Il ne faut pas oublier que la perte de plusieurs familles dans le centre-ville a été compensée par le fait qu'une bonne partie des nouvelles structures est formée de tours d'habitation à haute densité.

D'autre part, le métro augmente sensiblement l'accessibilité du centre-ville et les milliers d'employés de bureaux et de visiteurs créent une clientèle nouvelle pour les magasins, les cinémas et les restaurants, dont le nombre est plus élevé que jamais. Il est donc possible d'affirmer que la rue Sainte-Catherine a maintenant un potentiel d'activité encore plus grand qu'elle n'a eu jusqu'ici. Notre proposition n'a pas été avancée dans le but de sauver d'une perte certaine une rue commerçante menacée, mais au contraire pour soutenir l'élan de sa vitalité gène par l'usage absurde qu'on en fait comme artère de circulation automobile.

Les centres d'achats de la périphérie remplissent les besoins courants de la majorité des familles mais la rue Sainte-Catherine procure une plus grande activité de produits et de services inhabituels qui valent bien la peine d'un voyage au centre-ville. C'est un endroit spécial, doté d'un caractère cosmopolite qu'on ne retrouve pas dans l'atmosphère artificielle des centres d'achats.

La présence inutile de la circulation automobile est l'élément contrariant qui pollue l'air, limite la largeur des trottoirs et entre en conflit violent avec les piétons aux intersections. L'élimination de ces véhicules nuisibles, sauf pour les autobus publics, était la base de notre proposition. Il va sans dire que ces autobus exigeraient quand même un droit de passa-

ge à sécurité contrôlée et devraient autant que possible être silencieux sans odeurs. Un "minirail" serait peut-être la solution idéale.

Nous soucrivons avec plaisir à l'idée du professeur Marsan voulant qu'une route alternative pour recevoir la circulation détournée de la rue Sainte-Catherine ne soit pas nécessaire. M. Marsan a probablement raison de dire que lorsque la nouvelle autoroute transcanadienne canaliserait les véhicules qui pénètrent, quittent ou traversent le centre de Montréal, les boulevards de Maisonneuve et Dorchester suffiront pour desservir le centre-ville. Si tel est le cas, il n'y aurait qu'à s'en réjouir, après les pénibles difficultés qui ont accompagné la construction de la transcanadienne!

Le professeur Marsan ajoute que pour assurer le succès d'un mail pour piétons sur la rue Sainte-Catherine, il faudrait que ce mail s'étende également sur certaines rues transversales, en particulier celles que les passants fréquentent beaucoup; c'est une idée superbe, la possibilité que le mail forme un espace ouvert parsemé de verdure qui prolongerait la rue et déborderait dans les places publiques et autour des églises enrichir beaucoup la proposition initiale.

Il est grand temps de se rendre compte des possibilités du centre-ville; il est temps également d'amener le public à réagir contre le développement au hasard qui afflige l'âme de la cité; il est temps enfin d'établir des plans qui rendraient le centre de Montréal plus agréable et plus humain qu'il n'a été jusqu'à maintenant.

Il est bon d'apprendre que le professeur Marsan collaborera régulièrement au Devoir dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. La situation actuelle requiert son énergie et son talent ainsi que la bonne influence de votre quotidien respecté.

bloc-notes

Pitié pour Granby

Les bonnes âmes se scandalisent des inquiétudes qu'expriment ouvertement certains citoyens de la ville de Granby. Ils n'admettent pas que des gens s'affolent à l'idée de voir d'ex-détenus séjourner tout près d'eux. Les mêmes personnes dénoncent sévèrement le racisme des Américains, mais seraient sans doute les premières à ne pas sous-louer leur appartement à des Noirs le temps qu'elles prennent des vacances. A tous ceux-là, on est tenté de dire: quittez votre maison de verre avant de lancer vos prochains cailloux.

Mais inviter tout le monde à reconnaître son racisme latent ou sa peur panique devant le délinquant ne change rien à l'affaire: ce qu'on se propose de réaliser à Granby doit pouvoir se réaliser. Bien plus, d'autres méthodes de réinsertion sociale, plus audacieuses encore, doivent pouvoir déboucher sur des initiatives concrètes. Des lors, que faire? On ne peut ni absoudre ni blâmer Granby, mais il faut agir.

Un des premiers éléments à bien se graver dans le crâne, c'est celui-ci: il est souverainement injuste et dangereusement méprisant d'imposer au citoyen le prix de la réhabilitation quand on ne l'a nullement consulté au moment de définir le crime. En d'autres termes, pourquoi le citoyen devrait-il seul courir les risques que comporte la réinsertion sociale des détenus alors que le même citoyen ne concourt ni de près ni de loin à la prévention, au tamisage des arrestations, à l'établissement du verdict, à la définition de la sentence? Quand il s'agit de prononcer sentence, seuls les hommes de robe font, semble-t-il, le poids. Quand vient le temps de mettre à l'essai de nouvelles mesures correctionnelles, on veut bien consentir à en faire porter les risques par le citoyen.

Il est certain que les préjugés qui ont brusquement émergé à Granby, et qu'on retrouverait sans doute dans chacun de nos milieux, doivent être battus en brèche. Il est tout aussi certain, cependant, qu'un citoyen ne changera d'opinion au sujet des méthodes de réhabilitation que s'il lui est donné de mieux connaître les accusés et de participer à la définition de leur traitement. Cloisonner la justice, c'est inviter chacun à blâmer son voisin. C'est dresser les juges contre les libérations conditionnelles, les responsables de la probation contre les procureurs de la Couronne, la police contre les avocats de défense. Réserver les décisions-clés aux juristes et les risques de la réhabilitation aux citoyens, c'est donc entretenir chaque groupe

social dans ses préjugés. Si l'on veut mobiliser le public au niveau de la réhabilitation, qu'on commence par accorder au public le droit d'exprimer ses vues au niveau des sentences et des modes de traitement. Il est aberrant de voir des juges prononcer des peines d'emprisonnement alors qu'ils n'ont jamais de leurs yeux vu la moindre institution pénale, mais il est tout aussi inconsciemment de charger un milieu de la réhabilitation quand on ne l'a jamais intéressé à la prévention, à la détection et à la sanction du crime.

Louable autant qu'on le voudra, la formule préconisée à Granby comporte donc l'inconvénient de situer une fois de plus le citoyen à la mauvaise extrémité du processus pénal. Le citoyen n'a jamais pu s'asseoir à côté d'un juge pour discuter avec lui des mesures correctionnelles les plus souhaitables dans le cas d'un délinquant victime de chômage chronique. Le citoyen ne fait pas davantage partie des comités de discipline grâce auxquels les corps policiers peuvent disposer sans grand risque des plaintes issues du public. Le citoyen n'a pas davantage droit de parole au niveau des conseils de sécurité dont le livre blanc de M. Choquette promettait de doter les dix régions du Québec. Mais, quand vient le moment d'accorder à un détenu un régime plus humain, voilà qu'on songe subitement au citoyen.

Le citoyen, devant cet appel tardif, réagit en faisant usage de tous ses préjugés. Il sait par sa télévision que les policiers ne se trompent guère et que les criminels mourraient beaucoup plus jeunes si la justice ne manifestait pas à leur endroit une mansuétude de tous les instants. Il sait que la loi mérite en tout temps le plus grand respect et que les arrêts judiciaires exigent la plus déférence. Il sait, par une certaine presse, que plusieurs de ceux qui ont bénéficié de la clémence du tribunal ou de la bienveillance d'une commission des libérations conditionnelles en ont profité pour perpétrer de nouveaux crimes. Comment, dès lors, ce citoyen ne réagirait-il pas en refusant toute promiscuité avec les ex-détenus?

Malheureusement, les fiefs réservés aux professions légales ne sont pas de ceux que quiconque peut envahir. On ne peut donc guère espérer une participation accrue du citoyen aux premières étapes du processus judiciaire. De fait, quand les avocats en sont encore à contester à l'Etat le droit de se doter d'une véritable assistance juridique, on imagine en quelle estime le citoyen moyen est tenu en ces milieux. On peut, en bons pharisiens, déplo-

rer l'attitude des citoyens de Granby. Cependant, avant de mépriser cette attitude, mieux vaudrait se rappeler, d'abord, que les mêmes préjugés existent partout et, ensuite, qu'un grand nombre de groupes se sont donné et se donnent encore la main pour empêcher le citoyen de comprendre l'administration de la justice.

Laurent LAPLANTE

Une menace au trésor municipal?

Le président de la CUM et de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, n'a pas eu de mal à obtenir l'appui de la Ville de Montréal et des autres municipalités membres de la Communauté urbaine.

Les villes de banlieue, en effet, qui doivent supporter les déficits de la Commission de transport avec la métropole au pro rata de leur richesse foncière veulent à tout prix geler les coûts. Les maires redoutent déjà suffisamment l'augmentation de taxe qui pointe à l'horizon au seul chapitre du budget de la police.

Avant même d'examiner en profondeur si une demande est déraisonnable ou juste, ils sont enclins à dire non. Même si en leur for intérieur ils reconnaissent que des rajustements devraient être consentis, ils hésiteront beaucoup à s'engager publiquement à l'égard des syndiqués ou des contribuables.

Quant à la Ville de Montréal proprement dite, elle ne manque pas de motifs olympiens pour dire à ses employés de pratiquer... l'austérité!

A Montréal comme à Toronto, la grève du transport en commun est un test. Les gouvernements supérieurs n'ont pas été mis en mauvaise posture, financièrement parlant, par la poussée inflationniste. Ils ont au contraire tiré profit, si l'on peut dire, du phénomène et accru leurs revenus. C'est ainsi que le gouvernement de Québec, en se finançant par l'inflation, n'a pas eu à lever de nouveaux impôts et il n'a pas manqué de s'en vanter.

Il n'en va pas ainsi automatiquement pour les administrations municipales. Certes, à Toronto, le transport en commun est largement soutenu par le trésor provincial. Mais la hausse de 12% que la loi spéciale votée par Queen's Park vient d'accorder aux travailleurs du transport va stimuler les autres employés de

la fonction publique municipale.

La pression va être la même en principe à Montréal. Le règlement qui va intervenir pour débloquer la voie soteraine va bénéficier à tous les travailleurs de la Commission de transport, aux chauffeurs d'autobus et aux policiers du métro autant qu'aux gars de garage. Dans un deuxième temps, les autres employés de la CTCUM, de la métropole et de la banlieue, vont également réclamer une forme d'indexation.

Or, il n'en va pas d'une municipalité comme d'une entreprise privée: une compagnie peut toujours faire faillite, si elle n'est plus capable de faire face aux coûts; une ville ne peut fermer boutique. De même, une entreprise peut à même ses profits, de plus fortes ventes, des hausses de prix, une meilleure administration, trouver de quoi rajuster le pouvoir d'achat de ses employés. En principe, une municipalité ne fait pas de profit, mais se contente de taxer les contribuables pour le coût des services qu'ils exigent.

Les municipalités cossues, où la valeur des propriétés a grimpé vers des sommets aussi impressionnants que scandaleux, vont pouvoir se rattraper par le biais de l'impôt foncier. Sans avoir à majorer le taux en vigueur, elles n'auront qu'à réévaluer à la hausse la propriété foncière pour tirer de cette source des revenus accrus. Les municipalités pauvres ou modestes, au contraire, où la propriété est stagnante ou presque, vont devoir affronter les mêmes hausses de coûts qu'ailleurs, mais sans pouvoir compter sur la taxe foncière pour les régler. En conséquence, elles devront ou bien surtaxer les propriétaires, si modestes soient-ils et si déjà lourdement imposés qu'ils puissent être, ou tendre la main aux gouvernements supérieurs.

La ville de Montréal appartient à cette dernière catégorie. Elle compte une vaste majorité de locataires, mais toute hausse de l'impôt foncier leur est refilée. L'inflation ne pouvait plus mal tomber. Les politiques de prestige de l'administration municipale, en plus de contribuer à la hausse des coûts en encombrant le marché dans une période de pointe, obèrent le trésor public à un point tel que l'hôtel de ville n'a presque plus de marge de manœuvre pour négocier les demandes syndicales.

Québec pourra toujours aider les municipalités de la région de Montréal en leur donnant accès à de nouvelles sources de revenus. Mais, en ce qui regarde la métropole, qui compte en-

Voir page 6: Bloc-Notes

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Langue maternelle et langue d'usage

Comment on peut tirer du recensement des conclusions qui n'y sont point

par RICHARD J. JOY

Dans une déclaration sur la loi 22 émanant de sept professeurs de la faculté de droit de McGill, faite en juillet dernier, on pouvait lire en page liminaire le paragraphe suivant: "On veut justifier le projet 22 par le fait que la culture française est menacée à un tel point que des mesures radicales doivent être prises pour assurer sa préservation. Les hommes politiques ne cessent de répéter cette assertion. Elle n'en est pas moins contredite par les statistiques contenues dans le rapport de la Commission Gendron, publié en 1973: un récent sondage a montré que la masse des citoyens n'y croient pas; elle est enfin réfutée par toutes sortes de faits évidents pour qui connaît la province".

Le Mouvement Québec français conteste cette affirmation du professeur Frank Scott et de ses collègues. Il considère que la loi 22 est insatisfaisante et cherche à soulever l'opinion afin d'obtenir que des mesures plus sévères soient prises afin d'empêcher l'usage de l'anglais et de rendre le français obligatoire. Dans le cadre de sa campagne, le MQF fait abondamment usage de statistiques visant à démontrer que le français a subi au Québec de lourdes

pertes et que les dangers sérieux qu'il encourt requièrent une action législative radicale.

Ces statistiques consistent essentiellement en une comparaison mathématique entre les données sur "la langue maternelle", contenues dans le bulletin de recensement 1.3.4, et les données sur "la langue parlée à la maison", contenues dans le bulletin de recensement 1.3.5. Là où les statistiques relatives à la langue parlée à la maison sont inférieures aux premières, de quelque ville ou comté qu'il s'agisse, le MQF conclut à l'anglicisation des Canadiens français (certains articles à caractère plus sensationnaliste vont même plus loin, voyant dans ces chiffres la preuve que non seulement les Canadiens français s'anglicisent, mais que le mouvement s'accélère).

Cette méthodologie est fautive à sa face même. On pourrait tout simplement l'ignorer si ce n'était que le lecteur moyen de journal, noyé sous une telle masse de statistiques, est enclin à laisser son journal en se disant que la thèse du MQF doit avoir quelque validité si on peut l'établir à l'aide de statistiques aussi impressionnantes. Il est plus que temps, en consé-

quence, de jeter un oeil critique sur ces statistiques.

Une question mal posée

Une première faiblesse doit être signalée, car elle est fondamentale: le mathématicien du MQF croit lui-même avec une foi d'enfant — ou s'attend à ce que ses lecteurs croient — que les statistiques du recensement présentent la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Toute personne qui a le moindre travail sur les statistiques sait qu'il n'en est tout simplement pas ainsi.

Par toutes sortes de manières, l'erreur se glisse dans les rapports du recensement. Avant de nous arrêter aux erreurs numériques que l'on peut trouver dans les données sur la langue parlée à la maison, jetons d'abord un coup d'oeil sur la formulation même de la question d'où ont été tirées les données contenues dans le bulletin 1.3.5.

Il s'agit là d'une question nouvelle. Elle ne fut insérée dans le questionnaire du recensement qu'en 1971, après que la Commission Laurendeau-Dunton eut signalé que les données tirées de la traditionnelle question sur la langue maternelle "retardaient d'une génération sur les faits". Le rapport de la Commission d'enquête demandait que l'on prévienne une question portant sur "la langue principale de chaque Canadien". Statistique-Canada choisit plutôt de poser une question différente, et ce sur une base limitée à un échantillonage. La question se lisait comme suit: "Quelle est la langue employée le plus souvent à la maison par le répondant ou la répondante?"

A première vue, il semble que les expressions "Langue principale" et "Langue parlée à la maison" soient interchangeables. J'ai moi-même succombé à cette erreur d'interprétation dans certains travaux antérieurs sur le recensement de 1971. A la réflexion, cependant, on se rend compte qu'une langue ne peut être employée à la maison à moins qu'il ne s'y trouve au moins une autre personne qui la comprenne. Dans tout foyer où habitent des personnes dont les préférences vont à des langues différentes, au moins l'une de ces personnes doit déclarer (pour les fins du recensement) une "langue parlée à la maison" qui diffère de sa "langue principale", sauf dans les cas peu nombreux où les deux partenaires sont suffisamment bilingues pour que chacun puisse utiliser sa langue principale tout en étant compris de l'autre.

Lorsque deux personnes vivent ensemble et qu'une seule est bilingue, la langue parlée à la maison doit être celle du partenaire unilingue, sans égard à la langue préférée du partenaire bilingue. Le fait qu'un mari bilingue utilise à la maison la langue de son épouse unilingue n'est certainement pas une indication permettant de conclure qu'il a été assimilé à cette langue. Il peut très bien arriver qu'il utilise sa langue maternelle partout ailleurs qu'à la maison et continue ainsi, selon tous les critères qu'on peut normalement invoquer, d'appartenir à son groupe culturel original. Voilà une faiblesse déplorable de la formule employée par les responsables du recensement. Toute méthode fondée sur cette question est suspecte dès le départ.

L'ordinateur n'est pas infallible

Le postulat fondamental étant faux, il est peut-être superflu de chercher d'autres erreurs dans les quatre ou cinq articles qui ont paru sur le sujet depuis le début de la présente année. Un examen détaillé sera néanmoins utile, ne serait-ce

que pour faire ressortir la façon dont les statistiques peuvent être utilisées à mauvais escient pour justifier des programmes politiques.

Comme nous l'avons déjà noté, le MQF commence par comparer les statistiques du bulletin 1.3.5 portant sur la langue parlée à la maison, avec les statistiques du bulletin 1.3.4 portant sur la langue maternelle. Prenons, par exemple, le comté de Missisquoi: le bulletin 1.3.4 rapporte que l'on a dénombré dans ce comté 36.530 personnes de langue maternelle française, tandis que le bulletin 1.3.5 fait état de 26.430 personnes seulement qui utilisent le français à la maison. De cela, le MQF conclut à la domination de la langue anglaise dans le comté de Missisquoi.

Il se pourrait bien que, de fait, l'anglais domine dans le comté de Missisquoi, lequel possède une frontière de 40 miles de longueur avec l'Etat du Vermont; une comparaison entre la langue maternelle et la langue parlée à la maison pourrait également être utile, à condition qu'on y recoure en se servant aussi d'autres critères. Là où le MQF erre, c'est quand il ne se fonde que sur ce seul critère et insiste sur la vérité de la conclusion qu'il en tire, même lorsque tous les autres critères tiennent un langage contraire.

C'est là une méthode très dangereuse. Car, dans la plupart des comtés, la différence entre le nombre des personnes ayant le français comme langue maternelle et celles qui parlent le français à la maison ne représente qu'une fraction tenue de la population francophone totale. Dans le cas de Missisquoi, la différence entre les deux chiffres représente en fait moins de la moitié d'un pourcent de l'un ou l'autre des deux.

Cette différence est si petite qu'elle pourrait fort bien être inférieure à l'erreur de calcul qui a pu survenir dans la compilation des chiffres relatifs à la langue parlée au foyer, et dont ne rendent pas compte les bulletins officiels. Les chiffres contenus dans le bulletin 1.3.5 sont tirés, en effet, d'un calcul fait par ordinateur sur la foi de renseignements obtenus à partir d'un échantillon. Il en va de ce résultat comme de tous les résultats obtenus par le recours à l'ordinateur: leur précision est en proportion directe du soin et de la compétence avec lesquels on a "programmé" l'ordinateur.

Il convient de noter que, sur près de 5 millions de personnes de langue maternelle française vivant au Québec, moins de 74.000 ont été classifiées comme parlant l'anglais à la maison et que ce chiffre est largement compensé par les quelque 49.000 personnes de langue maternelle anglaise qui déclarent parler le français à la maison. La perte nette subie par la langue française (pour reprendre les termes utilisés par le MQF) n'est plus alors que de la moitié d'un pourcent de la population francophone totale.

Ainsi, à peu près partout au Québec, toute comparaison entre la langue maternelle et la langue parlée à la maison implique que l'on soustraie un très gros nombre d'un autre nombre également très gros pour en arriver à une différence très ténue. N'importe quel mathématicien confirmera que la marge d'erreur inhérente à un résultat aussi mince peut être très élevée; dans certains cas extrêmes, elle peut même dépasser 100%.

Le cas de Chicoutimi-Jonquière

Nous souvenant de ces considérations, jetons un coup d'oeil sur la situation dans la région métropolitaine de Chicoutimi-Jonquière où, pour citer un article paru dans Le Devoir du 8

janvier dernier, "le taux d'attraction de l'anglais est supérieur à celui du français" parce que le nombre de personnes ayant le français comme langue maternelle est supérieur de 180 unités à celui des personnes qui utilisent le français à la maison.

Signalons d'abord certains chiffres traitant de la même région, mais tirés de deux bulletins différents du recensement. Dans le bulletin 1.3.5, on donne une population totale de 23.665 pour la sous-région non-urbaine; dans le bulletin 1.3.4, ce chiffre devient 23.485. Les deux chiffres devraient évidemment coïncider: il y a ainsi eu une erreur de 180 dans le chiffre qu'on a extrait de l'ordinateur pour le bulletin 1.3.5. Ceci n'est guère de nature à inspirer confiance dans le chiffre qui traite de la langue anglaise parlée à la maison et illustre la faiblesse inhérente à une méthode reposant sur une très petite différence entre deux nombres élevés.

Toujours à propos de Chicoutimi-Jonquière, il n'est pas sans intérêt de signaler qu'on a dénombré dans cette région 5770 personnes d'origine ethnique britannique, tandis que 4835 personnes seulement déclaraient, parmi ce nombre, utiliser l'anglais à la maison. Dans la plupart des régions du Canada, le nombre des anglophones est plus élevé, souvent même beaucoup plus élevé, que le nombre des personnes d'origine ethnique britannique. Le rapport inverse que l'on observe à Chicoutimi indique que le français domine dans cette région.

Si l'on voulait étudier complètement cette région, il faudrait aussi se souvenir que le personnel instable (transient) de la base aérienne de Bagotville fut inclus dans le rapport du recensement dans les données de cette région. Si nous soustrayons ces effectifs pour ne considérer que la population qui réside en permanence dans la région, la prédominance de la langue française dans la région devient indiscutable (J'ai déjà signalé cet élément dans une lettre que Le Devoir a publiée le 21 janvier dernier).

Immigrants et tiers-groupe

Passons enfin des statistiques réelles à un examen de la manière dont le MQF présente les statistiques qu'il a lui-même "générées". Dans un article paru dans Le Devoir du 18 juillet, on trouve le paragraphe suivant: "Le taux d'assimilation des immigrants vient cependant donner beaucoup plus de gravité à ce tableau. Sur 102.750 personnes appartenant à ce tiers-groupe québécois, 28.150 choisissent le français comme langue d'usage mais 74.600 se tournent plutôt vers l'anglais." (1)

Le caractère flou de la terminologie employée dans ce paragraphe est révélateur: il n'y a pas d'autre mot pour le décrire. On parle des "immigrants" et du "tiers-groupe" comme si les deux termes étaient synonymes. La réalité est pourtant autre:

■ L'auteur de ce texte a publié il y a plusieurs années un ouvrage remarqué sur l'évolution linguistique au Canada. Il a participé à plusieurs controverses sur l'interprétation qu'il convient de donner aux statistiques issues du recensement fédéral. Le texte que nous publions aujourd'hui veut répondre surtout, avons-nous compris, à des articles publiés depuis un an par le professeur Charles Castonguay. Nous savons d'ailleurs gré à M. Castonguay de l'avoir porté à notre connaissance.

près de la moitié des Québécois nés en dehors du Québec ont en effet le français ou l'anglais comme langue maternelle, tandis qu'un tiers des personnes ayant une langue maternelle autre que le français ou l'anglais sont nées au Canada même, y compris plus de 20.000 Indiens et Esquimaux dont les ancêtres vivaient au Québec bien avant l'arrivée du premier Européen.

Si la terminologie est trompeuse, la présentation des faits ne donne au mieux qu'une demi-vérité. Le recensement de 1971 a dénombré 372.000 personnes vivant au Québec et ayant une langue maternelle autre que le français ou l'anglais; de ce nombre, 35.000 parlent, selon les rapports du recensement, le français à la maison, tandis que 84.000 ont dit parler l'anglais et que 253.000 ont dit parler une autre langue que le français ou l'anglais (toujours à la maison). Comment peut-on

affirmer que ces chiffres révèlent un mouvement massif en direction de l'anglais, surtout si l'on ajoute qu'ils sont partiellement annulés par les quelque 10.000 personnes de langue maternelle anglaise qui ont déclaré parler à la maison une autre langue?

Parlons maintenant des personnes vivant au Québec mais nées à l'extérieur du Québec. Sur les 470.000 personnes de cette catégorie dont fait état le recensement, 93.000 avaient le français comme langue maternelle, 129.000 avaient l'anglais comme langue maternelle et 248.000 déclaraient une langue maternelle "autre". Parmi ce dernier groupe (les 248.000), à peine un sur cinq (soit un total de 49.600) déclare parler l'anglais à la maison; 18.800 mentionnent qu'ils parlent le français à la maison, et la grande majorité parle la même langue autre que le français.

Voir page 6: Recensement

Pour une maison ou un appartement en montagne

VOIR LE
DOMAINE DES HAUT-BOIS
DU MONT-BRUNOSur la Rive-Sud, à quelques minutes de Montréal
route 20 (Transcanadienne) sortie 62UNE CITÉ DANS LA NATURE
QUI VOUS OFFRE TOUTES LES FACILITÉS D'ÉTABLISSEMENT* UNE MAISON PERSONNALISÉE EN MONTAGNE
maintenant 37 plans disponibles.

Prix à compter de \$29,950.

* UN APPARTEMENT TOUT-CONFORT SURPLOMBANT
LA PLAINE DANS UN SECTEUR PARTICULIER

3 1/2, 4 1/2 pièces, \$175. et plus par mois

* UN TERRAIN BOISÉ POUR CONSTRUIRE PLUS TARD
VOTRE MAISON.

Payable à termes - Intérêt 7%

"LE MONT SAINT-BRUNO EST UN ENVIRONNEMENT
DE FORÊTS ET DE LACS PROPICE À LA
DÉTENTE ET AUX SPORTS DE PLEIN AIR"

Domaine des Hauts-Bois



ITINÉRAIRE
Par le Pont Jacques-Cartier et la route 3 ou par le Pont-Tunnel Lafontaine, puis on emprunte la route 20 (Transcanadienne) pour 9 minutes, jusqu'à la sortie 62 de St-Julien où des enseignes indiquent l'endroit.

Faites comme tout
le monde...PRENEZ
DES "LAUZON"
DE CONDUITE

Tél.: 849-4731

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de \$259.VOLS SPÉCIAUX
NOLI-FRANCEBILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier

Tél.: 861-3906

Cours fondamental
de fine cuisineVous apprendrez à finement cuisiner vos
repas familiaux avec méthode et agrément selon
l'hygiène alimentaire.Les éléments théoriques, la technique et les
recettes fondamentales sont enseignés par Henri
Bernard à raison d'une leçon par semaine,
au choix, le jour ou le soir.Pour renseignements et
prospectus, session
d'automne, composez
843-6481Institut
Culinaire
Henri
Bernard2015 rue de la montagne, suite 610, Montréal 107
permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

À la VEILLE de paraître...

LES GRANDS ARRÊTS DE LA
JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE
AU CANADA

par Herbert Marx

EN FRANÇAIS pour la première fois, la
jurisprudence constitutionnelle du Comité
judiciaire du Conseil privé et de la Cour
supérieure.

Environ 700 pages \$24.00

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Une production de l'Office de catéchèse du Québec

QUE CHANTENT LES SAISONS

Document catéchétique destiné aux maîtres du milieu scolaire qui se préoccupent de l'éducation chrétienne des déficients mentaux légers
âgés de 10 à 12 ans. Il veut les aider à réaliser, d'une façon adaptée à ces enfants, une catéchèse sur la création et sur le sacrement de la
réconciliation. L'ensemble comprend:

• UN GUIDE POUR L'ÉDUCATEUR

(13 fascicules dans une chemise)
Ce guide peut être vendu séparément: \$18.00

• UNE SÉRIE DE 24 ILLUSTRATIONS

(noir et couleur)

• DEUX DISQUES:

* Les quatre saisons de Vivaldi (Vox)
* Que chantent les saisons (R M)

Le tout présente dans une enveloppe de vinyle - L'ensemble: \$45.00

ENSEMBLES DÉJÀ PARUS:

QU'ILS AIENT LA VIE \$35.00 ch.
(pour les déficients légers de 6 à 8 ans)QUE NOTRE JOIE ÉCLATE \$35.00 ch.
(pour les déficients légers de 8 à 10 ans)AUX
ÉDITIONS

FIDES

245 est, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. H2X 1M9
Tél.: 861-9621VIENT
DE
PARAÎTRE



RAPPORT SAULNIER

procédures d'injonctions.

M. Saulnier par contre blâme indirectement le syndicat des employés de l'entretien dont il n'a pas rencontré les représentants puisque le ministre le lui avait interdit à moins d'un retour au travail des 1.600 membres. L'enquêteur qui a néanmoins pris connaissance de la convention collective de ces employés et de celle des chauffeurs d'autobus s'explique mal l'insatisfaction des premiers qui ont finalement un rattrapage à faire identique à celui des chauffeurs d'autobus encore au travail.

M. Saulnier qui évoque la possibilité que la CSN ait eu intérêt à effectuer une percée significative dans le domaine de l'indexation des salaires des employés, du secteur public par le biais des employés d'entretien, souhaite un "renversement d'attitude" du syndicat. Si ses souhaits se réalisaient, l'enquêteur ne juge pas à propos l'intervention de l'Assemblée nationale.

M. Saulnier qui ne préconise pas le recours formel à l'indexation des salaires, s'attaque dans la deuxième partie de son rapport aux causes et aux remèdes de l'inflation. Il justifie la vaste perspective qu'il adopte par le fait que ses recommandations seront invoquées par des milliers d'autres travailleurs aux prises avec le coût croissant de la vie.

L'enquêteur spécial du ministre qui est aussi responsable de la Commission du salaire minimum, se dit d'avis que les gouvernements provincial et fédéral devraient synchroniser rapidement leur action pour agir simultanément sur les salaires et les prix.

M. Saulnier propose aux deux niveaux de gouvernement d'agir d'abord sur les salaires parce qu'à son avis, "stopper l'érosion du pouvoir d'achat est un premier impératif social, économique et politique". Selon lui, l'indexation des salaires serait "une mesure de justice" si les deux gouvernements ne décidaient pas d'agir sur les prix, cause principale de l'inflation.

Cependant M. Saulnier qui constate que la productivité nationale s'est stabilisée contrairement aux prix, ajoute immédiatement que l'indexation constitue une "apparence de justice" lorsque la richesse nationale n'augmente pas.

L'enquêteur spécial du gouvernement a par ailleurs jugé bon d'ajouter en annexe qu'il favorise le recours aux tribunaux, seul gage à son avis des défavorisés contre l'injustice. C'est pourquoi il s'empresse de suggérer la constitution de Tribunaux de Salaires et de prix.

De leur côté, les grévistes de la CTCUM se feront une idée personnelle de la justice alors que 106 d'entre eux comparaitront ce matin devant le juge en chef, Jules Deschênes, pour répondre à des accusations d'outrage au tribunal.

Les 24 membres du conseil syndical et de l'exécutif ont bénéficié hier matin d'une remise d'une journée, la cour n'ayant pas jugé bon de procéder en l'absence de leur procureur, Me Clément Richard. Les accusés devaient répondre à une accusation de récidive d'outrage au tribunal.

Le juge en chef décidera ce matin de quelle façon la cour procédera pour entendre autant d'accusés tout en assurant à chacun la possibilité d'une défense pleine et entière.

LA CLASSE AGRICOLE

songe chez les membres de l'UPA à réclamer du gouvernement l'institution d'une société québécoise d'approvisionnement en provende.

La semaine dernière, un bovin élevé au coût de \$613, coûtait \$276, seulement pour la moulée, sans compter les frais de financement de celle-ci, qui s'élevaient jusqu'à 18% l'an.

L'hypothèse fut évoquée une première fois dans les derniers mois de 1973, au moment où les stocks québécois atteignaient un bas niveau sans précédent, juste à la veille de la fermeture de la Voie maritime du Saint-Laurent.

La société d'approvisionnement serait chargée de l'achat de tous les grains, mande l'UPA. Un fonds de roulement assez substantiel serait assuré par l'Etat, mais les frais d'exploitation de la société seraient entièrement à la charge des acheteurs, les producteurs agricoles; et toute l'opération devrait s'autofinancer.

L'éditorialiste de la "Terre de chez nous", l'organe de l'UPA, M. Pierre Courteau, trace les grandes lignes de ce projet, lequel tiendrait compte des politiques d'auto-approvisionnement énoncées par le ministère de l'Agriculture, mais dont on se demande si elle seront jamais appliquées si l'on songe à la parcimonie

des budgets que le gouvernement réserve aujourd'hui à l'agriculture québécoise.

Les attributions de la société d'approvisionnement s'étendraient à l'achat des céréales, soit dans les Prairies ou ailleurs, au transport des denrées, et à l'entreposage.

L'éditorialiste ne manque pas de signaler que cette initiative sera fort mal accueillie par le puissant lobby des intermédiaires, car la sécurité des approvisionnements en provende se traduira par une stabilisation accrue des prix, diminuant d'autant les perspectives de spéculation, les agriculteurs pouvant même alors prévoir à l'avance avec certitude le prix qu'ils auront à payer pour leurs grains.

M. Couture, qui était entouré hier des principaux cadres de l'UPA, a également évoqué l'incommensurable omelette provoquée par la destruction, au Québec, il y a quelques semaines, de neuf millions d'œufs.

A ce sujet, M. Couture a signalé qu'on a surdramatisé l'affaire. Les œufs détruits ne représentent après tout qu'un tiers de la production quotidienne québécoise. La mesure est attribuable au dumping de l'Ontario qui n'a pas respecté les règlements (assortis d'aucune sanction, hélas) de l'Agence nationale de mise en marché des œufs.

Aux termes de ces règlements, le Québec ne doit pouvoir qu'à 55% de ses propres besoins. L'équilibre fut rompu lorsque l'Ontario, au mépris de l'entente, inonda le marché québécois de ces denrées hautement périssables, qu'il fallut parfois entreposer dans des frigorifiques de pomiculteurs, et suivant des méthodes assez brutales, si l'on songe à la fragilité inépuisable d'une petite coquille d'œuf.

M. Couture a signalé, au sujet des propos de Mme Plumtree, que la présidente de la Commission de surveillance des prix aurait peut-être avantage, d'autre part, à constater l'effarante quantité de denrées périssables systématiquement vidangées par les supermarchés pour éviter les ventes au rabais.

"Qu'il existe du fouillis dans la mise en marché des œufs, a déclaré M. Couture, c'est un fait, mais il faut peut-être rappeler que le Québec, qui en est aujourd'hui la victime, fut l'une des seules provinces à observer scrupuleusement son contingentement, et sans jamais dépasser les prix de vente, bien que ceux-ci aient été inférieurs au coût de production."

Les opérations de l'agence nationale se sont traduites par un déficit réel de \$4.5 millions, et aussi l'UPA soutient-elle que celle-ci devrait tenter de récupérer les sommes perdues des provinces qui ne se sont pas soucies de respecter l'entente.

L'agence nationale est un organisme qui vient en quelque sorte chapeauter les agences provinciales de mise en marché, et il appert qu'elle ne dispose pas des moyens de contrôle suffisants pour faire respecter ses propres règlements, impunément transgressés, dans le cas qui nous occupe, par les gouvernements de Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Dans cette perspective, les agriculteurs québécois ne sont plus guère tentés de voir le gouvernement de M. Bourassa transmettre d'autres pouvoirs de contrôle à une agence fédérale, tant que celle-ci ne pourra pas fournir les garanties requises pour assurer la stabilité des prix et des approvisionnements.

HAROLD WILSON

forte teinte pré-électorale.

M. Wilson a parfaitement choisi son moment. En s'adressant aux représentants des syndicats, vingt-quatre heures après que ces derniers aient, à la quasi-unanimité, scellé le "contrat social" avec le gouvernement, M. Wilson a su trouver un tremplin électoral idéal.

Le chef du gouvernement travailliste, qui a été chaudement applaudi par les congressistes, est désormais en mesure de faire du "contrat social", cet accord gouvernement-syndicats pour lutter contre l'inflation, son principal cheval de bataille électoral.

Il a d'ailleurs rappelé, à l'intention d'une opinion encore sous le coup de la grève des mineurs et du régime de la semaine de trois jours de travail de l'hiver dernier, que les conservateurs ont été incapables de s'assurer la coopération des syndicats.

Pour l'ensemble des politiciens, la seule incertitude, hormis, bien sûr le résultat de l'élection que les sondages annoncent comme devant être serré, ne porte plus que sur le jour de la consultation: le 3 ou le 10 octobre. En indiquant que les élections auront lieu à l'une de ces deux dates, M. Robert Mellish, le responsable de la discipline parlementaire du Labour a confirmé que tout autre jour apparaissait exclu.

Beaucoup sont convaincus que M. Wilson a fait son choix et l'a communiqué hier matin, sous le sceau du secret, à ses plus proches collaborateurs au cours d'une réunion du cabinet qui a duré plus de trois heures. Ce choix est important. Si la date est fixée au 3 octobre, le premier ministre devra l'annoncer au plus tard le 13 septembre, et il est alors possible que le parti libéral décide d'annuler son congrès annuel qui doit débuter le 10. En revanche, en optant pour le 10, M. Wilson offrirait au tiers parti la possibilité de mieux développer sa campagne, dans l'espoir qu'il ravira davantage de voix aux conservateurs qu'aux travaillistes, comme ce fut le cas en février. Quant aux congrès annuels des deux grands partis prévus pour début octobre, ils n'auront sans doute pas lieu.

D'autre part, le congrès du TUC (Trades Union Congress) a confirmé, comme prévu, son opposition à l'adhésion britannique au Marché Commun.

Alors que l'an dernier les pro-européens avaient failli l'emporter, les congressistes ont adopté cette fois-ci, sans difficulté et à main levée, deux motions anti-européennes.

LE REVENU

cumulés est maintenant de \$241,668.

Jusqu'en 1965 les Simard étaient actionnaires majoritaires de la Marine Industries. En 1965, c'est-à-dire après la plupart des fautes reprochées, La Société générale de financement du Québec a acheté 57% des actions tandis que les Simard ne conservaient que 20% des actions. Récemment le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre a fait savoir que la SGF, c'est-à-dire les fonds publics québécois, acquerrait encore 10% des actions.

GEORGES MARCHAND

que municipale, une candidature à titre d'"indépendant", ou l'adhésion à un nouveau parti. Il ne sait cependant pas quand il rendra publique sa décision, disant vouloir prendre le temps de soupeser l'ensemble de ses responsabilités.

Malgré tout, il déclare avoir trouvé très captivantes les quatre années qu'il vient de passer à l'hôtel de ville de Montréal, tout en disant qu'il ne favorise pas les mandats continus et infinis. Et il fait remarquer qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas à Montréal de mécanismes permettant de limiter la durée des mandats confiés aux hommes politiques.

Si jamais M. Marchand décidait de se présenter de nouveau aux élections de novembre, il semble qu'il faille écarter sa candidature à la mairie, poste qu'il semble trouver trop lourd et trop pré-occupant.

Quant aux motifs de sa démission du Parti civique, M. Marchand s'en tient aux raisons invoquées dans le communiqué annonçant sa démission où il expliquait laconiquement que sa décision était la suite logique de ce qui s'est passé au conseil municipal où il fut l'un des seuls, avec deux ou trois autres conseillers, à s'opposer aux projets du maire Drapeau.

Il faut prévoir toutefois, qu'au cours des prochaines semaines, le conseiller de l'Acadie expliquera de façon plus détaillée son geste. A cet égard, il déclare que "la fonction ayant été publique, il est normal que le bilan soit public aussi."

Du côté du RCM et de Démocratie Montréal, les réactions à la démission de M. Marchand ont été de satisfaction, et on espère pouvoir recueillir son adhésion.

Ainsi le président de Démocratie Montréal, M. Jacques Brisebois, déclare que M. Marchand représenterait un "actif" très important pour son parti puisqu'il partage les objectifs de démocratisation de la politique municipale de Montréal et d'assainissement des finances de la ville. M. Brisebois ajoute même qu'il serait le premier à appuyer la candidature de M. Marchand à la mairie au nom de son parti, et il précise qu'il tentera d'entrer en communication avec le conseiller démissionnaire.

La réaction du RCM est cependant plus prudente bien qu'on déclare que les portes sont ouvertes à un homme tel M. Marchand. On précise toutefois que dans le cas où l'ancien membre du Parti civique désirerait se porter candidat au nom du RCM dans un district électoral, il devrait alors recevoir l'appui du comité du district.

Ces deux partis politiques sont toujours à compléter leurs préparatifs en vue du scrutin du 10 novembre. Au RCM, des assemblées doivent avoir lieu dans chacun des districts électoraux de Montréal en septembre et au début d'octobre pour le choix des candidats aux 55 postes de conseillers municipaux. Un congrès aura lieu le 21 septembre, à l'école Emile-Nelligan, pour le choix d'un candidat à la mairie. Personne n'a cependant fait connaître son intention d'être candidat à ce poste.

A Démocratie Montréal, on affirme qu'à la fin du mois de septembre on fera connaître le nom du candidat qui sera opposé au maire Jean Drapeau, et les noms des candidats aux postes de conseillers. Il y aurait, selon M. Jacques Brisebois, une vingtaine de candidats déjà choisis pour les postes de conseillers alors qu'à la mairie, deux personnes seraient disposées à poser leur candidature.

L'ÉTAPISME

sont une cinquantaine.

Les péquistes sont tous d'accord sur un point: ces questions devront être vidées le plus tôt possible, alors que le prochain scrutin général est encore éloigné de trois ans.

De telles questions ne doivent pas rebondir sur la place publique à quelques mois d'une élection, ou pire, pendant une campagne électorale. Le moral des troupes risquerait alors d'être miné de façon sérieuse, estime-t-on.

Dans le passé, les membres de la presse ne pouvaient pas officiellement assister à ces réunions du conseil national du Parti québécois. Les journalistes étaient cependant tolérés et on leur permettait de se mêler aux délégués pendant la tenue de la réunion.

Il semble que cette fois-ci, les journalistes ne seront pas admis à l'intérieur de la salle pendant les délibérations. On entend faire respecter le huis clos de façon plus stricte, a indiqué un porte-parole du PQ, hier.

Ce détail, quoique anodin, semble indiquer que le conseil national de M. Jolli l'avera le linge sale en famille, loin des oreilles indiscrettes des journalistes.

LA MANIFESTATION

dée il y a deux semaines tandis que la CSN annonçait, mardi, le déclenchement d'une campagne à l'échelle du Québec pour informer le monde syndical du sens réel de ces deux revendications.

Les organisateurs avaient prévu au moins 5.000 personnes, peut-être 10.000 si le temps était au beau. Certains estiment que le président de la Commission de transport de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a sciemment interrompu les services en commun sur toute l'île de Montréal — la manifestation n'occupait pourtant que quelques rues du centre-ville — pour faire échec à une participation plus massive.

Parce qu'il se posait délicatement sur le toit des quartiers-généraux de la police, rue Bonsecours, un hélicoptère a écopé du plus fort chahut exprimé par la foule. Les occupants, bien sûr, n'ont rien entendu.

Enfin massés sur le Champ-de-Mars, entre l'hôtel-de-ville et le vieux Palais de Justice, symbole stamiois de la collusion du patronat et de la magistrature, devait lancer Michel Chartrand, premier orateur à être entendu, on pouvait estimer le nombre des manifestants à quelque 7.000 personnes.

Ce qui frappe le plus, ce sont moins les discours, tous axés sur le thème de la solidarité syndicale, que le silence qui les a accueillis, car après les cris et les chants de la rue, la manifestation était maintenant empreinte d'une certaine gravité, mais nous n'avons pas senti un seul instant la tension appréhensive qui accompagne habituellement ce genre de manifestation.

Au plus fort de son allocution, M. Chartrand a accusé le patronat de contribuer à dégrader la magistrature en utilisant les juges comme des "valets" en leur souti-

rant des injonctions pour court-circuiter le processus légitime de la négociation collective.

"Les compagnies se servent des injonctions pour briser les grèves des travailleurs qui ont le courage de se battre pour améliorer leur sort et celui de la population", a-t-il lancé tandis que l'écho de ses paroles se répercutait avec cinq secondes de décalage contre les murs des immeubles au-delà de l'autoroute est-ouest.

Lorsque les travailleurs s'organisent et qu'ils sont devenus assez forts pour retirer leurs services à leurs employeurs, alors les juges fantoches entrent en jeu, et décrètent des injonctions, comme dans les pays totalitaires, pour forcer les travailleurs à l'ouvrage. Mais on n'a jamais vu d'employeurs en prison même s'ils violent continuellement le droit d'association pourtant inscrit dans les lois", a-t-il ajouté.

"Moi, j'ai visité bien des prisons, et je n'ai jamais rencontré là non plus les bandits de la finance." a poursuivi le leader syndical, avant de céder la parole à M. Marcel Perreault, seul représentant officiel de la boudeuse FTQ, président du Conseil du travail de Montréal, et du syndicat des postiers de la métropole. Celui-ci a repris le thème de la solidarité syndicale comme pour indiquer qu'en dépit de l'absence de M. Laberge des syndicats entiers de la Fédération des travailleurs du Québec se réclament eux aussi des objectifs de la manifestation.

MM. Norbert Rodrigue, au nom de Marcel Pepin absent, Robert Chagnon, au nom de l'Alliance des professeurs de Montréal, Yvon Charbonneau, au nom de la Centrale des enseignants du Québec, Jean-Marie Gonthier, secrétaire-trésorier du syndicat-uni de l'auto, et Jean Thibault, président du comité syndical de sécurité de la CTCUM, se sont ensuite succédés au micro, fiche dans les plates-bandes, au-dessus du talus.

La manifestation se termina dans l'ordre, la foule s'étant paisiblement dispersée en quelques minutes.

Les seules victimes de la soirée d'hier sont les improbables motocyclistes de police. Les montures retenues à trois milles à l'heure tout au long du défilé ont surchauffé les unes après les autres. Rappelons que le comité exécutif entend se défaire de ces très coûteuses et fragiles machines pour n'en conserver qu'un strict minimum. A moins que les fabricants ne s'avisent d'obtenir une injonction pour empêcher le maire Drapeau de les remplacer. Sait-on jamais.

SAULNIER

Suite de la page 3

Je ne saurais assez insister, pour les considérations très impératives liées à notre activité économique, au bien-être des citoyens, que j'ai brièvement évoquées, que dans ce conflit l'action du gouvernement dans le sens suggéré ne serait justifiée que si elle était accompagnée ou suivie de très près de mesures d'intervention sur les prix par le gouvernement fédéral. Je prends soin de ne pas utiliser le mot "contrôle". L'indexation des salaires sur les prix n'est pas moins une mesure de contrôle. Il faut prendre soin d'éviter l'emploi de mots qui effraient, sans raison.

Il faut rappeler avec insistance et fortement que, dans des crises graves: la seconde guerre mondiale, la première bouffée d'inflation du début des années '60, la dernière crise du dollar américain récemment, les politiques d'intervention ont été absolument et incontestablement bénéfiques pour la société. L'orchestration des avis contraires est une orchestration intéressée. Le Japon en fait la preuve présentement comme en fait foi la citation qui suit tirée de la revue mensuelle de la Banque de Tokyo, livraison du 19 août dernier:

"At the Cabinet meeting held on August 9, the Government made a formal decision on the removal of the price freeze, effective August 10, on a total of 32 items whose price markups had been subjected to prior Government approval. But the Government will continue to watch the markups and the supply-demand situation, and if necessary, it will freeze the prices again, or guide the manufacturers to increase their production or reduce the prices of their products..."

Si on agit sur l'indexation des salaires, il faut agir concurrentement sur les prix. Sinon concurrentement, immédiatement ensuite. Le délai doit être très court entre les deux interventions.

Les interventions non planifiées introduites par l'innovation technique et la concurrence qui ont pu apporter depuis un demi-siècle des rajustements relatifs d'équilibre entre les prix et les revenus, manifestement ne jouent plus. Les interventions des banques centrales sur la politique monétaire n'ont plus, manifestement aussi, les effets qu'elles ont pu avoir à d'autres époques.

L'inflation des années 1970 est engendrée, semble-t-il, par les politiques économiques internes de puissants groupes économiques — entreprises, gouvernements et syndicats — qui ont à l'intérieur de leurs secteurs respectifs les moyens d'équilibrer, pour leurs fins propres, les prix avec les revenus. Les effets d'entraînement de cet équilibre des "forts" sont néfastes sur les entreprises plus faibles, sur les travailleurs non syndiqués, sur les retraités, bref sur un nombre considérable de citoyens et d'entreprises qui ne disposent pas de moyens aussi puissants que ceux des "forts" pour négocier la valeur de leur pouvoir d'achat.

De plus, cet équilibre que peuvent établir, entre eux, les "forts" ne vise pas nécessairement la réalisation des objectifs prioritaires de la société.

Notons qu'un signal d'alarme vient justement d'être donné dans la livraison du 29 août d'Information Canada: "The current dollar increase, however, came entirely from higher prices with the result that Gross National Expenditure in real terms remained unchanged in the quarter". Au Canada, il faut retourner au lendemain de la guerre de Corée pour retrouver une situation semblable...

Le Globe & Mail titre, dès le jour suivant, 30 août: "Stagflation arrives: no growth and 14.5% inflation."

Lorsqu'en termes de valeur constants, le produit national brut d'un pays n'augmente pas, il s'ensuit que tout avantage consenti à un groupe est donné au détriment des intérêts d'un autre.

Nous sommes tous de plus en plus

Le protectionnisme masculin à la CECM

par Lise Bissonnette

Aucune protestation d'innocence n'est venue de la CECM, hier soir, alors qu'une trentaine de femmes occupant des postes de direction scolaire dénonçaient, devant le Conseil des commissaires, la "subtile" discrimination qu'exerceraient les hauts fonctionnaires de la commission au moment des nominations à des fonctions de direction.

Au seul niveau secondaire, par exemple, 110 hommes sont directeurs ou adjoints au directeur, contre 54 femmes. Réticents à fournir ses statistiques, la CECM admet cependant que les enseignants masculins ne comptent que pour une faible moitié de l'effectif. La situation serait encore plus grave à l'élémentaire où de plus en plus d'hommes accaparent comme de droit les postes de direction, alors qu'ils ne sont même pas le tiers de la population enseignante.

Mme Hélène Chenier, directrice de l'école Sophie-Barat et porte-parole du "groupe de direction féminine" a exposé des statistiques probantes et fait état de quelques coutumes plutôt mystifiantes, dans une société supposée égalitaire. Ainsi les vastes écoles mixtes (au-delà de 1.500 élèves) ont toujours, sauf une exception, des directeurs masculins largement assistés de confrères plutôt que de consœurs.

Les écoles de garçons sont réservées aux directeurs de même sexe, et la largeur de vues des responsables de la sélection s'arrête juste après les félicitations aux "audacieuses" qui osent poser leur candidature.

Quant à la règle coutumière qui réservait encore les petites écoles de filles (en deca de 800 élèves) à une direction féminine, elle vient d'être brisée à l'école Louise Trichet (région III), en faveur d'un candidat masculin. Les femmes sont donc venues réclamer de la CECM qu'elle fasse clairement la preuve de l'incompétence de deux candidates-femmes qui étaient aux premières lignes de la liste

d'éligibilité.

"Nous tiendrons à garder la direction des écoles de filles aussi longtemps qu'une plus juste proportion entre les hommes et les femmes ne sera pas respectée dans l'attribution des promotions au sein de la CECM, et cela même si idéalement l'on ne devrait pas attribuer des postes selon des critères de sexe", écrivent-elles dans un dossier remis aux commissaires de qui elles réclamaient "plus qu'une déclaration verbale, mais une intervention rapide et efficace".

Mais les "subtils et tenaces préjugés" ont en effet la vie dure comme en ont fait la démonstration plusieurs commissaires masculins qui se sont à prime abord réfugiés dans le cortège de blagues habituelles et usées, les uns s'attendrissant sur le "rôle" presque sublime et en tout cas particulier de la femme en éducation, les autres enviant les directeurs masculins dans les écoles féminines.

L'exception notable à ces discours fut l'intervention du vice-président, M. Luc Larivée, qui ramena l'assemblée aux exigences immédiates de l'équité, peu avant que Mme Lavoie-Roux, la présidente, relève assez froidement la légèreté du ton de l'assemblée.

Le directeur général de la CECM, M. Jean-Paul Tardif, ne voulant visiblement pas engager la commission dans la reconsideration formelle de la décision prise à l'école Louise Trichet, Mme Lavoie-Roux a obtenu l'approbation du groupe de femmes en promettant au moins que la commission allait "étudier avec soin ce cas particulier", et faire rapport dans les plus brefs délais. Il fut également question d'une étude générale plus approfondie, avec la participation des femmes directeurs.

Rappelons que les nominations aux postes de direction sont l'exclusive responsabilité des directeurs de région qui, à la CECM, sont tous des hommes.

3) Ceci dit, et compte tenu des immenses possibilités qu'offre la statistique moderne, le temps est peut-être arrivé de songer à constituer des tribunaux de salaires et de prix... qui, dans un premier temps pourraient limiter leurs interventions à énoncer des avis, publiquement, sur les attitudes patronales et syndicales dans un conflit, en application de règles d'équité et de justice.

Si le gouvernement décidait d'arrêter une solution fondée sur les considérations qui précèdent sur l'indexation des salaires des employés visés dans ce conflit et qu'il jugeait indiqué de faire état publiquement de cette partie du présent rapport, j'insiste respectueusement pour qu'il soit rendu public in extenso.

SAMSON

Suite de la page 3

"sombres dessous de cette sinistre affaire" seront publiquement établis.

Après les premières audiences des 28 et 29 août, l'agent Samson avait obtenu la suspension de l'enquête en promettant au commissaire de lui présenter à la reprise des faits nouveaux. En condamnant, le témoin à 60 jours de prison, Me Cyrille Delage lui a notamment reproché d'avoir abusé de sa confiance.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

core pour le gros morceau, il faudra également jeter un coup d'oeil sévère du côté des dépenses. On verra alors à quel point les projets de prestige sont la ruine de l'équilibre fiscal à Montréal et comment ils sont, en période d'inflation, une menace à l'ordre public bien plus grande que les refus qu'opposent à leur employeur ou aux tribunaux des militants du transport ou du service des incendies...

Jean-Claude LECLERC

RECENSEMENT

Suite de la page 5

français ou l'anglais. S'il est une révélation significative que l'on doive tirer de ces chiffres, ce n'est pas que l'anglais ait eu le dessus sur le français, mais plutôt la faible efficacité dont ont fait montre jusqu'à maintenant les deux langues "officielles".

Le paragraphe que nous avons tiré de l'article paru dans Le Devoir fournit un excellent exemple de la manière dont on peut entièrement fausser le sens d'une situation donnée en ne présentant que des données partielles et recourant à une terminologie inexacte et sémantiquement biaisée.

Il faut espérer qu'au recensement de 1981 au plus tard, mais si possible dès 1976, Statistique-Canada insèrera dans le questionnaire du recensement une question moins ambiguë sur la "langue principale". Il faut espérer aussi que cette question sera effectivement posée à tous les Canadiens, de façon à éviter la nécessité de devoir recourir à l'ordinateur pour le traitement des données. Ce n'est que lorsque nous disposerons de données vraiment précises que nous pourrions dire avec certitude qu'il y a eu assimilation quantifiable d'une langue officielle par l'autre.

(1) Cet article était du père Richard Arès et n'était pas relié, que nous sachions, au MQF.

C.R.

RESIDENCES FUNERAIRES
Magnus Polier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
10520, ST-DENIS
6326, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

Le colloque des Nations unies à Ottawa

par Renée Rowan

L'intégration de la femme:
du "pourquoi" au "comment"

Le thème de l'Année internationale de la femme qui s'ouvrira en janvier prochain est: "Égalité, développement et paix". Aujourd'hui, quand on parle de l'intégration de la femme dans toutes les sphères de la société, la question n'est plus de savoir "pourquoi" ni "quand", mais "comment".

Des délégués de 32 pays, toutes des femmes à l'exception des représentants du Kenya et du Pérou, sont actuellement réunis à Ottawa pour chercher ensemble des éléments de réponse à cette question.

Les pays les plus avancés dans ce domaine partageront leur expérience avec la communauté internationale en vue d'amener une plus grande participation des femmes à la vie de leur pays et d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe.

Ce colloque organisé par les Nations unies sur la participation des femmes au développement se poursuivra jusqu'au 17 septembre. Il est, en quelque sorte, un prélude international à l'Année des femmes.

À l'ouverture des travaux, hier matin, Mme Rita Cadieux, du secrétariat d'Etat, représentante du Canada à la commission de l'ONU sur la situation de la femme et présidente du colloque, a souhaité que la rencontre soit l'occasion d'un échange de vues aussi franc que possible. Pour cette raison, les discussions sont très libres autant dans les plénaires que dans les ateliers de travail.

Cette première journée a surtout servi à dresser un inventaire préliminaire de ce qui existe déjà dans les pays participants.

Ce mandat avait été confié, pour le Canada, à Mme Martha Hynna, coordonnatrice de la situation de la femme et chef de la délégation canadienne. Après avoir fait état des mécanismes gouvernementaux mis en place depuis la création en 1954, du Bureau de la main-d'œuvre féminine, Mme Hynna a souligné l'intention du gouvernement fédéral d'établir une commission pour assurer l'égalité de traitement aux femmes.

"Pour atteindre l'objectif d'insertion complète des femmes dans notre société, il faut que les structures gouvernementales reflètent et poursuivent le principe d'équité entre les hommes et les femmes, a-t-elle déclaré. Ce principe doit trouver son application dans tous les programmes existants et inspirer tout nouveau programme".

À long terme, a-t-elle poursuivi, les organismes publics et para-publics auront une influence durable sur l'évolution de la condition féminine. À court terme, toutefois, il est nécessaire que les gouvernements mettent en place des mécanismes spéciaux dont le mandat est directement relié à la promotion de la femme.

Ces mécanismes spéciaux doivent agir comme plaque tournante et comme agent catalyseur auprès des organismes publics, initiant, sollicitant et aiguillant l'action gouvernementale en faveur de la femme.

"Le gouvernement canadien est fier des mesures qu'il a déjà prises en vue de faciliter une plus grande participation des femmes à la vie de leur pays", a déclaré

Mme Hynna.

Venue présider aux cérémonies officielles d'ouverture, le sous-secrétaire général aux Nations unies et secrétaire générale pour l'année internationale de la femme, Mme Helvi Sipilä a déclaré de son côté, que le Canada, dans ce domaine, donne excellent exemple.

Dans son discours d'ouverture, Mme Sipilä a affirmé que l'écart qui existe entre la situation actuelle et la situation de faits ne peut être comblée que par la planification conjointe des hommes et des femmes et par l'inclusion dans les programmes de développement, dès la phase de planification, d'activités pour améliorer la situation de la femme.

Il ne suffit pas de fixer des objectifs, a-t-elle dit. Il faut avant tout établir, là où il n'y en a pas encore, des commissions ou comités nationaux, fédéraux ou d'Etat chargés "de revoir, évaluer et recommander des mesures et des priorités pour assurer l'égalité des femmes et des hommes" et de favoriser la pleine participation des femmes dans toutes les sphères de la vie nationale.

Grâce à ces mesures, Mme Sipilä s'est dite certaine que les femmes réussiront probablement à surmonter les sérieux entraves auxquelles elles butent, lorsqu'elles veulent prendre part à la vie économique, sociale, politique et culturelle. C'est au niveau local ou national que les hommes et les femmes de chaque pays peuvent décider de la nature des mécanismes à adopter.

Mme Sipilä ainsi que plusieurs délégués au colloque d'Ottawa ont participé à

la conférence qui a eu lieu, en août, à Budapest à l'occasion de l'année mondiale de la population.

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi l'ouverture officielle du colloque, Mme Sipilä a déclaré que la rencontre de Budapest a clairement fait ressortir l'intérêt sans cesse croissant que l'on porte aux droits de la femme, tout particulièrement en ce qui a trait à l'exercice de son droit fondamental de déterminer librement et en toute responsabilité le nombre de ses enfants et la fréquence de ses grossesses, comme de disposer de l'information et des moyens de la faire.

De l'avis de Mme Sipilä, la conférence de Budapest représente un point tournant dans l'égalité entre les hommes et les femmes et cela pour trois raisons:

Premièrement, le nombre de délégués qui y ont participé — la représentation féminine était de 15 pour cent comparativement à 7 pour cent à la dernière conférence internationale organisée par les Nations unies;

Deuxièmement, le nombre élevé de femmes à la tête de la délégation de leur pays — douze délégations étaient dirigées par des femmes; troisièmement: l'esprit de solidarité qui régnait entre les déléguées et la participation très active des femmes à toutes les délibérations.

Le colloque qui se poursuivra à Ottawa au cours des deux prochaines semaines représente un énorme défi à relever, a souligné dans son discours de bienvenue M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. "Ce que vous allez définir ici, a-t-il dit, deviendra peut-être la norme d'égalité entre les individus pour toute la prochaine décennie et peut-être bien au-delà".

M. MacEachen a en outre signalé que le Canada a déjà établi des plans d'action pour l'Année internationale de la femme: Le lancement d'un vaste programme de sensibilisation nationale aux besoins d'égalité; la coordination des projets spéciaux des ministères fédéraux aussi bien que les projets émanant d'individus ou d'organismes du secteur privé. L'organisation d'une conférence nationale et de quatre conférences régionales ayant pour objectif de trouver des solutions aux problèmes de discriminations.

Signalons enfin que des fonds spéciaux ont été accordés pour le financement de toute une gamme de projets et de programmes qui seront annoncés dans les mois à venir.



Mme Rita Cadieux, chef de la délégation canadienne, a été élue présidente de la conférence d'Ottawa. (Téléphoto CP)

Québec s'oppose à toute
hausse de tarifs de CN-CP

QUEBEC (Le Devoir) — Le gouvernement du Québec s'oppose aux demandes d'augmentations de tarifs formulées par les Télécommunications CN-CP devant la Commission canadienne des Transports.

Au nom du gouvernement, le ministère des Communications insiste pour que les Télécommunications fournissent une étude socio-économique des services télégraphiques et sur les conséquences d'une hausse des tarifs dans ce domaine.

Les deux hausses demandées donneraient des revenus supplémentaires de \$5.3 millions. Fondées en une seule, les deux requêtes seront entendues et jugées simultanément.

Dans sa plaidoirie écrite, le Québec relève un inconvénient majeur: bien que se présentant comme une seule entreprise dont les revenus proviennent d'un seul et même tarif, les Télécommunications constituent des départements des Chemins de fer nationaux (CN) et du Canadian Pacific (CP), et non des filiales ou des sociétés affiliées dotées de structures administratives différentes. Le gouvernement demande donc à la Commission fédérale de faire enquête afin de déterminer l'opportunité d'intégrer les services offerts par les Télécommunications CN-CP dans une structure corporative unique et distincte de leurs compagnies-mères.

Le mémoire québécois demande que l'on fasse enquête sur une situation intolérable, à savoir la concurrence néfaste que se livrent, dans les services autres que télégraphiques, les Télécommunications CN-CP et les compagnies membres du réseau téléphonique canadien.

L'île à Roxboro

Roxboro, l'une des plus petites municipalités membres de la CUM, a l'intention de rendre les abords de la rivière des Prairies au public, et, à cette fin, elle se portera acquiescer d'une île qui sera transformée en parc.

Le maire de cette municipalité, M. W.G. Boll, a annoncé que les contribuables avaient approuvé un règlement d'emprunt de l'ordre de \$52,000 pour l'acquisition de cette île qui n'est, pour le moment, identifiée par aucun nom. Les démarches pour l'acquisition de ce territoire, commencées en 1964, seront complétées sous peu.

La réalisation de ce parc, selon le maire Boll, devrait maintenant susciter des projets semblables dans la municipalité de Pierrefonds qui entoure le territoire de Roxboro.

Dites-le en images

D'un Chili d'asile à une tombe

par Clément Trudel

Pour se rappeler le Chili d'avant les généraux, plusieurs courts métrages sont à l'affiche depuis hier à la Cinéma-thèque québécoise (1700, rue Saint-Denis). Ils disent eloquemment les aspirations nées de l'Unité Populaire et le brutal rattachement provoqué depuis septembre 1973 par une armée qui semblait dans l'ensemble constitutionnaliste et partisane de la non-ingérence dans les affaires politiques.

Salvador Allende a-t-il été dupe de ce "rôle positif" qu'entendaient exercer les forces ar-

mées dans son pays? Tout de suite après les élections du 4 mars 1973 qui assuraient aux forces de gauche 43% du vote populaire, Allende soumit une idée de film que réalisa une équipe tchèque. "Ouverture" (Predehra), l'une des deux productions tchèques visionnées hier, s'attarde sur ces militaires en uniformes de parade et sur la part utile que l'armée assume chaque fois que le peuple est appelé à voter au Chili.

L'armée assume aussi un rôle nouveau en servant d'instructeur aux paysans appelés à con-

duire les nombreux tracteurs que devait recevoir l'Unité Populaire au cours de 1973 (en doublant presque le parc de tracteurs, par l'importation de 10,000 de ces véhicules).

Le narrateur ne manque pas toutefois de rappeler que des "terroristes" sortis de cette armée assassinaient Allende le 11 septembre 1973 et d'indiquer la clemence du tribunal d'appel envers l'auteur intellectuel de l'assassinat du général René Schneider en 1970 (de 20 ans, la peine d'emprisonnement fut réduite à deux ans).

La luxueuse villa du gérant (américain) de la mine de cuivre de Chuquicamata était devenue centre de loisirs pour enfants. C'est effectivement le cuivre qui pèsera le plus lourd dans ce coup de boutoir contre l'UP au Chili: l'on sait maintenant le rôle que jouèrent à l'étranger des compagnies comme la Kennecott et l'Anaconda pour discréditer la tentative d'instaurer au Chili une société plus juste.

Au programme d'hier, on a aussi visionné: "Le tigre a bondi et a tué". Les organisateurs de la semaine de cinéma chilien se sont excusés de ne pas pouvoir présenter, tel qu'annoncé, les films: "Quand le peuple s'éveille" et "Septembre chilien", non livrés à temps.

Aujourd'hui: "Campamento", sur la vie dans un bidonville, et "El Chacal de Nahuelatoro" que le cinéaste Miguel Littin a réalisé à partir d'un fait divers: le meurtre, par un paysan d'une femme et de ses enfants... on y est témoin des conditions sociales conduisant à de telles tragédies.

Demain, ce sera, du cubain Santiago Alvarez: Comment et pourquoi on assassine un général (Schneider, commandant des forces armées) "Chile con poeams y fusiles" et le court métrage "Chili" pour lequel les photos de l'agence Gamma ont mérité le prix Robert Capa 1974. Ce dernier documentaire, comme au temps du muet, insiste sur les détails, les gros-plans et cherche à capter la tragédie chilienne dans le regard de ceux qui en furent victimes ou instruments. Poings levés, hommes traqués, cadavres sur le Mapocho, Te Deum dans la cathédrale et répression dans le stade, autant de facettes de cette douloureuse succession des actualités.

Au Plateau, mercredi soir, le film: "Allende", de Maurice Bulbulian, montrait sobrement le pédagogue qu'était devenu Allende expliquant aux ouvriers de la mine Andina les raisons d'une "dignité nationale" recouvrée... par la nationalisation (à l'unanimité des deux Chambres) de l'industrie du cuivre. Allende y reçoit aussi trois métallos québécois et leur fournit un aperçu de sa politique d'égalité de chances pour tous.

Nous avons à lutter contre de puissants intérêts économiques, confie Allende dans une partie de l'entrevue où il précise comment le capitalisme est un obstacle à la réalisation du programme de l'UP et comment la conquête du pouvoir doit suivre la conquête du gouvernement.

Le film de Bulbulian s'achève sur une foule chantant: (Le Chili sera) "un asile contre la répression ou la tombe des hommes libres". Allende, tout au long de ce film, est flanqué de son aide-de-camp, l'un des

premiers Chiliens tombés sous les balles lors d'un attentat en juillet 1973: le capitaine de vaisseau Arturo Araya Marin.

Sur le même sujet, Bulbulian a déjà produit: "La richesse des autres", sur la tournée chilienne de mineurs québécois.

J.-Y. Morin fera
partie de la délégation
parlementaire du
Québec en Europe

QUEBEC (Le Devoir) — MM. Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition officielle et député péquiste de Sauvé, et Robert Lamontagne, vice-président de l'Assemblée nationale et député de Roberval, participeront avec six autres députés à la cinquième assemblée générale de l'Association inter-

nationale des parlementaires de langue française, à Bruxelles, du 16 au 22 septembre.

La délégation présidée par M. Lamontagne compte en outre les députés suivants: MM. Louis-Philippe Lacroix (Iles-de-la-Madeleine), Julien Giasson (Montmagny-L'Islet), André Marchand (Laurier), Fabien Roy (Beauce-Sud), Lucien Caron (Verdun), Lucien Brasseur (Saguenay).

Me Lamontagne et ses collègues du Québec présenteront deux rapports, dont l'un a trait aux moyens de communications et la langue française et l'autre concerne le français dans les compagnies aériennes.

L'Association a été fondée en 1967 et le Québec en fait partie depuis 1968 à l'intérieur de la section canadienne.

Le chef de l'opposition prolongera d'autre part son séjour en Belgique et se rendra ensuite en France pour reprendre ou prendre contact avec diverses personnalités politiques de ces deux pays. Ce sera le premier voyage officiel de M. Morin à l'étranger, à l'exception de sa présence aux funérailles du président Pompidou, en avril dernier.

L'automobile

Selon une étude effectuée par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) les automobiles du modèle 1975 équipées de convertisseurs catalytiques émettent de l'acide sulfurique en quantité qui pourrait devenir dangereuse pour la santé — 0.05 gramme par mille sous forme de buée.

Environ 70 p.c. des modèles 1975 aux États-Unis sont équipés de ces convertisseurs catalytiques au palladium et au platine destinés à réduire les émissions nuisibles de gaz d'échappement comme l'oxyde d'azote. Les émissions d'acide sulfurique pourraient se révéler dangereuses surtout pour les personnes ayant déjà des problèmes respiratoires.

POUR GROUPES EN SESSION D'ÉTUDES

AUBERGE DU VIEUX FOYER

Val-David

Nouvelle salle "Andromède" avec table de travail, 40 fauteuils confortables, tableau noir, écran et cabine à projection 16mm.

- Salon avec foyer
- Petit salon avec TV
- Salle de jeux
- "transformable en salle de travail"
- Salle à manger avec permis complet de la Régie
- Terrain de jeux pour les moments de détente
- Possibilité de logement: 34 places

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS:

(819) 322-2686

Des
voisins
à votre goût.

La maison que vous achetez sera probablement l'achat le plus important de votre vie.

C'est tout un nouvel entourage pour vous et pour les vôtres. Chez A.E. LePage, nous sommes très conscients du sérieux de votre décision. Nous voulons que vous vous sentiez vraiment chez vous, dans une ambiance à votre image, avec des voisins

qui vous conviennent.

Voilà ce que nous voulons dire quand nous parlons de voisins à votre goût. Laissez-nous vous aider à réaliser vos rêves, avec bon sens, expérience et réalisme. Nous pouvons le faire parce que nous sommes les plus importants courtiers en immeubles au Canada.

Vraiment des voisins à votre goût.

A.E. LEPAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

Siège Social: 2075 rue Université Montréal Québec H3A 2L2 Téléphone (514) 842-5011 Téléc 05-24830

Des boeufs musqués pour les Soviétiques

Dix boeufs musqués venant de l'Arctique canadien sont présentement en route pour la Sibérie. Ils ont été donnés par le gouvernement canadien à l'Union soviétique qui voudrait réintroduire dans son territoire une espèce animale qui en était disparue depuis deux mille ans.

Les dix animaux — six femelles et quatre mâles — seront remis en liberté dans la péninsule sibérienne de Taymyr et leurs descendants seront une source de viande et de laine pour les aborigènes de la Sibérie dont le régime ressemble à celui des Inuits.

On estime à 10,000 le nombre des boeufs musqués vivant dans les îles arctiques canadiennes d'Ellesmere, Melville et Banks.

Quatorze boeufs musqués ont été capturés dans l'île de Banks, mais quatre d'entre eux se sont échappés au moment où l'on s'apprêtait à les faire monter dans un Hercules des forces armées canadiennes, à Sachs Harbor pour leur transfert à l'aéroport international de Montréal.

Les dix boeufs musqués chargés dans le quadrimoteur Hercules sont arrivés à Dorval à 19 heures mardi, le mauvais temps ayant empêché l'appareil de décoller lundi pour son envolée de quatorze heures. Les animaux demeurèrent dans leurs cages durant tout ce temps mais ne causèrent aucun problème selon le biologiste Benjamin Hubert du gouvernement des Terroirs du Nord-Ouest qui accompagne les boeufs musqués jusqu'en Sibérie.

Le Groënland possède lui aussi quelques troupeaux de boeufs musqués et l'espèce a été réintroduite récemment en Alaska. Les dix animaux destinés à l'Union soviétique ont été capturés dans l'île de Banks. L'expédition était dirigée par M. Eric Broughton, un vétérinaire du Service canadien de la faune qui se rend également en Sibérie. Les animaux furent immobilisés au moyen d'un tranquillisant tiré d'un hélicoptère par le Dr Broughton. Puis ils furent transportés à un camp et placés dans des cages à demi-ouvertes sur le dessus pour faciliter l'alimentation des bêtes. Dimanche et lundi, deux petits avions les transportèrent à Sachs Harbor pour leur transfert à bord d'un Hercules.

Un avion à turbopropulseur Antonov-22, envoyé par le gouvernement soviétique, attendait les boeufs musqués à l'aéroport de Montréal. Huit heures plus tard, cet avion arrivait à Moscou et les animaux entreprenaient la dernière partie de leur long voyage vers la Sibérie après avoir été chargés dans un appareil plus petit.

Tout pour mieux transmettre vos données.

Ce qui fait la force d'une entreprise, grande ou petite, c'est son système d'information. Le Groupe des communications informatiques vous offre tout ce qu'il faut pour mieux transmettre vos données d'affaires.

Le premier réseau numérique de transmission des données, et les terminaux tout usage qui peuvent y être raccordés, assureront votre entreprise d'un système global de communications informatiques qui répondra à tous vos besoins.

Le réseau, conçu à la suite de recherches poussées, est sous la surveillance constante de nos spécialistes, forts de vous offrir les ressources et les produits qui permettent un rendement maximal.

Que votre entreprise échange des données d'un océan à l'autre, ou tout juste de l'autre côté de la rue, nous vous offrons tout pour mieux les transmettre.

Dataroute. Pour mieux transmettre vos données.

Le réseau Dataroute a grandement amélioré les communications informatiques au Canada depuis 1973.

Il s'agit d'un service de communication numérique qui utilise un nouveau procédé de transmission.

C'est le chef de file des autres systèmes. Il réduit les problèmes, les erreurs, les retransmissions et les soucis causés par l'équipement. En somme, moins de maux de tête... et dans certains cas, des réductions de tarifs atteignant 90%.

Datacom 300. Pour mieux communiquer vos données.

La communication, c'est le nerf d'une entreprise. Voici le Datacom 300, une imprimante à clavier compacte. Appareil silencieux, économique et d'usage facile, il peut servir d'entrée-sortie à un ordinateur à temps partagé ou de terminal pour l'inscription des commandes, la facturation, les salaires et les systèmes d'information de gestion.

Le Datacom 300 peut être équipé d'une perforatrice de bande et d'une lectrice de bande perforée qui augmentent ses capacités de transmission.

Branchez-le à notre réseau Dataroute et vous aurez en mains l'outil idéal pour mieux communiquer vos données.

Vucom 1. Pour mieux visualiser vos données.

Le Vucom 1 est un terminal d'affichage. Ce que vous voyez à l'écran, c'est ce qui est transmis à l'ordinateur.

C'est un instrument servant à la programmation, à la solution de problèmes et à la préparation de textes. On l'utilise aussi comme terminal dans le traitement quotidien des données. Vos informaticiens lui trouveront bien d'autres possibilités, suivant vos besoins.

Faxcom. Pour mieux transmettre vos documents.

C'est la poste-éclair, ou presque! Pas plus gros qu'une machine à écrire, le Faxcom transmet vos photos, lettres, dessins et autres documents par l'entremise du réseau téléphonique.

Le destinataire reçoit une copie exacte de l'original. Il suffit d'un téléphone et d'un appareil Faxcom, et vos documents format 8-1/2" x 11" sont reproduits par un autre Faxcom, n'importe où... en trois minutes.

Tout pour mieux transmettre vos données.

Quelle que soit l'information, nous avons tout pour mieux la transmettre. Consultez le Groupe des communications informatiques. Appelez la téléphoniste et demandez le Zenith 33000; il n'y a pas de frais d'interurbain.

Le Groupe des communications informatiques

Bell Canada

en collaboration avec

Alberta Government Telephones
B.C. Tel
Manitoba Telephone System
Maritime Tel & Tel
NB Tel
Newfoundland Telephone Co. Ltd.
Saskatchewan Telecommunications



DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLEE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE
DECORATEUR ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Hdl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
**LONGPRÉ MARCHAND
GODFREAU DOBUSH
STEWART**
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

Pinochet se félicite de son SR efficace

SANTIAGO (par l'AFP) — Le général Pinochet, commandant de la junte militaire chilienne, a assuré, au cours d'une conférence de presse, mercredi à Santiago, que "l'optimisme" et la "tranquillité" régnaient au sein de la population.

Le chef de l'Etat, qui fêtera, dans quelques jours, le premier anniversaire de son arrivée au pouvoir, a déclaré qu'il constatait, "avec satisfaction", que les Chiliens, ayant peu de ressources, avaient "confiance" dans son gouvernement.

Le pays est tranquille car nous avons un bon service de renseignements, seule manière de garantir la tranquillité de la population, a ajouté le chef de l'Etat, dans la salle de conférence, à l'entrée de laquelle les journalistes avaient été soumis à une fouille rigoureuse, leurs paquets de cigarettes et leurs stylos étant scrupuleusement examinés.

Quant à la fin de l'état de guerre régnant au Chili, le général Pinochet a déclaré qu'elle dépendra des indications recueillies par les services de renseignements.

Interrogé sur l'état actuel des relations entre l'Eglise et l'Etat, le général a rappelé que son action serait dirigée selon des principes chrétiens.

Accusant ensuite la presse étrangère, "infiltrée par le marxisme", d'avoir déformé le sens du document publié, il y a quelques mois par la conférence épiscopale chilienne qui énumérait les obstacles s'opposant à la réconciliation des Chiliens, il a lancé un appel aux évêques du pays leur demandant de continuer d'appuyer le gouvernement d'une manière uniquement spirituelle.

En outre, le gouvernement chilien a annoncé mercredi qu'il avait découvert des documents, sous forme de microfilms, donnant des instructions à des groupes extrémistes clandestins pour combattre le régime en place.

Les militaires ont notamment rendu publique une lettre attribuée à l'ancien sénateur communiste Volodia Teitelboim, en exil en Union soviétique, dans laquelle celui-ci révèle certaines activités clandestines, donne des détails sur la division entre communistes et socialistes chiliens, et demande à ses militants de s'infiltrer dans les forces armées pour "créer un mécontentement dans la troupe".

"L'issue viendra de la décomposition des forces armées et de notre aptitude à gagner ce secteur", écrit le sénateur, qui souhaite la création d'un "appareil militaire du parti".

A propos de la division entre communistes et socialistes, M. Teitelboim s'en prend, d'après les révélations des militaires chiliens à M. Carlos Altamirano, ancien secrétaire général du parti socialiste, en exil à Berlin, qu'il accuse de croire que "la direction du mouvement révolutionnaire se trouve là où il est" et de se considérer comme "le successeur de M. Allende".

"Ses troupes, ajoute le dirigeant communiste, sont divisées. A Paris, on trouve un groupe appelé Septembre rouge, en Argentine ils se lient avec des ultra-gauchistes qui éditent un organe anti-communiste. Des groupes socialistes existent aussi au Danemark, Mexique, Honduras, Cuba".

Enfin, M. Teitelboim accuse M. Altamirano de ne pas avoir une "attitude constante" et de manquer de "cohérence politique et de fermeté idéologique", toujours selon les révélations du gouvernement chilien.

D'autre part, les immeubles et propriétés appartenant aux clubs sociaux du parti radical chilien, déclaré illégal, le 11 septembre 1973, ont été confisqués par l'Etat, selon un décret-loi publié mercredi au bulletin officiel.

Pour lutter contre l'inflation Les sénateurs démocrates prêts à faire des heures supplémentaires

WASHINGTON (AFP) — Quelques points d'accord se sont dégagés hier du mini-sommet économique réuni à la Maison-Blanche, tandis que les démocrates du Sénat faisaient savoir au président Ford qu'ils étaient prêts à faire des heures supplémentaires pour résoudre les problèmes économiques du pays.

Les premières interventions effectuées à la Maison-Blanche par les économistes convoqués par le président Ford semblent converger sur les points suivants: il faut que la réserve fédérale relâche sa politique monétaire, un retour au contrôle des prix et des salaires n'est pas souhaitable et il y aura sans doute une légère récession aux Etats-Unis au cours des prochains 18 mois, mais certainement pas de

récession.

Dans le même temps, on apprenait à Washington que les démocrates du Sénat avaient fait savoir au président Ford qu'ils étaient prêts à poursuivre leur travail parlementaire jusqu'à la fin de l'année — au lieu d'interrompre la présente session un mois avant les élections de novembre — pour s'occuper des problèmes économiques du pays.

Ce faisant, les démocrates renvoient la balle dans le camp du président: la Maison-Blanche avait laissé entendre récemment que le Congrès n'aurait de toutes façons pas le temps d'étudier d'éventuelles mesures "fondamentales" dans le secteur économique, si le président en proposait avant la fin de l'année.

Rencontre à Paris de cinq ministres des Finances

PARIS (AFP) — Au cours du week-end M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'Economie et des Finances, recevra M. William Simon, secrétaire d'Etat au Trésor américain, ainsi que les ministres des Finances de Grande-Bretagne et d'Allemagne fédérale.

A cette réunion assistera également un représentant du ministre des Finances japonais, lui-même retenu dans son pays par la campagne électorale. Le principe de cette rencontre, dont l'objet est, selon le communiqué du ministère des Finances, "de permettre une confrontation des points de vue avant l'assemblée annuelle du FMI" (à partir du 28 septembre à Washington), avait été arrêté lors de la dernière tournée européenne de M. Simon, en juillet dernier. Le 24 de ce mois, le secrétaire d'Etat américain avait été notamment reçu par M. Fourcade. Le mi-

nistre italien des Finances sera informé de la teneur de cette réunion par M. Fourcade qu'il devrait rencontrer le 11 septembre, indique-t-on.

Un certain nombre de questions doivent être discutées lors de cette réunion: l'inflation, le recyclage de petrodollars, et surtout le problème des opérations bancaires sur le marché de l'euro-dollar et dans le contexte monétaire actuel.

M. Simon a précisé que cette prochaine réunion servirait à poursuivre "l'étroite coopération" dans le secteur monétaire entre les Etats-Unis et les 4 autres grands pays industriels. C'est l'ancien secrétaire au Trésor américain, M. George Shultz, qui fut l'initiateur, l'année dernière, de ce genre de réunions plus ou moins secrètes entre les "cinq". Au moins, quatre de ces réunions se sont déjà tenues depuis 18 mois.

Rencontre Clerides-Denktaş aujourd'hui Nouvelle poussée turque à l'ouest

NICOSIE (pour l'AFP) — Tandis que les troupes turques contrôlent complètement depuis hier matin l'enclave turque de Limnitis, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Lefka, les préparatifs de la rencontre entre les leaders des deux communautés chypriotes se poursuivaient dans une atmosphère tendue.

Le porte-parole des forces des Nations unies à Chypre, M. Rudi Stadjuhar, a indiqué hier que le président Glafcos Clerides et le vice-président Rauf Denktaş, leader de la communauté turque, se rencontreraient aujourd'hui à 14h00 GMT au Palace Hotel, à Lefka. M. Stadjuhar a précisé que des questions "d'ordre très pratique" étaient inscrites à l'ordre du jour de cette réunion qui pourrait durer plus de deux heures.

Le problème des réfugiés — il y aurait environ 200.000 personnes déplacées à Chypre — sera évoqué en priorité lors de cette première session de rencontres hebdomadaires régulières dont le principe avait été acquis lors de la venue à Nicosie de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies.

Cette première rencontre entre MM. Clerides et Denktaş était déjà prévue pour lundi mais elle avait été reportée à la demande du leader de la communauté turque à la suite de la découverte à Maratha d'un charnier de 84 Chypriotes-Turcs.

De son côté, le gouvernement chypriote-grec a dans un communiqué publié à Ni-

cosie, accusé les forces turques d'avoir assassiné au moins 130 personnes. Selon ce communiqué, 65 meurtres ont été enregistrés dans la région de Famagouste occupée par les forces turques au cours de leur seconde offensive.

Bien que les troupes turques occupent depuis hier matin le village de Limnitis, rien ne permet d'affirmer qu'elles ont poursuivi leur avance le long de la côte-ouest dans la nuit de mercredi à jeudi; on apprenait pourtant, de source turque, que des unités turques avaient atteint Kokkina, à 24 kms de l'autre enclave de Lefka.

Les Turcs ont en effet demandé que ces deux enclaves fassent partie de leur zone, lors des négociations de Genève. Aussi, n'est-il pas exclu que les troupes turques occupent Kokkina incessamment.

En outre, des tirs sporadiques ont éclaté hier soir sur la Ligne verte, plus particulièrement à l'ouest de Nicosie, sur la route menant à Famagouste. Durant plus d'une heure, des rafales d'armes automatiques ont été tirées dans ce secteur ainsi que dans la zone du "palace hôtel de Lefka" où se trouve le principal poste de contrôle.

Des patrouilles des forces des Nations unies sont aussitôt intervenues auprès des forces turques et grecques pour tenter de faire cesser ces échanges de coups de feu.

Par ailleurs, le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, a convoqué à

la Maison-Blanche, plusieurs économistes se sont succédés à la tribune pour tenter d'établir la "vérité sans fard" réclamée au début de la réunion par le président Ford, soucieux de voir le pays "penser positivement" pour lutter contre l'inflation, toujours qualifiée "d'ennemi public numéro un".

L'accord sur un relâchement de la politique de la réserve fédérale — avec pour conséquence une baisse des taux d'intérêt et un accroissement du capital disponible pour les investissements dans le pays — a été aussi unanime.

A cet égard, l'annonce mercredi soir par la réserve fédérale d'une réduction du montant des réserves obligatoires imposées aux banques commerciales sur les certificats de dépôts a eu un effet psychologique favorable, qui a notamment permis une bonne remontée à Wall Street.

L'ennemi public numéro un, c'est la "stagflation" a déclaré de son côté l'économiste Paul Samuelson pour justifier une politique de relâchement monétaire qui permettrait au pays de sortir de la légère récession prévue par les spécialistes.

Une majorité d'économistes se sont par ailleurs déclarés opposés à une remise en vigueur d'un contrôle des prix et des salaires, tombant en cela d'accord avec le président Ford. Cette mesure est cependant envisagée par certains démocrates, dont le leader du Sénat, Mike Mansfield.

Plusieurs autres points de vue — critiquant l'interventionnisme de l'administration dans le secteur agricole notamment — ont été exprimés lors de la réunion à la Maison-Blanche que le président Ford doit en principe conclure en fin d'après-midi.

Il s'agit là du premier des "mini-sommet" qui doivent précéder à travers le pays le grand sommet économique anti-inflation prévu pour les 27 et 28 septembre prochain.

Londres pour consultations sur Chypre les ambassadeurs de Grande-Bretagne à Athènes et à Ankara et le haut-commissaire britannique à Nicosie, annoncé-on officiellement jeudi à Whitehall. Le représentant permanent du Royaume-Uni à l'ONU, M. Ivor Richard, ou son adjoint, assisteront également à ces consultations.

L'objet de ces consultations, qui auront lieu mardi 10 septembre, a déclaré le porte-parole du Foreign Office, est de permettre à M. Callaghan d'examiner les perspectives de la crise de Chypre à la suite des contacts diplomatiques qui ont eu lieu dans les trois capitales.



Mgr Hilarion Capucci (en noir sur notre photo) est conduit à la cour de justice de Jérusalem. (Téléphoto AP)

Mgr Capucci sera détenu pour la durée du procès

JERUSALEM (AFP) — Le tribunal de district de Jérusalem a décidé hier matin, de prolonger jusqu'à la fin de son procès, la détention de Mgr Hilarion Capucci, vicaire patriarcal melchite de Jérusalem et Cisjordanie.

Le juge, Mme Miriam Ben Porath, a rejeté la demande de mise en liberté sous caution qui lui avait été présentée mercredi par l'avocat de la défense, se fondant sur la gravité des atteintes à la loi dont est accusé le prélat, et la nécessité d'éloigner tout risque de le voir quitter le pays avant l'ouverture du procès.

Le juge Ben Porath a également souligné qu'il n'existait aucune preuve de l'immunité diplomatique à laquelle Mgr Capucci avait déclaré avoir droit. Le prélat, a-t-elle souligné, ne jouissant que d'un "visa de service", qui lui avait été accordé par le ministère israélien des Affaires étrangères, sur la demande du Vatican, pour lui permettre de se déplacer plus facilement dans les pays du Proche-Orient.

En outre, le procès de l'archevêque Capucci ne sera pas retransmis à la télévision. Ainsi en a décidé hier M. Haim Tzadok, ministre israélien de la Justice, estimant qu'une telle retransmission constituerait un "spectacle", ce qu'Israël veut à

tout prix éviter.

L'opération menée mercredi par un commando du Front démocratique populaire de libération de la Palestine (FDPLP) à Fassouta et les déclarations de la Syrie et d'Israël accusant chacune l'autre partie de "violer les accords de désengagement" ont créé une tension dans le nord d'Israël où aucun incident n'a toutefois été signalé.

L'opération de Fassouta semble s'être terminée par la mise hors de combat de toute l'unité du "martyr de Lino". Deux des membres de ce commando — dont le nombre exact n'a toujours pas été précisé — ont été tués après un accrochage avec les forces israéliennes, qui ont eu deux morts et deux blessés. Aucune indication n'a été donnée par le FDPLP sur la fin de cette opération, le dernier communiqué palestinien faisant état de la rupture à 17h30 de tout contact entre le commando et le commandant de l'intérieur du FDPLP.

Cependant, tout laisse croire que l'opération est terminée depuis mercredi. D'ailleurs M. Nayef Hawatmeh, secrétaire général du FDPLP, l'a laissé sous-entendre en affirmant hier que son organisation "poursuivra ses opérations à l'intérieur d'Israël".

Ultimes négociations entre le Portugal et le Frelimo

LUSAKA (Reuter) — D'ultimes négociations se sont engagées hier à Lusaka, entre le Frelimo et le gouvernement portugais pour mettre la dernière main à un accord d'indépendance mettant fin à dix années de guerre au Mozambique.

MM. Samora Machel, président du Front de libération du Mozambique, et Mario Soares, ministre portugais des Affaires étrangères, se sont retrouvés en début d'après-midi dans la grande salle de

bal du Palais présidentiel de Lusaka. Le président Kenneth Kaunda a ouvert les négociations en souhaitant plein succès aux deux délégations.

A son arrivée à Lusaka, hier matin, M. Soares avait indiqué qu'il s'attendait à ce qu'un accord soit signé d'ici demain. L'accord comprendrait la reconnaissance de l'indépendance du Mozambique, qui serait proclamée en 1975, et la formation d'un gouvernement provisoire, ce mois-ci, au Mozambique, placé sous le contrôle du Frelimo. Ce dernier détiendrait les deux tiers des portefeuilles.

La gauche espagnole se regroupe pour l'après-franquisme

MADRID (Reuter) — Les forces d'opposition de centre-gauche, en Espagne, se regroupent au sein d'un front commun baptisé Congrès démocratique pour préparer l'après-franquisme, dit-on de source informée, à Madrid.

Les partis sont interdits en Espagne, mais les forces de centre-gauche se sont réorganisées clandestinement au cours des derniers mois. Elles ont refusé de se joindre à la Junte démocratique créée le 30 juillet dernier, à Paris, par M. Santiago Carrillo, secrétaire général du Parti communiste espagnol, en exil.

Le nouveau front de centre-gauche regroupe le Parti socialiste, un Parti social-démocrate embryonnaire, trois ou quatre

groupes chrétiens-démocrates et des mouvements de centre-gauche basés dans les provinces de Catalogne, d'Andalousie et de Galice.

L'un des groupes chrétiens-démocrates est dirigé par le professeur Joaquín Ruiz Jimenez, ancien ministre de l'Education et ambassadeur au Vatican. Ce catholique progressiste a été l'une des voix d'opposition les plus respectées dans le pays.

Le Parti socialiste est maintenant dirigé en Espagne par des hommes jeunes et dynamiques. On indique de source bien informée qu'il a souffert dans le passé d'être sous la direction d'hommes politiques plus âgés qui, de leur exil en France, semblaient avoir perdu le contact avec les réalités espagnoles.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

CYTRYNIAK Mayer	5755, avenue Victoria, Montréal	Épicerie
BÉLANGER, Marcel	4214, Jean-Rivard, Montréal	Épicerie
CARON, Paul Robert	1900, Dufresne, Montréal	Épicerie
MAROUSSIS, Nicolas & Paraskevi Diacopoulos Maroussis	134 ouest, Jean-Talon, Montréal	Restaurant
MERCURE, Pierre	2151 est, Fleury, Montréal	Épicerie
NTOVOLOS, Athanasios (Tom)	230 ouest, St-Jacques, Montréal	Salle à manger
PANTAZIS, Christos "Restaurant Nouveau Hermes Inc." (Changement de titulaire)	1010-1014 ouest, Jean-Talon, Montréal	Salle à manger - Bar
VACHON, Jules-André	7221, St-Hubert, Montréal	Taverne

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSESSÉE** dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Quand on a les moyens

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par J. M. Douglas International

Voir autres Carrières et Professions, en page 11

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

La Communauté régionale de l'Outaouais recherche des candidats pour le poste de

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE

Les candidats devront:

- Posséder une formation académique de niveau universitaire (Commerce Administration ou Génie) ou toute combinaison de formation et d'expérience jugée suffisante.
- Posséder un minimum de 5 ans d'expérience en informatique, dont au moins 2 ans d'analyse de systèmes.

L'expérience de l'administration municipale est désirable mais non indispensable.

Le poste comprend:

- La responsabilité technique de toutes les opérations d'informatique de la C.R.O.
- l'étude et l'analyse des besoins informatiques des municipalités.
- Le développement et l'administration du service de l'informatique à la C.R.O.

Salaire initial: de \$16,000.00 à \$18,000.00, selon l'expérience. Nombreux avantages marginaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae le ou avant 15 septembre 1974, à:

M. Jean-Guy Gariépy, secrétaire
Communauté régionale de l'Outaouais,
490, boul. St-Joseph,
Case Postale no 10,
Hull, Québec

CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT VIVANT

Centre privé de rééducation pour socio-affectifs de 6 à 12 ans recherche un

enseignant

légalement qualifiée pour enseigner en enfance inadaptée.

Tél.: 725-5236

Hôpital de 500 lits

demande

UN CHEF DU SERVICE ALIMENTAIRE

(production, distribution, diététique)

QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES:

- Membre en règle de l'Association de Diététique du Québec et détenteur d'un diplôme d'internat et diététique avec concentration en administration ou détenteur d'un diplôme de l'Institut du Tourisme et d'Hôtellerie du Québec.

EXPÉRIENCE:

- 4 à 5 ans d'expérience pertinente de gestion dans un service alimentaire d'un hôpital de préférence.

UN MÉDECIN À TEMPS COMPLET POUR

LE SERVICE DE SANTÉ

DU PERSONNEL OU

DEUX MÉDECINS À TEMPS PARTIEL

TRAITEMENTS:

Selon les directives du Ministère des Affaires sociales.

Adresser curriculum vitae à:

Dossier 2386
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

ARCHIVISTE

Le centre de civilisation canadienne-française est à la recherche d'un(e) archiviste pour s'occuper activement de l'organisation, du traitement et des conditions de diffusion de toute pièce d'archives de la bibliothèque de l'université. Il (elle) sera aussi responsable d'établir et de maintenir des systèmes de classification, d'indexation, d'inventaire et de guide en plus de rechercher activement la documentation sur le Canada français.

Compétences:

- Diplôme en archivistique ou l'expérience équivalente.
- Diplôme universitaire dans un autre domaine connexe serait un atout.
- Aptitudes dans l'administration et à diriger un personnel.

Veuillez adresser vos demandes avant le 20 septembre 1974 à:

Solange Gallant,
Service du personnel,
110, rue Wilbrod,
Ottawa K1N 6N5

INGÉNIEUR
GÉNIE MUNICIPAL

Ingénieur civil pouvant assumer la préparation de projets municipaux dans la région de Montréal. Les candidats devront avoir une expérience de 1 à 4 ans en design.

Traitement selon expérience et qualifications. Excellents bénéfices marginaux. Perspectives d'avenir très intéressantes.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Suzanne Bougie Lauzon



GENDRON LEFEBVRE INC.

Consultants

1, Place Laval, suite 200
Laval H7N 1A1
Tél.: 384-1260

CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD

SERVICE DE PSYCHOLOGIE

recherche un

PSYCHOLOGUE

FONCTIONS:

- Travail à l'intérieur d'une des équipes multidisciplinaires de la clinique externe du département de psychiatrie.
- Évaluation et traitement au niveau des adultes.

ENDROIT: VALLEYFIELD

EXIGENCES:

- Membre de la C.P.P.Q.
- Scolarité de doctorat et/ou expérience en milieu clinique.

Faire parvenir curriculum vitae dans les plus brefs délais à:

Service du personnel,
a/s Yvon Lefebvre, directeur du personnel,
Centre hospitalier de Valleyfield,
245, rue Salaberry,
Valleyfield, Qué.
Tél.: 514-373-3360

COMMISSION SCOLAIRE DE VAL D'OR
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

(plein temps)

Enseignement de la langue maternelle (français)

NIVEAU DE TRAVAIL:

Secteur élémentaire (5 ans - 12 ans) français (exclusivement)

ACTIVITÉS:

Travail de recherche et de ressourcement dans l'enseignement du français comme langue maternelle, selon le programme-cadre.

Travail d'animation auprès du personnel enseignant et de direction.

EXIGENCES:

- Détention d'un brevet d'enseignement et un diplôme universitaire du premier cycle.
- Maîtrise suffisante de la langue parlée et écrite.
- Expérience de l'enseignement du français à l'élémentaire (4 ans).
- Aptitudes au travail d'équipe.
- Aptitudes particulières à remettre en question la conception qu'il se fait de l'enseignement du français et à approfondir les problèmes relatifs à la didactique de cette discipline.

SALAIRE:

\$8,672.00 à \$19,055.00 selon la scolarité et l'expérience reconnue au moment de l'intégration.

Toute demande doit être adressée avant 17.00 heures p.m. le 10 septembre 1974 à:

M. Jean-François Thiboutot,
Directeur du Personnel,
973, 5ème Rue,
Val d'Or, P.Q.
J9P 4P8

LA COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

LES FONCTIONS:

- Voir à l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif.
- Assurer la liaison entre le Conseil et le Comité exécutif, d'une part, et l'administration d'autre part.
- Diriger l'administration.
- Voir à l'élaboration des politiques de la Commission à l'intention soit du Conseil ou du Comité exécutif.
- Voir à la réalisation des étapes du processus de gestion.
- Diriger les cadres supérieurs de la Commission.
- Elaborer une politique de perfectionnement de l'ensemble de son personnel.
- Il a la responsabilité de l'ensemble des champs d'activités de la Commission.
- Sous son autorité il voit à la délégation de ses responsabilités aux personnes qui oeuvrent dans chacun des champs d'activités; il est le premier et le dernier responsable de son administration.

QUALIFICATIONS:

- Une expérience de trois (3) ans au niveau de cadre.
- Une formation universitaire de premier cycle mais de préférence une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
- Une expérience accumulée de préférence dans le système d'enseignement.

SALAIRE:

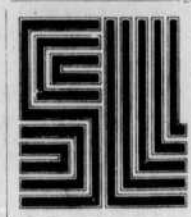
\$26,470. à \$30,440.

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 20 septembre 1974 à:

Monsieur le Président
Conseil des commissaires
Commission scolaire régionale
de l'Outaouais
225, rue Saint-Rédempteur
Hull, Québec

L'enveloppe doit être identifiée comme suit:

"Demande d'emploi, poste de Directeur général"



c.e.g.e.p.
de saint-laurent

Poste à pourvoir:

Professeur de géographie
à temps partiel

Condition requise:

Posséder un diplôme terminal de 1er cycle avec option appropriée.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 10 septembre 1974, à l'adresse suivante:

Cegep de Saint-Laurent,
Concours P74-043,
625, boul. Ste-Croix,
St-Laurent H4L 3X7

Hôpital Laval

CHEF-ERGOTHÉRAPEUTE

Concours no 74-08-54



ERGOTHÉRAPEUTES

Concours no 74-07-52

Le service:

Au service d'ergothérapie en médecine physique (orthopédie, orthèse et neurologie) on reçoit des clients externes et hospitalisés. L'équipe multidisciplinaire en place, la collaboration avec l'université, la supervision des stages étudiants, le temps consacré à l'amélioration des orthèses, à la recherche et aux statistiques sont autant d'éléments qui vous assurent d'une riche expérience.

Le candidat:

- Détient un diplôme ou un baccalauréat en ergothérapie.
- Est membre de la C.P.E.Q.
- Expérience souhaitable.

Toute personne pouvant répondre à ces exigences et intéressée à faire carrière dans notre institution, peut nous faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivante:

Concours no . . .
Hôpital Laval,
Direction du personnel,
2725, chemin Ste-Foy,
Ste-Foy, Qué. G1V 4G5



HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE PQ J8P-217-2118

(catégorie 600 lits et plus)
(sections psychiatrique et générale)
demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:

- Relève directement du Conseil d'administration.
- Assume les fonctions attribuées par la Loi et les règlements sur les services de santé et les services sociaux.

Exigences:

- Maîtrise en administration (M.B.A.) ou l'équivalent.
- Expérience d'au moins 5 ans du milieu hospitalier.
- Historique de carrière.
- Les attestations d'études devront être annexées au curriculum vitae; ces documents seront retournés après étude.

Rémunération:

Suivant les normes du ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Toute candidature et curriculum vitae seront adressés sous enveloppe scellée portant la mention "Candidature" au:

Président du Conseil d'administration
Centre Hospitalier des Laurentides
Casier postal 40
L'Annonciation
Cité Labelle, Qué.
J0T 1T0

Les candidatures seront reçues jusqu'au 16 septembre 1974 à 20.00 heures.



POSTES DE GÉRANT

dans les restaurants McDonald's
de la région de Montréal

Nous recherchons des gens qui sont prêts à s'occuper de nos affaires comme s'il s'agissait des leurs.

Si vous êtes:

- insatisfait du poste que vous occupez et du salaire qui l'accompagne;
- désireux d'exploiter vos talents à fond et de bâtir une carrière à votre mesure;
- parmi ceux qui ont le sens des affaires;
- parfaitement bilingue.

Les restaurants McDonald's vous offrent:

- la possibilité d'oeuvrer au sein d'une des plus importantes chaînes de restaurants au monde. Après 19 ans d'opération, McDonald's compte au-delà de 3,000 restaurants mondialement répandus dont 140 au Canada, avec un total de 14 milliards de hamburgers vendus. Un tel succès à ses raisons d'être: des aliments de première qualité, des prix modiques, un service rapide et courtois, et bien sûr, des restaurants propres en tout temps;
- la chance de vous inscrire à notre programme de formation en gestion et de participer à la croissance phénoménale des restaurants McDonald's au Canada;
- plein salaire durant la période d'entraînement de cinq semaines;
- des bénéfices comprenant une assurance-groupe, une répartition des profits, de l'aide dans la poursuite des études, des vacances et des congés;
- un avenir rempli de défis, un potentiel de croissance au sein de la direction et un salaire pouvant atteindre \$16,000 avec un salaire initial correspondant aux qualifications et au potentiel de la personne intéressée.

Vos responsabilités en tant que gérant comprendront:

- l'entraînement du personnel;
- le maintien de communications efficaces;
- le maintien rigide de nos standards de propreté, service et qualité;
- la planification de la croissance et de la rentabilité.

Nous demandons à toute personne intéressée de faire parvenir son curriculum vitae ainsi que son présent salaire à:

Les Restaurants McDonald's du Canada Limitée
Département du personnel
Dossier 2390
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

HÔTEL-DIEU DE RIVIÈRE-DU-LOUP

"Centre Régional Spécialisé"

75, rue St-Henri, Rivière-du-Loup, Qué.

OFFRE D'EMPLOIS

A) DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

POSTE	FONCTIONS	EXIGENCES	TRAITEMENT
1 Adjoint administratif	Sous l'autorité du Chef de Département, étudie les budgets de différents services de même que les besoins en ressources humaines et matérielles. Assiste le chef de Département dans ses tâches administratives.	Préférence sera accordée au détenteur d'une Maîtrise en administration de la Santé. Diplôme Universitaire (1er cycle). Expérience dans fonctions similaires.	Suivant les normes du MAS et selon les qualifications des candidats.
1 Agent de recherche	Sous la responsabilité du chef de Département, étudier, analyser et évaluer les programmes existants, proposer la poursuite ou la modification de ces programmes, à la lumière des données de santé de la région. Études statistiques et épidémiologiques sur le territoire.	Diplôme universitaire en sciences humaines (1er cycle) avec accent sur la formation en recherche, statistique et épidémiologie. (Deux (2) ans d'expérience en recherche.	
1 Infirmier(ière) Coordonnateur(trice) principal(e) des Programmes	A) Sous la responsabilité du Chef de Département, organiser, coordonner, contrôler et évaluer les soins fournis par les différents programmes du service. B) Sous l'autorité de la Direction des Soins infirmiers, est responsable de l'évaluation des actes professionnels posés par les membres infirmiers(ières) du Département.	Droit de pratique de l'O.I.I.P.Q. Bacc. en Sciences infirmières. Diplôme universitaire en hygiène publique ou certificat en santé communautaire. Expérience en santé scolaire, publique ou communautaire. Expérience de deux (2) ans en administration.	
1 Infirmier(ière) Coordonnateur(trice) des soins préventifs	Sous la responsabilité de l'infirmier(ière) coordonnateur(trice) principal(e), assurer l'élaboration, l'application, le contrôle et l'évaluation des programmes de soins préventifs.	Droit de pratique de l'O.I.I.P.Q. Bacc. en sciences infirmières: formation post-scolaire en santé publique ou communautaire. Expérience en santé publique, scolaire ou communautaire. Expérience de deux (2) ans en administration.	
1 Infirmier(ière) Coordonnateur(trice) des soins généraux	Sous la responsabilité de l'infirmier(ière) coordonnateur(trice) principal(e), assure, après évaluation des besoins régionaux, la mise en oeuvre de programmes de promotion d'unités de soins curatifs et préventifs globaux (unités de soins généraux sous toutes formes, telles que définies par le MAS).	Droit de pratique de l'O.I.I.P.Q. Bacc. en sciences infirmières: formation post-scolaire en santé publique ou communautaire. Expérience en santé publique, scolaire ou communautaire. Expérience de deux (2) ans en administration.	

B) UNITÉ DE SOINS PSYCHIATRIQUES

1 Infirmier(ière)-chef	Sous l'autorité de la surveillance de secteur, est responsable de l'organisation de l'unité de soins, de la quantité et de la qualité des soins donnés aux clients en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire.	Droit de pratique de l'O.I.I.P.Q. Post-Scolaire en psychiatrie et/ou expérience jugée pertinente. Cours en administration d'une unité de soins. Minimum de deux ans d'expérience dans la spécialité. Leadership. Sens des responsabilités. Stabilité émotionnelle. Sens des relations humaines.	Suivant les normes du MAS et selon les qualifications des candidats.
Infirmiers(ières) autorisés(sées)	Sous l'autorité de l'infirmier(ière)-chef est responsable des soins directs aux clients et participe au traitement de réhabilitation individuelle et de milieu.	Droit de pratique de l'O.I.I.P.Q. Expérience jugée pertinente dans la spécialité. Sens des responsabilités. Stabilité émotionnelle. Sens des relations humaines.	
Infirmiers(ières) auxiliaires	Sous l'autorité de l'infirmier(ière), participe aux soins directs aux clients et au traitement de réhabilitation.	Membre en règle avec la C.P.I.I.A.Q. Expérience souhaitable dans la spécialité. Sens des responsabilités. Stabilité émotionnelle. Sens des relations humaines.	
1 Ergothérapeute	Sous l'autorité du psychiatre, est responsable des activités thérapeutiques formulées par le service de psychiatrie réuni dans un comité de revision.	Diplôme universitaire en ergothérapie. Deux années d'expérience dans le domaine psychiatrique. Communication facile avec le client. Bon sens d'autocritique. Grande initiative personnelle et créativité.	

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 17 septembre 1974, au SERVICE DU PERSONNEL - Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup, 75 rue St-Henri, Rivière-du-Loup, Qué. G5R 2A4.

Via la Corse?

La French Connection en voie de réactivation

PARIS (AP) — La "French Connection", la filière française de la drogue, qui semblait avoir cessé de fonctionner, pourrait être en voie de reconstitution pour commencer à alimenter le marché de l'héroïne aux États-Unis.

La levée de l'interdiction en Turquie de la culture du pavot, la matière première servant à la fabrication de l'héroïne et traditionnellement transformée dans le sud de la France, semble avoir décidé certains des anciens spécialistes du raffinage à chercher à reprendre de l'activité.

"Nous parions qu'une bonne partie de la morphine-base (le produit à partir duquel l'héroïne est raffinée) va repasser dans cette zone", a déclaré M. Paul Knight, le directeur européen de l'administration américaine chargée de la lutte contre la drogue.

"Nous avons de bonnes raisons de croire que les mauvais garçons font le même pari", a ajouté M. Knight, dont les bureaux sont installés à Paris.

"Il semble que certains trafiquants ont déjà choisi la Corse pour base de leurs opérations", a déclaré M. Knight, qui estime que plus personne n'a l'intention d'installer des laboratoires dans les alentours de Marseille, mais que les opérations devraient pourtant se dérouler dans le sud de la France.

Selon les indications en sa possession, les responsables du trafic ont rejeté, après étude, une éventuelle installation en Espagne, en Belgique ou en Allemagne.

"Nous les surveillons de près, conclut-il, et nous supposons qu'ils nous surveillent aussi."

La "French Connection" a commencé à tarir en 1972, un an après la sortie du film du même nom, qui montrait la victoire des policiers du bureau des narcotiques. La filière fut coupée pour diverses raisons, notamment l'interdiction de la culture du pavot en Turquie et les efforts réalisés par la police française, après plusieurs années de sollicitations américaines.

Amsterdam remplaça alors Marseille.

Mais Amsterdam, qui dépendait de l'approvisionnement en Extrême-Orient, ne réalisait que le quart des opérations de la "French Connection" à son apogée, et sa production était destinée à l'Europe.

"Nous ne possédons aucune information signalant un important trafic entre Amsterdam et les États-Unis", assure M. Knight.

Mais la demande d'héroïne pure française, dont la qualité est nettement supérieure, existe toujours aux États-Unis et les trafiquants français essayent encore de satisfaire à la demande.

Le mois dernier, 75 kilos d'héroïne en provenance de France ont été découverts dans un meuble Louis XIII à New York. M. Knight affirme cependant qu'il y a trois ou quatre ans, la cargaison, dans les mêmes conditions, aurait été de 350 kilos au lieu de 75.

On déclare aussi que des trafiquants importants venus en France pour prendre des contacts doivent attendre, marchander très longtemps et parfois repartir sans pouvoir passer un marché.

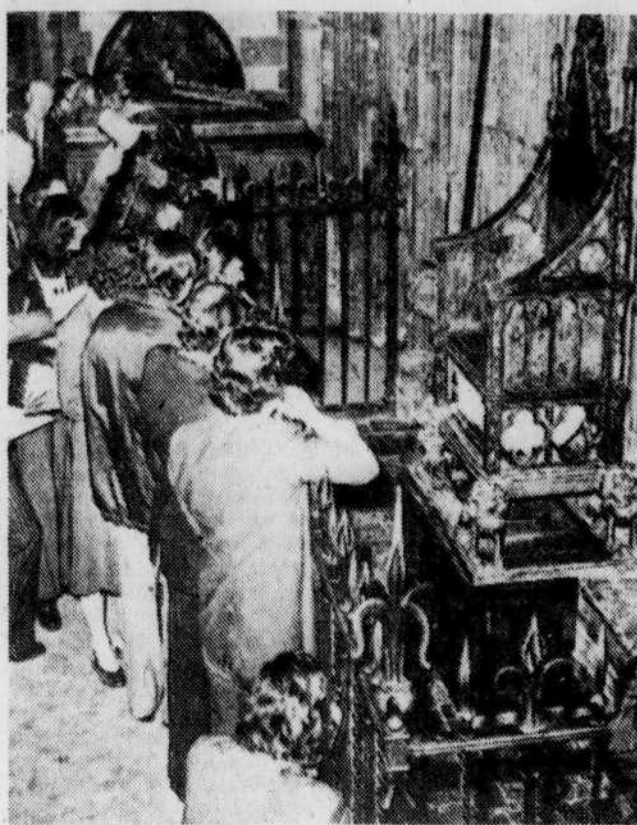
M. Knight pense que l'héroïne fabriquée en France provient de petits laboratoires improvisés, et démantelés au bout d'un ou deux jours.

Selon le policier américain, les 12 prochains mois montreront jusqu'à quel point s'est reconstituée la "French Connection".

Les Turcs, pense-t-il, pourraient essayer de transformer eux-mêmes une partie de la morphine-base en héroïne.

"C'est un peu comme les Arabes avec leur pétrole, déclare le policier américain. Il y a des gens en Turquie qui se demandent pourquoi les plus gros profits doivent aller aux Français. C'est tout à fait comme ceux qui veulent raffiner leur pétrole eux-mêmes, mais il n'y a encore rien de précis."

"Si je connais bien mon monde, conclut M. Knight, alors, je peux assurer qu'il y a une activité considérable en Corse au cours des prochains mois".



On a tremblé pour la pierre du destin

LONDRES (AFP) — Trois hommes ont été arrêtés après avoir réussi à s'introduire dans l'abbaye de Westminster dans la nuit de mercredi à jeudi et tenté de voler la célèbre "pierre du destin", qui fut placée sous le trône de couronnement par Édouard Ier en 1296, a déclaré un porte-parole de Scotland Yard. Le porte-parole a indiqué que le trône de couronnement avait été "légèrement endommagé" au cours de la tentative de vol.

C'est sur cette pierre que furent couronnés la plupart des rois d'Écosse (notre photo-AP).

Le 25 décembre 1950, quatre nationalistes écossais, dont une jeune femme et un étudiant de l'université de Glasgow, avaient réussi à voler cette pierre symbolique. Elle avait été retrouvée quelques mois, plus tard dans l'abbaye d'Arbroath, où fut signée en 1320 la déclaration de l'indépendance de l'Écosse.

La "pierre du destin" ne porte aucune inscription, mais selon la légende, elle pousse un gemissement chaque fois qu'un souverain légitime s'assied dessus.

aux Quatre coins du monde

Sinistre à Barcelone

BARCELONE (AFP) — Trente à cinquante personnes se trouvaient sous les décombres de trois immeubles de Barcelone, après un incendie qui a éclaté, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Le premier bilan établi par les sauveteurs s'élève à cinq morts et cinq blessés, mais les trois immeubles abritaient environ 150 personnes et aucun recensement des rescapés n'a pu encore être fait.

L'incendie s'est déclaré peu après minuit, dans un atelier de menuiserie situé dans le bas de l'un des immeubles et s'est rapidement propagé dans les étages supérieurs. Au moment où l'édifice s'est effondré, de nombreuses personnes se trouvaient encore aux fenêtres, appelant au secours, selon un responsable des pompiers. Huit sinistres auraient déjà éclaté, au cours des trente dernières années, dans ces immeubles vétustes.

C'était un aigleval

LONDRES (Reuter) — Les gendarmes des villages situés à l'ouest de Londres sont sur le qui-vive: on leur a signalé la présence dans le ciel de la région d'un oiseau énorme et mystérieux qui se déplacerait comme une autruche, volerait comme un aigle mais pourrait paraître comme un cheval.

L'oiseau géant a été repéré pour la première fois volant aux alentours de l'aéroport international de Heathrow, puis dans un champ voisin.

Il aurait près de sept pieds de haut, une envergure des ailes de plus de huit pieds et des ailes blanches et noires.

Un dessinateur, Barry Winbey, 21 ans, qui a le premier signalé l'étrange volatile, a déclaré: "D'abord je pensais que c'était un cheval. Mais quand il a relevé la tête, je me suis rendu compte que c'était une sorte d'oiseau. Il se déplaçait comme une autruche, mais en l'air il volait comme un aigle".

Déchantez maintenant

ROME (AFP) — Des poursuites ont été engagées par le parquet de Turin contre dix chanteurs et douze responsables de maisons de disques, à la suite d'une escroquerie commise à l'occasion de la "Canzonissima 1971-72", concours annuel de chansons retransmis par la télévision italienne et couplé à l'une des quatre loteries nationales.

D'après les enquêteurs, 17,5 millions de bulletins sont parvenus à la télévision alors que seulement 11,5 millions de bulletins avaient été vendus. Selon les enquêteurs, les maisons de disques auraient expédié de faux bulletins de vote en faveur de leurs chanteurs.

L'escroquerie s'élèverait à plus d'un million de dollars.

Les conséquences cliniques de la pilule à la conférence de la médecine sociale

STOCKHOLM (AFP) — La régulation des menstruations et les conséquences cliniques de l'utilisation de produits anticonceptionnels, telle que la pilule, dans le cycle biologique de la femme ont été les principaux sujets abordés lors de la séance d'ouverture de la Conférence sur le problème de la médecine sociale, organisée à Stockholm parallèlement au Congrès mondial des médecins.

Le professeur britannique Roger Short a notamment déclaré que "le cycle menstruel de la femme est en réalité une maladie des pays industrialisés". Il a appuyé ses déclarations en présentant des statistiques montrant que "les femmes des pays en voie de développement n'avaient peut-être que 20 à 30 menstruations pendant toute leur vie, tandis que celles des pays industrialisés avaient environ 400 menstruations". Il a cependant précisé que dans le premier cas, la cause en était que "les femmes étaient le plus souvent soit à l'âge de la puberté, soit enceintes, ou bien allaient leurs enfants".

Soulignant qu'il existait peut-être des dangers à ne pas avoir d'enfant lorsqu'on le peut biologiquement, le professeur Short a rappelé que "le cancer du sein est courant chez les femmes qui n'ont pas procréé et est peut-être en rapport avec l'âge de la première grossesse". Il a d'autre part émis l'hypothèse que "ces cas de cancer pouvaient

être imputables à un stress hormonal provoqué par des menstruations répétées, un stress auquel la poitrine n'est pas adaptée. Il a souligné aussi que "les tumeurs des ovaires et de l'utérus sont communes chez les femmes qui n'ont pas procréé".

Le professeur Short a conclu son exposé en affirmant que "les recherches doivent de plus en plus porter sur le développement d'une méthode donnant de longs cycles menstruels et diminuant ainsi le nombre des menstruations", tout en permettant à la femme de retrouver un cycle normal lorsqu'elle le désire. Cette méthode contribuerait à l'amélioration de la santé des mères aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés.

Tendon de fumeur

CHICAGO (AP) — Les fumeurs tolèrent moins la douleur que les non-fumeurs, selon une étude réalisée par des chercheurs californiens sur un échantillon de 66,410 personnes.

Ces chercheurs n'ont pu en trouver l'explication. Pour procéder à leurs expériences, les chercheurs ont placé le tendon d'Achille de leurs sujets entre deux tiges métalliques qu'il était possible de serrer l'une vers l'autre.

Un rapport au congrès de cardiologie

Le tabac serait-il bon pour le coeur?

BUENOS AIRES (par l'AFP) — Le tabac est bon pour votre coeur... Naturellement, personne n'a osé l'affirmer publiquement au Congrès mondial de cardiologie de Buenos Aires ou, depuis quatre jours, les orateurs se succèdent pour dénoncer les méfaits du tabac, mais c'est pourtant la conclusion inattendue d'une longue et minutieuse enquête d'un cardiologue danois.

Depuis 1970, le Dr Finn Gyntelberg, du Bispebjerg Hospital de Copenhague, a enquêté auprès de plus de 5,000 hommes,

âgés de 40 à 59 ans, employés dans des entreprises de la capitale danoise, pour tenter de savoir s'il existait un rapport entre l'aptitude physique et les risques de maladie coronarienne. Dans l'expérience du spécialiste danois, la forme physique était appréciée au moyen d'une bicyclette ergométrique, par la mesure de la consommation d'oxygène. La pression sanguine, le poids, la taille, le taux de cholestérol dans le sang et la consommation de tabac étaient également évalués.

Comme on pouvait s'y attendre,

le taux de cholestérol et la pression sanguine — les deux principaux facteurs de risque coronarien — sont directement liés à la forme physique: plus la forme physique est grande, moins la cholestérolémie et la pression sanguine sont élevées. Quant au rapport entre le tabac et la forme physique, les résultats de l'enquête danoise sont pour le moins surprenants: les fumeurs ont une forme physique légèrement supérieure à celle des non-fumeurs. De plus, si l'on croit les statistiques du Dr Gyntelberg, les fumeurs

ont tout intérêt à abandonner le cigare pour la pipe ou la cigarette. En effet, c'est dans le groupe des fumeurs de cigares que l'aptitude physique est la plus faible alors que les fumeurs de cigarettes ou de pipe ont la plus grande forme physique, surtout s'ils inhalent la fumée.

Autre révélation du cardiologue danois: les fumeurs repentis qui fumaient précédemment un très grand nombre de cigarettes ont eu les plus mauvais résultats au test de la bicyclette ergométrique.

Par l'analyse statistique, il a été possible au Dr Gyntelberg de démontrer que ces résultats étaient totalement indépendants du poids et de l'âge des sujets. La corrélation exacte entre tabac, forme physique et risque de maladie coronarienne n'est pas clairement élucidée, loin de là. Et il est fort probable que, malgré les révélations du cardiologue danois, les médecins continueront dans le monde entier à considérer le tabac comme "l'ennemi numéro un du coeur".

Par ailleurs, l'hypertension artérielle, première cause des maladies cardio-vasculaires, fait chaque année autant de morts que le cancer. Après avoir longtemps négligé cette affection pour laquelle on ne disposait pas de thérapeutique efficace, les médecins ont finalement pris conscience de la véritable ampleur du problème de l'hypertension ainsi qu'en témoigne la participation massive des cardiologues aux dizaines de séances qui lui sont consacrées au septième congrès mondial de cardiologie de Buenos Aires.

Les études épidémiologiques effectuées auprès d'un grand nombre de populations et de groupes ethniques différents ont montré que l'élévation de la pression sanguine est un trouble très répandu dans presque tous les pays du monde, quelle que soit la race. Cependant, ce sont les Noirs qui payent le plus lourd tribut à cette affection. Aux États-Unis, on estime que 20 pour cent des Noirs et 17 pour cent des Blancs souffrent d'hypertension artérielle.

Contrairement à une opinion communément admise, l'hypertension est totalement indépendante du niveau de développement économique. Ainsi, l'hypertension se retrouve avec une très grande fréquence chez les Bantous et les Indiens d'Afrique du Sud. Au Zaïre, selon le Dr Helen Marcovannopoulou Fojas, consultant au département de cardiologie de l'hôpital général de Kinshasa, les hypertendus représentent 40 pour cent des malades qui viennent consulter à l'hôpital. Fait surprenant, les hommes noirs sont plus touchés que les femmes (55 pour cent des cas) alors que dans les pays industrialisés, et notamment en Europe, la proportion d'hypertendus est d'un homme pour deux femmes.

Le coeur est la première victime de l'hypertension: le muscle cardiaque, en effet, doit lutter en permanence contre l'excès de pression dans les vais-

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 10



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Direction des parcs nationaux
Parcs Canada
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
OTTAWA
Traitement: jusqu'à \$27,703.

DESCRIPTION DU POSTE:

Ce poste consiste principalement à coordonner les inventaires des richesses naturelles, la recherche appliquée ainsi que l'évaluation des effets sur l'environnement et à conseiller les hauts fonctionnaires de Parcs Canada en matière d'écologie.

EXIGENCES DU POSTE:

Planifier, organiser et coordonner un programme de recherche en richesses naturelles afin de rassembler les données nécessaires pour résoudre les difficultés d'ordre administratif et fonctionnel dans les parcs; recommander des solutions et élaborer des lignes de conduite en vue de la mise en application de mesures correctrices; diriger le rassemblement et la validation des données de manière à constituer un répertoire complet; participer à la conception, à la mise en oeuvre et à la tenue à jour d'un ensemble de méthodes d'emmagasinement des données scientifiques et techniques; coordonner l'évaluation des effets nuisibles des travaux d'aménagement sur l'écologie des parcs nationaux.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme universitaire et spécialisation dans l'une ou un ensemble des disciplines des sciences naturelles, ainsi qu'une connaissance poussée et concrète des principes et des méthodes de recherche appliquée en matière de richesses naturelles par rapport au réseau des parcs nationaux. Il est fort souhaitable de posséder une certaine connaissance des nouvelles méthodes et techniques utilisées en recherche écologiques.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les unilingues peuvent se porter candidats; ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Les intéressés doivent remplir la "Demande d'emploi" (Formule PSC 367-4110) que l'on peut se procurer dans les bureaux de poste, Centres de la main-d'oeuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique avant le 19 SEPTEMBRE 1974 et la faire parvenir aux:

CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7

Référence à rappeler dans toute correspondance: 74-155-72 (10).

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



VOIR MIEUX
VIVRE MIEUX

COURS DU JOUR ET DU SOIR
AUTOMNE '74

TEXTILES, DESIGN ET BIJOUTERIE

Renseignements:

Guide canadienne des métiers d'art, Québec,
2025 rue Peel, Montréal
849-6094



COURS D'ALLEMAND

à partir du 25 septembre 1974

COURS DE LANGUE

aux niveaux de 1ère, 2e, 3e et 4e année

COURS DE CONVERSATION

aux niveaux de 2e et 3e année

Inscriptions dès maintenant:

Place Bonaventure

Entrée LaGauchetière & Université

Pour de plus amples renseignements:

866-1081

UN EMPLOI À

\$300.00 PAR SEMAINE L'ÉTÉ PROCHAIN

Emploi idéal pour:

ÉTUDIANTS - PROFESSEURS

Inscriptions aux:

COURS DE GUIDES TOURISTIQUES

du 9 au 13 septembre

le soir seulement

École Le Plateau,

3700, Calixa-Lavallée

Cours du soir gratuits, nécessaires à l'obtention du permis de guide de Montréal. Candidats bilingues exclusivement.

Renseignements supplémentaires donnés sur place seulement.

OUI... IL EST DISPONIBLE

FORMAT DE POCHE

ÉDITION INTÉGRALE, BILINGUE, BROCHÉ 1974

\$7.95

COLLECTION

CODES ET RECUEILS PRATIQUES

CODE CIVIL

QUÉBEC

CIVIL CODE

1974

Édition préparée sous la direction de

Yvon Renaud et Jean-Louis Boudouin

professeurs à la

Faculté de droit de l'Université de Montréal

GUÉRIN ÉDITEUR

4440, rue ST-DENIS

MONTREAL H2J 2L1 — TEL.: 843-6241

Quatre "concerts-express"

L'éveillée conçoit son son et lumière

par Jacques Thériault

Bientôt vingt-cinq microsillons? On a envie de dire que c'est insensé... Claude Léveillée accuse un soubresaut qui ramène ses verres fumées en place, telle une visière d'armure claquante à l'appel d'un nouveau combat. Mais, un sourire remplace aussitôt la hallebarde: "C'est vrai, je l'ai toujours dit. On ne veut pas me croire."

Enthousiaste et d'un optimisme rassurant, Léveillée parle, raconte, sourit encore et évoque son tout nouveau spectacle: "Si un soir on s'aimait".

"Si ça me prend toute une vie pour dire 'je t'aime', j'aurai au moins fait ça, dit-il. On pense rarement au fait qu'on puisse dire toujours la même chose,

mais l'éclairer de façon différente."

Ce nouveau spectacle dont parle l'auteur de "Frédéric" sera repris quatre fois: au Grand théâtre de Québec, les 21 et 22 septembre; à la salle Wilfrid-Pelletier, le 25 septembre; enfin, au Centre national des arts d'Ottawa, le 28 septembre. Cette soirée comportera deux volets respectivement intitulés "Moi" et "Moi et mon pays".

"Je pense que personne ne s'attendait à ce que je me montre la face sur une scène au Québec en septembre, dit-il encore. Ce sera un spectacle très théâtral, un concert-express, un concert-éclair, un gros party à

3.000 personnes. J'ai voulu, ici, situer mon pays dans des demeures de lumières et de sons, et ce n'est pas facile, certainement moins facile en tout cas que d'écraser ce pays sous un amoncellement de sons américains."

Précisant qu'Hugo Wuetrich assurait l'entière conception de ces soirées composées de chansons, de pièces instrumentales et de monologues, puis que Léon Bernier serait au pupitre de l'orchestre qui, très souvent, "sonnera comme un ensemble de 55 musiciens", Léveillée précise: "Je veux faire éclater les gens, leur faire sentir et voir nos caribous, nos forêts, nos tourterelles, nos villes, nos lacs, nos ci-

mais... nos saisons. J'ai voulu traduire tout cela en lumière et en sonorité."

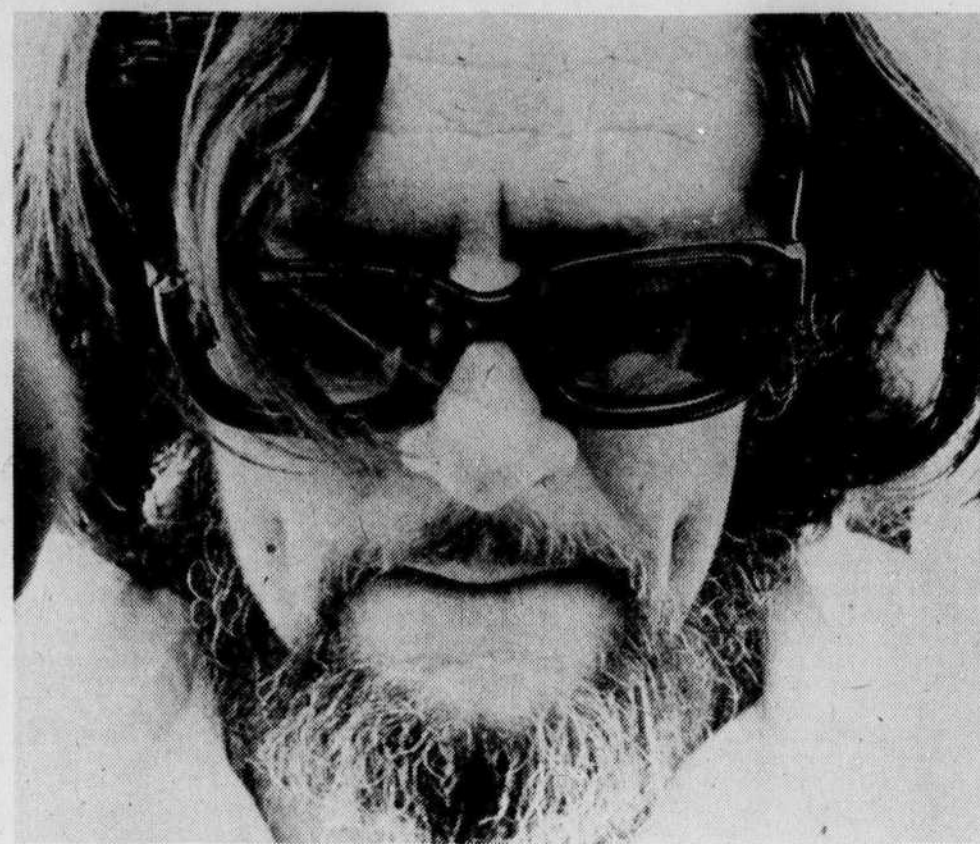
Ce spectacle, l'auteur-compositeur-interprète québécois le considère comme "une avant-première" à sa rentrée du printemps. On y entendra de nouvelles chansons dont "Le Kid", "Les amoureux de l'an 2000", "Les crans de la vie" et "Ne me parlez plus de vos chagrins", pièces figurant sur son vingt-cinquième microsillon que Barclay lancera chez nous dans six ou sept semaines. Mais, il faudra aussi s'attendre à des surprises... scéniques sans doute et, bien sûr, musicales. Mais les activités présentes de Léveillée ne sont pas limitées à ce seul spectacle. Rentré

récentement de Paris où il a travaillé à l'enregistrement des sections rythmiques de deux microsillons, repartant bientôt pour Rome où il procédera à l'enregistrement des cordes et des voix de ces mêmes disques, on a l'impression d'avoir affaire à un nomade.

Comme il l'explique, ces deux microsillons marquent des moments importants dans sa carrière. Le premier comprend ses plus grands succès en version instrumentale "modernisée", avec l'équipe de Mortimer Schumann ("L'hiver" devient "L'hiver blues", "Frédéric" est joué dans le style dixieland, "Le cheval blanc" implique une guitare fuzz, etc.); le second présente la trame sonore de 55 minutes qu'il a écrite pour le long-métrage "Les Beaux Dimanches", lequel prendra l'affiche d'une vingtaine de cinémas québécois le 12 octobre prochain.

On aura compris qu'il s'agit d'une adaptation cinématographique de la célèbre pièce de Marcel Dubé, dans une réalisation de Richard Martin.

Étant depuis un certain temps déjà de travailler avec des cinéastes québécois, Léveillée se dit évidemment ravi d'a-



Claude Léveillée à la veille de son "Show Express-Eclair".

voir tenté cette nouvelle expérience, mais, comme on dit, tout vient à point à qui sait attendre. À l'heure actuelle, il évoque la forte possibilité de réaliser la trame sonore de trois autres films, mais les noms des réalisateurs demeurent secrets, tant que les ententes ne seront pas signées, cela va de

soi, Léveillée n'étant pas de ceux-là qui tordent le bras à ses coéquipiers. "Si un soir on s'aimait?" Eh oui! Son public, d'ailleurs, n'a jamais pensé autre chose que fois qu'il est monté sur une scène.

Le Japon au Musée d'art contemporain

Le Musée d'art contemporain, du 8 septembre au 6 octobre 1974, sera le lieu d'une importante exposition d'art contemporain, venue du Japon. Cette présentation exceptionnelle d'art actuel nippon, a été organisée par la Japan Art Festival Association (JAFA), une société qui s'occupe depuis 1965, de faire connaître à l'étranger l'art de ce pays.

La JAFA a monté ainsi par le passé, des cimaises dans plus de trente-quatre villes différentes à travers le monde et elle a choisi les villes de Montréal et

de Vancouver pour sa 9e exposition itinérante.

Cette société s'est donnée pour rôle d'offrir au public étranger une juste représentation des tendances actuelles dans l'art japonais. Par la voie d'un concours et aidée d'un jury, la JAFA a sélectionné les 101 oeuvres des 71 artistes qui figurent dans cette exposition.

L'organisation du festival d'art annuel est aussi une occasion de reconnaître le mérite de certains artistes en plus d'encourager de jeunes talents. Un grand prix du festival et des

prix d'excellence sont décernés à des artistes participants, cette année Makiko Hasegawa a obtenu le grand prix de JAFA et les prix d'excellence ont été remis à Shochi Iida, Shigeo Fukuda, Yuko Nimura et Go Shigi.

Le public, s'il cherche à identifier le caractère national de l'art contemporain japonais, sera quelque peu déçu par l'éclectisme des influences qui se révèle dans cette exposition.

Les arts graphiques et surtout, le cinéma d'un Kobayashi et d'un Shindo dans les années

soixante, nous avaient laissé une image culturelle du Japon, encore ancrée dans ses traditions. Mais, en fait, les arts plastiques connaissent, bien avant la seconde guerre mondiale, un mouvement avant-gardiste qui ne fut repris que vers 1950. Par la suite, la situation politique du Japon a favorisé une ouverture du pays sur l'extérieur, des échanges culturels avec la France et les États-Unis suivirent, des artistes comx Kai Sato et Gen-ichi Inokuma se sont fixés à Paris et en Amérique.

Ils vont contribuer à établir des liaisons entre les mouvements artistiques de ces pays et le Japon, c'est ainsi que les styles de l'abstraction lyrique et géométrique, du Pop art font leur apparition dans l'art contemporain japonais.

Le spectateur retrouvera parmi les artistes invités de la 9e exposition d'art contemporain du Japon, des représentants de la génération qui a amorcé ce tournant de l'art oriental vers une occidentalisation. Mentionnons seulement les noms de AY-0, un des fondateurs du groupe "Environnement" qui présentait trois happenings très originaux à New York en 1960, Kazumasa Nagai, membre fondateur du Nippon Design Center en 1960 et créateur de l'emblème des jeux olympiques d'hiver de Sapporo en 1972. Aux côtés de leurs aînés, les jeunes continuent d'être attirés par l'art occidental, ils participent à un courant idéologique universel qui domine dans l'art contemporain de tous les pays et qui atténue les caractéristiques nationales. Nous remarquerons que le Japon ne demeure pas insensible à cette influence.

Les Grands Ballets sonnent le rappel

L'Académie et l'Ecole supérieure de danse des Grands ballets canadiens reprendront leurs activités le 16 septembre prochain. L'inscription des élèves se fera les 12 et 13 septembre de 16h à 20h et le 14 septembre de 9h à 13h, au 5022 Coolbrook.

L'Ecole supérieure tiendra une audition spéciale le 14 septembre à la même adresse, en vue d'attribuer des bourses d'études aux candidats les plus prometteurs. Ce concours est ouvert aux jeunes filles et aux jeunes garçons ne faisant présentement pas partie de l'Académie ou de l'Ecole supérieure des Grands ballets canadiens.

Les filles doivent avoir entre 12 et 18 ans et avoir complété au moins 5 ans d'études de bal-

let. L'audition pour les candidates se tiendra à 14h. Les garçons ayant des notions de base en danse classique et qui sont âgés de 20 ans et moins, devront, pour passer l'audition, se présenter le même jour, soit le 14 septembre, à 15h30. Par contre, les garçons n'ayant jamais suivi de cours de danse classique sont priés de se présenter à 16h30.

Le jury sera composé de Mme Ludmilla Chiriac, fondatrice et directrice des Grands ballets canadiens, de M. Fernand Nault, chorégraphe attitré et nouveau directeur de l'Ecole supérieure de Danse, ainsi que de mademoiselle Andrée Millaire et de monsieur Claude Champoux, professeurs attitrés.

YVES MONTAND
Après César, Rosalie et Etat de Siège
est la vedette du film

LE HASARD ET LA VIOLENCE

vendredi le 20 septembre au cinéma Crémazie

télévision

CBFT 12

9.40	Ouverture et horaire	e
9.45	En mouvement	e
10.00	Au jardin de Pierrot	e
10.15	Clak	e
10.30	Personnalité féminine	e
11.00	Les recettes de Juliette	e
11.30	Les amants chez eux	e
12.00	Mini-fee	e
12.30	Les coqueluches	e
1.30	Le journal	e
1.35	Femme d'aujourd'hui	e
2.30	Cinéma	e
	"Mort sur la voie publique" (policier, USA)	

CFCF 12

4.00	Bobino	e
4.30	Picolo	e
5.00	Pour tous	e
6.30	Actualités 24	e
7.30	Marcus Welby, M.D.	e
8.30	Hors-série	e
	"Les Misérables"	e
9.30	Dossiers	e
	"Images du Canada"	e
10.30	Le journal	e
10.30	Nouvelles du sport et météo	e
11.00	Appelle-moi Love	e
12.00	Cinéma	e
	"Angélique, marquise des anges"	e
1.30	Cine-mut	e
	"L'opération diabolique" (drame, USA, 1966)	
3.00	Le journal	e

CFTM 10

7.40	Horaires-Bienvenue	e
7.45	Bonjour Montréal	e
8.15	Les bouts d'chou	e
9.15	36-24-36	e
9.30	Pour vous médames	e
11.00	Personnalités	e
11.30	La famille Stone	e
12.00	Les tifs bonshommes	e
12.30	Les Tannants	e
1.30	Au jour le jour	e
2.30	Cine-ventrilo	e
	"D'Artagnan chevalier de la reine" (Aventures)	
4.00	Patofille	e
4.30	Jimmy	e
5.00	Patrouille du cosmos	e
6.00	Parle parle, jase jase	e
7.00	Le 10 vous informe	e
7.30	En première	e
	"Croisette surprise" (USA, 67, comédie)	

CBMT 6

9.55	Standby six and religious thoughts	e
10.00	Mon ami	e
10.15	Friendly Giant	e
10.30	Mr. Dressup	e
11.00	Sesame Street	e
12.00	Edwood Glover's Luncheon Date	e
1.00	Generations	e
1.30	Family court	e
2.00	Juliette and friends	e
2.30	The Lucy Show	e
3.00	30 from Newfoundland	e
3.30	The Edge of Night	e

cinéma

ANJOU 7617

3.30	Forest Rangers	e
4.30	Agarum	e
5.30	City girl	e
6.30	That at six	e
7.30	Rush at large	e
8.30	En route	e
9.30	All in the family	e
10.30	Mash	e
11.30	The Ronnie Prophet Show	e
12.00	Rhoda	e
12.30	Man about the house	e
1.30	The National	e
1.35	Viewpoint	e
11.30	Montréal tonight	e
11.45	Cine-Six	e
	"Wild Seed" (drame - 65)	

CFCF 12

6.00	University of the air	e
6.30	Hercules	e
6.30	Canada A.M.	e
8.30	Romper Room	e
9.00	Yoga	e
9.30	The community	e
10.30	Eye Bet	e
10.30	The Art of cooking	e
11.00	Hercules	e
11.30	Magie Tom's road show	e
12.00	The Dick Van Dyke Show	e
12.30	Summer Theatre	e
	"The Far out West" (comédie - 67)	
2.30	Somerset	e
3.00	Another World	e
3.30	What's the good word	e
4.00	Anything you can do	e
4.30	Pay cards	e
5.00	Truth or Consequences	e
5.30	The New Beat the Clock	e
6.00	Pulse	e
7.00	George	e
7.30	The highway to die	e
8.00	Friday Night Movie	e
10.00	F.B.I.	e
11.00	The TV National News	e
12.30	Pulse	e
12.30	Friday Night Feature Movie	e
	"Song without End" (drame - 60)	

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 522-6060. Relache pour l'é-

CENTRE D'ESSAI DE L'U. de M.: 2332 Édouard Montpetit, 6e étage, "L'Atelier" Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke, 563-1778. "Pépé" (Victor et Bruno 2000).

L'ESCALE: St-Marc-sur-Richelieu 524-2228. "Pantoufles" d'Adaptation d'Eric Kallane, mercredi et jeudi à 20h30, samedi à 18h30, dimanche à 19h30.

LA FENÊTRE: 1500 rue de la Penne, Ancienne-Lorette 972-1424. "Seuls les tilleuls mentent" de N. André 2100.

LA FIGERIE: North Haley 842-2191. "Sur matras" de M. Garneau 2030.

RIDEAU-VERT: 4664, rue St-Denis, 844-1793. "La Sagouine" d'Antoine Maillet, du mardi au dimanche à 20h, jusqu'à 31 août.

STUDIO-THÉÂTRE: 1155 Côte Moré, Ste-Sophie-de-Lacorne, 436-1304. "La leçon d'Edmond" samedi à 20h, et 22h15 (jusqu'au 30 septembre). "Et pis là, là, là, hein" de Luc Leclerc d'Attila, mercredi, jeudi et vendredi à 20h30.

THÉÂTRE DE L'ATLANTIQUE: Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke, 563-1778. "Pépé" THÉÂTRE DES MARGUERITES: Avenue Jean XXIII, Trois-Rivières, 377-3223. "Quand

épousez-vous ma femme" de J.B. Luc et J.P. Corti, du mardi au vendredi à 21h; samedi à 19h30 et 22h30 (jusqu'au 31 août).

THÉÂTRE DE MARJOULAIN: Eastman 297-2862. "Le testament" de Regard 21h.

THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0861. "Théâtre en folie" du mardi au samedi à 21h. (Jusqu'au 31 août).

THÉÂTRE DES PRAIRIES: Notre-Dame des Prairies, Joliette 756-1661. "Deux et deux font six" de R. Harris et L. Darbon, 21h.

THÉÂTRE DE LA POUDRIÈRE: Ile Sainte-Hélène 526-0821. "Bibbity spirit" (Coward) mardi à vendredi à 20h30.

THÉÂTRE SUN VALLEY: Val Morin 229-9211. "Lorsque l'enfant paraît" d'A. Roussin 21h, du mardi au jeudi à 21h; samedi à 20h et 22h30, dimanche à 20h (jusqu'au 1er septembre).

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relache.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relache.

LE retour d'Afrique 7.15, 9.30.

FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600. "Pleure pas la bouche pleine" 7.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303. "Lac Lac" 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50.

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000. "A nous quatre cardinal" 6.00, 7.30, 9.40.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707. "Quiet day in Belfast" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOWES: 954 Ste-Catherine O. 866-5851. "Terminal Men" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174. "A nous quatre cardinal" 6.00, 7.30, 9.40.

MERCIER: 6200 Ste-Catherine E. 255-6224. "Magnum torie" 1.30, 5.45, 9.45. "Sare crow" 3.55, 7.50.

MONKLAND: 5504 Monkland 494-3579. "Magnum torie" 1.30, 5.45, 9.45. "Sare crow" 3.55, 7.50.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145. "Fat City" 7.00. "La maman et la putain" 9.00.

PALACE: 608 Ste-Catherine O. 866-6991. "Dead which" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.

PAPINEAU: 619 Papineau 521-6853. "Reine Simard au Japon" 1.30, 4.40, 7.50. "Les barreaux" 2.40, 6.00, 9.20.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222. "Orange mécanique" 6.20, 9.00.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595. "Three musketeers" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester O. 866-2944. "Chinatown" 12.10, 2.35, 5.00, 7.25, 9.45.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2944. "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20.

PLAZA: 6506 St-Hubert 274-6155. "On danse sous la lune" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10. "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30.

PUSKYCAT: 4015 St-Laurent 845-5213. "African Sexual" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40. "Passion seekers" 1.30, 4.15, 7.00, 9.50.

SAINT-DENIS: 1591 rue Saint-Denis 849-4211. "La maison des dames" 12.00, 3.30, 6.45, 10.15. "Un officier de police sans importance" 1.30, 5.00, 8.30.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139. "Wrestler" 12.30, 2.15, 4.00, 5.45, 7.20, 9.00.

SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322. "Kazaboni" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-6503. "Up town Saturday night" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.15.

VENDOME: Place Victoria 868-1451. "La Position" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

VERDUN: 3841 Wellington 768-2092. "I Arnaque" 8.00. "Sierra Torride" 6.15 10.00.

VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E. 360-4020. "Masalena la possédée du diable" 6.10, 9.25. "Orchidées tachées de sang" 7.45.

VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E. 360-4020. "South Pacific" 8.30, 7.30, 9.30.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577. "Main ou est donc passée la vie compagne?" 1.00, 4.15, 6.10. "La valise" 2.40, 6.15, 9.50.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477. "That's entertainment" 2.00, 4.30, 6.45, 9.10.

YORK: 1887 Ste-Catherine O. 937-8978. "Harold Summer" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.

TNM
GILLES VIGNEAULT
4 AU 29 SEPTEMBRE

A l'affiche

BILLETTS EN VENTE
861-0563

théâtre du nouveau monde
84 O STE CATHERINE
et Sauvé & Frères

GRAND FESTIVAL DE "BERGMAN"
Version Française
GAGNANT
MEILLEUR
Le lien
CRIS ET CHUCHOTEMENTS
CINÉMA 7 art
722 0302
3180 rue BELANGER

LA MONTAGNE SACRÉE
de J. Jodorowsky

THE HOL/MOUNTAIN
V.O. SOUS-TITRES FRANÇAIS

"Un spectacle fascinant...regus de surprises, gaves d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroît, un brin de génie."
— LE MONDE

"Un feu d'artifice vraiment fastueux."
— LE FIGARO

"Nous éblouis par la richesse de ses inventions visuelles."
— LE MONDE

"La Montagne Sacrée, film splendide et parfaitement blasphématoire. À voir avec un rire rageur."
— HUMAINITÉ BICHACHE

"Une oeuvre à voir, à admirer."
— FRANCE SOIR

"Vigueur lumineuse des images, richesse des symboles, fermeté de la construction."
— FEMINISME CHÉRIEN

"Un sens prodigieux du décor et de la composition; on s'émerville devant cette profusion de formes et de couleurs."
— NOUVEL OBSERVATEUR

"La mise en scène, une merveille."
— POLITIQUE HÉROD

"Une oeuvre ambitieuse, digne d'intérêt."
— FICHES DU CINÉMA

"Un délire visuel, somptueux, exubérant. Qui n'a pas vu "La Montagne Sacrée" n'a rien vu."
— L'ESPRESSO

"Jodorowsky, un ahurissant créateur d'images. Raresment l'écran connaît de semblables délires."
— ELLE

"Quelle imagination! Chaque image est un choc."
— CANARD ENCHAÎNÉ

le DAUPHIN
REAUDIN PRES D'YVERVILLE 721-6060

UN FILM DE BERTRAND BLIER
LES VALSEUSES
le DAUPHIN
REAUDIN PRES D'YVERVILLE 721-6060

Le plus beau film de Louis Malle
2e sem. Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du cinéma français
Un chef-d'oeuvre.
LACOMBE LUCIEN
un film de Louis Malle
FLEUR DE LYS
8

Le réseau TVA
et le Bureau d'Assurance du Canada
présentent

Le dernier voyage

Il s'agit d'une émission spéciale d'une demi-heure qui traite des effets de l'alcool et de la drogue sur les automobilistes. Elle a été conçue d'après les résultats des recherches récemment entreprises pour le compte du Bureau d'Assurance du Canada et a été réalisée par Nucro Technics Ltée. Elle sera télédiffusée le vendredi, 6 septembre à 22h, à l'antenne des stations TVA.

BAC

Le Bureau d'Assurance du Canada

Hors série

Les Misérables

Le vendredi
à 20h30

Valjean, Cosette, Javert, Marius et Gavroche représentent l'histoire du peuple de Paris au moment où d'intenses crises politiques et sociales plongeaient la classe ouvrière dans une misère insoutenable.

Condamné à l'exil par son ennemi juré, le "Prince-Président" Louis-Napoléon Bonaparte, Victor Hugo a consacré dix-sept années de sa vie à l'édification de ce chef-d'œuvre.

En vedette: Georges Gêret, Nicole Jamet, François Marthouret, Bernard Fresson et Alain Mottet. Marcel Blumwal a assuré la réalisation de ce prestigieux document. Production: ORTF.



A la télévision
de Radio-Canada

télévision

par Jean Basile

Quand la télévision se met en procès

Parmi les quelque quinze heures d'une programmation normale dans un poste de télévision, trois d'entre elles ont une importance cruciale: la séquence horaire qui commence à 20h pour se terminer à 23h. On l'appelle le prime time. Ce sont les heures où les cotes d'écoute sont les plus hautes. Les heures, donc, qui rapportent le plus d'argent aux postes diffuseurs, par le biais des taux de publicité.

Comme on peut le constater tout partout, même sur nos écrans d'Etat, c'est le temps des séries familiales, des émissions de variétés classées "pour tous", du sport quand il est national. C'est également le temps où la clientèle des téléspectateurs est dans la catégorie d'âge des 18-49 ans. Cette catégorie d'âge, selon les estimations, est celle qui consomme le plus! On voit immédiatement que la "vertu familiale" n'est pas seule à l'honneur. La "vertu familiale" fait vendre les pro-

duits que l'on annonce dans ces programmes.

Dans un système de télévision commerciale, une émission est considérée comme "bonne" quand le rating est bon, c'est-à-dire quand le produit, qui y est annoncé, marque une augmentation de ses ventes. Joli ou pas, le fait est là. Acceptons-le donc sans hypocrisie inutile et sans crier à un scandale dont la télévision n'est pas seule responsable.

L'une des trois grandes chaînes américaines, ABC (au canal 8 sur le câble), ouvrirait donc sa saison d'automne par une émission spéciale. Le sujet en était d'analyser les pourquoi des commentaires de la programmation de cette fameuse séquence de prime time que l'on accuse généralement de toutes les horreurs. Quelle est la responsabilité des postes de télévision, que veut le public, quel est le rôle, direct ou indirect, des agences de publicité, etc...? Une heure durant, défilèrent présidents et vice-présidents, exécutifs et

conseillers spéciaux, publicistes et commentateurs divers, qui tous apportèrent leurs avis... partagés.

La question de fond est, naturellement, de savoir si la télévision doit donner à ses clients ce qu'ils veulent, ou croient vouloir. Ou doit-elle, au contraire, tenter de maintenir un taux de qualité élevée sans s'appuyer par trop sur des "moyennes" qui, parfois, ne sont qu'apparences?

Une chose est apparue très clairement, au cours de cette émission. Il y a ceux qui FONT la télévision et ceux qui la regardent.

Ceux qui font la télévision travaillent pour une entreprise de type commercial dont le but, avoué, est de faire de l'argent pour satisfaire leurs actionnaires, tout en tentant de conserver une attitude responsable vis-à-vis du grand public auquel le moyen s'adresse.

Parmi ceux qui regardent la télévision, on en trouve de deux espèces.

Il y a ceux qui la regardent volontairement, consciemment. Parmi ceux-ci, notons différentes organisations sociales ou religieuses, les commentateurs professionnels, des essayistes, etc... Tout ce petit monde a des idées fort diverses et souvent irréconciliables. Mais leurs heurts sont très intéressants et pleins d'enseignements. Par exemple, pour les uns, la violence est à bannir. Pour d'autres, au contraire, le bannissement de la violence amène, de fait, non pas sa suppression mais son édulcoration, ce qui a pour résultat de produire un effet encore plus nocif que la vision d'une violence réaliste mais placée dans un contexte clairement négatif. Pour les uns, le sexe est un monstre, pour d'autres, c'est une réalité de la vie qu'il faut affronter.

La seconde espèce qui regarde la télévision est la plus nombreuse. C'est le groupe des silencieux qui tournent le petit bouton. Ceux qui "absorbent sans choix véritable tout ce qu'on veut bien leur donner du moment que ça paie le producteur", disent les uns, alors que d'autres prétendent "qu'ils regardent, ces silencieux, ce qu'ils veulent regarder puisqu'aucune émission de prime time ne passe sur un écran avant des tests et des ratings qui sont, de fait, des consultations populaires démocratiques".

Mais laissons, pour l'instant, le fond de ce problème, que nous ne manquerons pas d'aborder au fur et à mesure de notre actualité télévisée à nous. Notre système de télévision, tout différent qu'il soit, présente des similitudes avec le système américain.

Il fallait, cependant, signaler cette merveilleuse initiative de la chaîne ABC qui, avant même de commencer sa saison, se mettait publiquement en procès, devant ses millions de téléspectateurs, les rendant par là-même, un peu plus conscients de ce qu'ils sont ou de ce qu'ils devraient être.

Une telle initiative, du moins un tel esprit, devrait être de règle à Radio-Canada. Si le grand public était mieux au courant des problèmes courants de programmation que rencontre le réseau d'Etat, tout le monde, et pas seulement la critique, pourrait aider à améliorer ce qu'il y a à améliorer.

Par exemple, nous aurions mieux compris, pourquoi "Pas de problème", de dimanche dernier, a passé en prime time, alors que le contenu et le traitement étaient plutôt faits pour la fin de soirée. Courage ou inconscience?

De toute façon, un peu d'auto-critique publique, même en pays capitaliste, ne mied pas.

"Chili, le coup divin"

par Clément Trudel

Coincitant avec la semaine internationale de solidarité avec le Chili avait lieu hier, aux éditions du Jour, le lancement d'un dossier fort accablant pour la "diplomatie épiscopale" dans ce pays où une junte militaire prenait le pouvoir il y a un an. Ovide Bastien, ancien théologien, livre dans "Chili, le coup

clandestinement les frontières, divin", son journal depuis le 12 septembre 1973 jusqu'au 1er février 1974 — M. Bastien, professeur au cégep de Rouyn-Noranda, a étudié au Chili depuis août 1974 jusqu'à tout récemment et souligne que son manuscrit a dû maintes fois être caché pour finalement passer

Par moments, Ovide Bastien adopte, dans ce dossier de 206 pages enrichi d'une cinquantaine de pages d'annexes, les accents d'un Bernanos dans ses "Grands cimetières sous la lune". Avec toutes les charges et les tirades que cela implique pour quiconque s'insurge contre une trahison du message évangélique dans un pays où le coup d'Etat touche, comme toujours, davantage les classes populaires que les gens du "barrio alto" (quartier cossu de Santiago).

Puisant aux sources les plus autorisées sur l'histoire de l'Eglise latino-américaine, Bastien en conclut à "l'opportunisme" de l'Eglise chilienne qui, par ses "déclarations alambiquées" n'aurait fait que préparer le lit au fascisme malgré "l'attitude ouverte" que certains gestes d'évêques, sous le régime Allende, semblaient annoncer.

Ayant obtenu copie d'un document confidentiel que l'épiscopat chilien envoya en décembre 1973 en plusieurs pays pour lutter contre la "mauvaise presse" qui y avait accueilli la junte, Bastien confirme ses jugements portés sur le vif et dit avoir perçu l'Eglise chilienne "dans toute sa nudité". L'Eglise-Institution précise-t-il, en flagrant délit de complaisance et de gratitude envers la junte militaire dirigée par le général Pinochet.

Vigo 74 à la Cinémathèque

La Cinémathèque québécoise inaugurera sa dixième saison de projections publiques jeudi 12 septembre par l'avant-première du Prix Jean Vigo 1974, "Un homme qui dort" de Georges Pérec et Bernard Queysanne.

Au cours des semaines suivantes la Cinémathèque proposera aux cinéphiles une rétrospective Dovjeko, à l'occasion du 80ième anniversaire de naissance du célèbre cinéaste ukrainien.

Parallèlement, une importante série consacrée à l'histoire du cinéma mondial se poursuivra tout au long de l'année (le mercredi, à 19h30), permettant la découverte de plus de 50 films-étapes.

Le cinéma canadien continuera d'occuper les séances du mercredi à 21h30. Le premier programme propose des films récemment terminés et encore inédits à Montréal: "Guitare"

de Richard Lavoie (le 18 septembre), "La crise d'octobre 1970" de Robin Spry (le 25 septembre), "Monkeys in the Attic" de Morley Markson (le 2 octobre) et "Dreamland" de Donald Brittain (le 9 octobre).

Enfin le cinéma d'animation occupera périodiquement les séances du mardi soir, à 19h30: un hommage à John et Faith Hubley (le 17 septembre), animation canadienne récente (le 24 septembre) et une rétrospective Winsor McCay (le 8 octobre).

Plus tard en octobre et novembre la Cinémathèque présentera un hommage à la Columbia Pictures, une sélection des meilleurs films d'animation présentés au dernier festival de Zagreb ainsi que quelques films tchécoslovaques réalisés au cours des trois dernières années.

Les Esquimaux de Matisse

L'exposition "Les esquimaux" de Henri Matisse réunit 31 lithographies originales, deux dessins et une aquarelle réalisés par l'artiste en 1949 pour illustrer le texte de Georges Duthuit "une fête en Cimmerie".

Les lithographies, tirées chez Mourlot Frères appartiennent à l'édition de luxe du livre de Georges Duthuit, éditée chez Teriade en janvier 1963 à 120 exemplaires. Les dessins (deux des 12 originaux) et l'aquarelle illustrent l'édition d'une poquette du même livre éditée chez Mourlot en décembre 1964 (en 50 exemplaires).

L'aquarelle fait partie d'une série d'environ cinquante que le peintre exécuta entre 1947 et

1951. Matisse avait près de 80 ans quand il découvrit cette technique pour laquelle il se passionnait.

Le tout a été conçu à la demande de Georges Duthuit alors que l'artiste n'avait jamais vu d'esquimaux. Pour donner un visage aux "esquimaux de rêve" décrits par l'auteur, il s'inspira tant du texte de Duthuit que des masques vus chez ce dernier et de photographies d'explorateurs.

La série "Les esquimaux" de Henri Matisse sera exposée dans le foyer du Musée d'art contemporain de la Cité du Havre, du 8 septembre au 6 octobre 1974.

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR

une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	\$25.00	\$29.00
8 MOIS	\$28.00	\$33.00
9 MOIS	\$31.00	\$36.00
10 MOIS	\$34.00	\$39.00

MODE DE PAIEMENT

chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

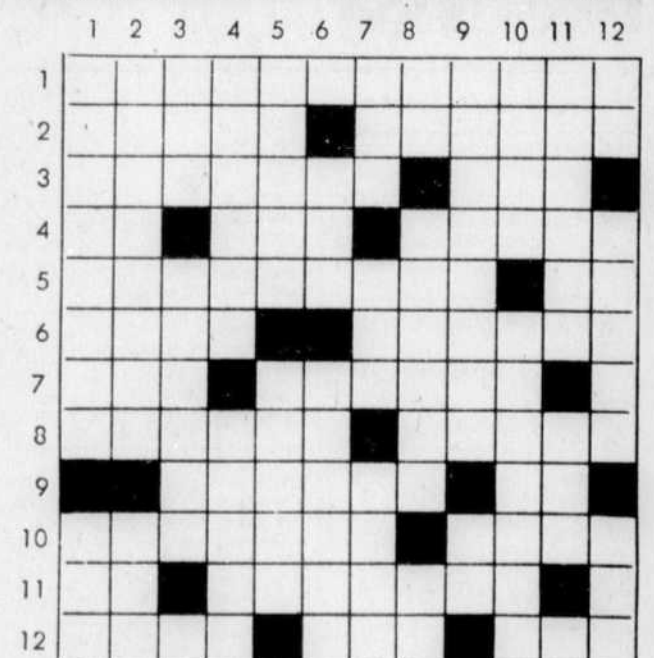
S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du

NOM

ADRESSE

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Procéderas à une taylorisation.
- 2—Qui annonce de la gaieté. — Qui provient de la laine.
- 3—Casse un vase près de l'ouverture. — Aride.
- 4—Lettre grecque. — Triage. — Courroies fixées au mors du cheval.
- 5—Protéger (fam). — Nickel.
- 6—Porte de bas en haut. — Orthographe.
- 7—Colère. — Emporter rapidement tout ce que l'on trouve.
- 8—Fleuve du Canada central. — Sel de l'acide urique.
- 9—Logement malpropre. — Sans vêtement.
- 10—Jeune chêne. — Noyau de la terre.
- 11—Marque l'alternative. — Qui a trois lobes.
- 12—Maladie transmissible des animaux à l'homme. — Nouveau. — Du verbe nuire.

- Etat normal de l'organisme.
- Ville de Bolivie. — Faire mourir par le supplice de la roue.
- Plante herbacée, type de la famille des linacées. — Rangée de foin ou de céréales coupées et déposées sur le sol.
- Terre. — Partie d'une église. — Myriapode.
- A lui. — Enfermé étroitement. — Lac des Pyrénées.
- Serrer étroitement. — Nouveau-Brunswick.
- Peu de chose. — De l'iran.
- Prononciation particulière. — Roche poreuse légère.
- Sélénium. — Meuble pour s'asseoir. — Mèche de cheveux rebelle.

Solution d'hier

1. IMPULSION SC
2. NOUVEAU USER
3. DUPE ILIAQUE
4. OSEILLE NULI
5. CESTELLE CALA
6. HERESIE FM C
7. IRE TETU USE
8. NONNE LATOLL
9. ONDE MG PEAN
10. I RAVIERE YU
11. SCENES A COI
12. EU TREPIDANT



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

* Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
* L'heure de tombée est midi pour le lendemain
* Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

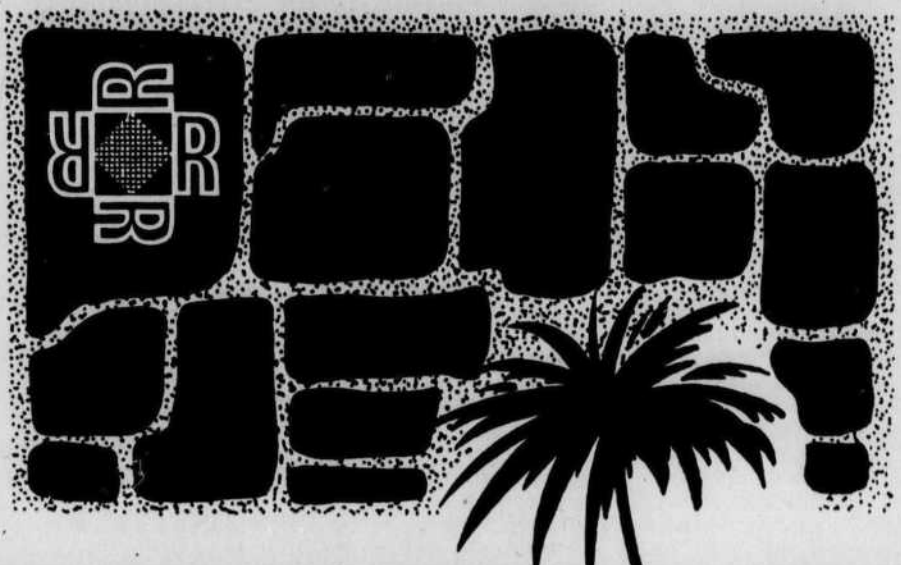
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

* Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
* Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
* L'heure de tombée est midi pour le lendemain

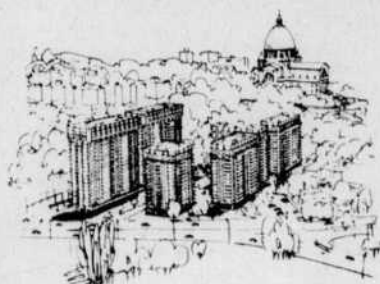
APPARTEMENTS À LOUER



ROCKHILL

4858 Côte des Neiges 731-6444

APPARTEMENTS DISPONIBLES



Avant de prendre une décision, nous vous invitons à venir visiter le Rockhill, 4858, Côte-des-Neiges

Visitez: Lundi au vendredi inclus
12 A.M. - 8 P.M.
Samedi
11 A.M. - 6 P.M.

TÉL.: 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée.
Filiale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

RECHERCHONS fille, pour demeurer à la maison et prendre soins d'un enfant. Appelez 487-4912 9-9-74

DAME FIABLE demandée pour prendre soin d'un bébé, 4 jours par semaine. Références exigées. S'adresser à 731-4052 7-9-74

CHERCHONS gardienne et aide domestique, 2 garçons (maternelle et 3e année), de 8 a.m. à 5 p.m. Duvernay. Tél: 667-3724 après 5 p.m. 9-9-74

APPARTEMENT À PARTAGER

JEUNE HOMME partagerait appartement avec personne sérieuse, près métro Jarry. 387-7980 après 6 heures. 7-9-74

AMEUBLEMENTS À VENDRE

ENSEMBLE Provincial français en cerisier, sofa, fauteuil, 2 tables basses, tapis, télévision 23". Prix raisonnable. Tél: après 6 p.m. 731-0679 ou 731-5948. 7-9-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

VIEUX MONTRÉAL
Luxueux appartement climatisé de 9 pièces, comprenant 3 foyers naturels, intercom et stereo.
Disponible: 1er octobre
Tél: 866-5289 9-9-74

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ACHETERAIS anciens mobiliers: salle manger, salon, chambre, porcelaine, chandeliers, bijoux, petit piano. Tél: 374-1224. 10-9-74

APPARTEMENTS À LOUER

EDOUARD-MONTPETIT: 4 pièces, sous location. Tél: 737-3516 9-9-74

AVENUE LAVAL: coin Carré St-Louis, 2 1/2 pièces, rez-de-chaussée, chauffé, poêle — réfrigérateur fournis. Proximité métro. Libre immédiatement. Références demandées. Tél: 738-8872. 7-9-74

APPARTEMENTS À LOUER

CENTREVILLE, 1 1/2, attrayant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél: 842-5818. J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

PARTICULIER vendrait livres anciens dont œuvres complètes de Voltaire, Victor Hugo, Lénine, etc. 384-5253 9-9-74

ANTIQUITES À VENDRE

ROUETS, causeuses, chaises berçantes, horloges, etc. Tél: 430-2979. 7-9-74

CANAPE VICTORIEN "Circa" 1870, en noyer, 6' de long. Excellente condition. Héritage. Tél: soir 279-6906 9-9-74

GRANDE LIQUIDATION de meubles antiques, armoires, tables, buffets, lampes Tiffany, etc. Ouvert de 10 à 7 p.m., dimanche inclus. 2 boul. La-belle, Ste-Thérèse, route 11. 435-4350. 25-9-74

ANIMAUX À VENDRE

CANICHE gris, femelle, 2 ans, enregistrée et vaccinée. \$75.00. Tél: 739-5142 9-9-74

AUTOS À VENDRE

BMW, 1973, 18,000 milles. Tél: 671-4747 10-9-74

FIAT 1970, 124S, très propre. Particulier. \$600. Tél: jour 748-7743 poste 258, soir: 748-9929 M. Su. 9-9-74

CHALET À LOUER

LAC L'ACHIGAN: Chalet avec tennis et plage, de septembre au 15 octobre. Tél: 842-9914 ou 274-4821. 9-9-74

LAC CIMON, Papineauville, chalet hivernisé, 2 chambres à coucher, location: saison. Tél: 277-8103 9-9-74

CHALET TRES CONFORTABLE, bord Rivière Rouge, Brébeuf, chauffage électrique, 6 pièces, \$300 par mois-automne. Tél: 1-418-839-4386, C.P. 2003 St-Romuald, P.Q. 12-9-74

CHARMANT CHALET confortable, meublé, 6 pièces, bord lac Ouareau, près pentes de ski: Mont Garneau, La Réservé. Idéal pour saison d'hiver, \$300, par mois. Mme Georges Préfontaine 731-3158 ou 731-5761. 7-9-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, 5 1/2, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: prix réduit septembre-octobre (aussi saison ou semaines ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-10-74

FEMMES DEMANDÉES

INFIRMIÈRE

- Travailler au service des résidents de la Pointe St-Charles à la clinique et dans les foyers;
- Travailler en équipe avec médecins, travailleurs communautaires et organisateurs communautaires.

Qualifications:
• Licence d'infirmière
• Minimum de 2 ans d'expérience dans une salle d'urgence ou l'équivalent
• Ouverte aux changements de la médecine communautaire et des problèmes sociaux du Québec.
• Bilingue.
• Lettres de références.

Les intéressées sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi, avant le 29 septembre 1974, à:

La Clinique Communautaire de Pointe St-Charles,
a/s M. Guy Breton,
565, Dublin,
Montréal, Qué.

7-9-74

COLLECTIONS

COLLECTION des prix Nobel, 60 volumes, reliure de luxe, original de Picasso sur couverture. Payée \$420. laisserais pour \$300. Tél: 435-9236 9-9-74

DEMANDES D'EMPLOI

REVISION linguistique et grammaticale de manuscrits et de textes variés. Service professionnel. Tél: 331-6285 9-9-74

REDACTEURS: Pour tous vos travaux d'écriture: lettres, travaux d'étudiants, articles, textes radio, tv, etc. Prix raisonnables. Tél: 739-6842. 7-9-74

DÉMÉNAGEMENTS

Votre déménagement s'en vient...

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?

Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

Q
Hydro-Québec 7-9-74

ROUSSILLE TRANSPORT. Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421. 9-9-74

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais virés acceptés. 1-10-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

VENDEUSE-RECEPTIONNISTE bilingue avec expérience, 25-35 ans, dynamique, pour boutique vêtements et salon coiffure. Temps plein. Place Desormeaux, Longueuil. 677-4877 7-9-74

SECRÉTAIRE bilingue

Institution culturelle centre-ville.
Traitement: selon qualifications.
Tél: 866-1505 poste 59 9-9-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES



COLLEGE DE ROSEMONT (CEGEP) OFFRE D'EMPLOI

Pour les trois (3) postes, qui suivent, une description des fonctions est donnée dans le plan de classification du personnel technique et de soutien des Collèges d'enseignement général et professionnel.

PROGRAMMEUR CLASSE II

Qualifications requises:
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Ou
Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et posséder six années d'expérience en plus de connaître au moins un langage de programmation.

Traitement:
Échelle du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975: de \$7,801.00 à \$10,197.00, selon les qualifications et l'expérience.

COMMIS CLASSE II

Qualifications requises:
Avoir complété un cours de niveau secondaire IV, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Traitement:
Échelle du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975: de \$5,296.00 à \$6,097.00, selon les qualifications et l'expérience.

STÉNO-SECRÉTAIRE

Qualifications requises:
Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Connaître la sténographie, la dactylographie et la disposition de textes.
Traitement:
Échelle du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975: de \$5,314.00 à \$6,170.00, selon les qualifications et l'expérience.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir avant 17:00 HEURES le VENDREDI 13 SEPTEMBRE 1974 au:

Bureau du directeur des services au personnel
6400 - 16e Avenue, Rosemont
Montréal, H1X 2S9 9-9-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE

Place d'Armes
Salaire minimum: \$8,000.
Tél: 845-9253 poste 33 18-9-74

SECRÉTAIRE LÉGALE

• Steno-dactylo
• De préférence avec expérience
Pour étude légale
S'adresser à: Me Bonin à 845-4234 7-9-64

• INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Travail à temps partiel de nuit de 23:30 hres à 7:30 a.m.

• AUXILIAIRES LICENCIÉES
Travail à temps partiel
Jour: de 7:30 a.m. à 15:30 hres
Soir: de 15:30 hres à 23:30 hres

HÔPITAL BOURGET
645-1673 7-9-74

RECEPTIONNISTE BILINGUE

Bureau de professionnels, situé sur la rue Ste-Catherine, recherche une jeune réceptionniste distinguée et bilingue pour recevoir les clients et acheminer les appels.

Salaire: selon compétence et expérience.
Prière de vous adresser seulement à:
Me Richard Le Hir, à 871-8801 7-9-74

SECRÉTAIRE EXECUTIVE bilingue

demandée par une compagnie de construction.

- Age 30 à 45 ans
- Expérience dans la construction souhaitable
- Position intéressante
- Salaire selon expérience.

Écrire à:
Case 220,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal 7-9-74

GARDERIES

DAME GARDERAIT enfant 4 mois à 2 ans, 3 jours par semaine, Côte-des-Neiges. Références. 738-8695 9-9-74

GARAGES À LOUER

GARAGE, près Université de Montréal. Location à partir du 1er septembre. Tél: 738-6226 6-9-74

HOMMES DEMANDÉS

Nous recherchons immédiatement
HOMMES DE SERVICE DANS LE GAZ NATUREL

qualifiés, pour travailler à:
• Sault Ste-Marie
• Lakehead
• Timmins
• Sudbury
• Régions de l'Ontario

Faire parvenir demande par écrit à:
NORTHERN & CENTRAL GAS CORP LTD
C.P. 4000,
Station A,
Sudbury, Ontario
a/s M. E. Stone 9-9-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

REPRESENTANT (E) d'âge mûr à commission, voiture, possibilité \$500, et plus par semaine, pour clinique de santé par psychorelaxation. Sur rendez-vous seulement. Tél: 845-5544 de 2 à 6 p.m. 9-9-74

Boutique d'Art Galerie recherche

ASSISTANT(E) DU GERANT

- Bilingue
- Certaines connaissances en histoire de l'art et décoration préférables.

S'adresser:
1024 ouest, avenue Laurier, Outremont 12-9-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

ASSISTANT(E) À L'ÉDITION

Une importante maison d'édition requiert les services d'un(e) assistant(e) à l'édition.

- Nature de l'emploi:**
- Révision des textes.
 - Préparation des manuscrits pour la composition.
 - Correction des diverses épreuves.
 - Relations avec les auteurs et les divers fournisseurs.

Qualifications requises:

- Minimum de 15 ans de scolarité.
- Excellente connaissance du français.
- De préférence, une expérience du travail en édition.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 222,
Le Devoir (C.P. 6033) Montréal H3C 3C9 7-9-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

DUPLEX OU MAISON détachée, dans zone commerciale, aux alentours de Côte-des-Neiges, avec jardin. Pour fins de garde de jour. Tél: 737-4139. 9-9-74

BAS DE DUPLEX ou bungalow, 7-8 pièces avec jardin arrière, dans N.D.G. ou secteur Université de Montréal. Bail au moins 5 ans. Tél: après 4 p.m. 488-0162 9-9-74

DUPLEX 6 1/2, pour deux personnes, dans Outremont, b.a., b.p.d. b.p.l. es lettres. Te. 524-3852. J.N.O.

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

RAWDON: meublée, très calme, avec grand terrain boisé, face à la rivière, près des commodités, libre 15 septembre. Tél: 276-5046. 9-9-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

OPÉREZ VOTRE PROPRE COMMERCE

Compagnie bien établie recherche homme qualifié pour diriger un bureau dans la région métropolitaine. Investissement initial: \$8,000.
Pour informations:
663-2840, poste 109 7-9-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Séries, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.p.d. b.p.l. es lettres. Te. 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veux (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Informations: 729-0680 7-9-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH OUEST: coin de rue, petit édifice à bureaux, 12 pièces, et grande salle de conférence. Tout-tapis. Idéal pour professionnels, clinique médicale, etc. Jarrex Limitée R. Roy 655-5269 ou 727-3742 1-10-74

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

CARIGNAN: Très joli bungalow situé sur le bord de l'eau, grand terrain avec jardin. On demande: \$23,500. (Photo M.L.S.) Appelez Jocelyn Gagné, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtier 7-9-74

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

LAC L'ACHIGAN
Bord de l'eau
Sur bord lac l'achigan, 40 milles de Montréal, belle propriété de 8 pièces, 4 chambres à coucher, magnifique terrain de 140' x 200'. Garage double. Prix: \$49,000.
Téléphonez frais virés à:
Pierrette Lefebvre
St-Jérôme 432-7503
TRUST ROYAL
courtiers 7-9-64

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: bungalow de prestige près de toutes commodités, 9 pièces, 5 chambres, 2 salles de bains, garage, construction récente, briques-aluminiées, idéal pour d'industriel ou professionnel, balance d'hypothèque 8 1/2% taux fixe. Il faut voir M.L.S. Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate, courtiers. 9-9-74

3 MILLES DE GRANBY: 8 acres de terrain de rapport, boisé, en partie défriché, site chalet, avec chalet toute saison, chauffage électrique, cuisine salon 22' x 14', une chambre, salle de bain, dépendance avec chauffage électrique. Prix: \$26,000. Tél: (514) 378-2431. 10-9-74

3 MILLES DE GRANBY: joli bungalow, 5 1/2 pièces, chauffage électrique, foyer, piscine, abri d'auto. Terrain 180' x 450'. Paysage champêtre, sapins, bouleaux. Proche limites Bromont à 3 milles autoroute Cantons de l'Est. Prix: \$46,500. Tél: (514) 378-7763. 10-9-74

CHOMEDEY: Voilà la maison de vos rêves! 6 pièces, 3 chambres à coucher, salle à dîner, tapis mur à mur, poêle, réfrigérateur, laveuse et sècheuse et plus encore. Très beau jardin. On demande: \$43,000. M.L.S. Nicole F. Langlois, 687-1342 ou 737-8564. Immeubles Westgate, courtiers 9-9-74

ST-BRUNO: Bungalow pierre, brique, aluminium, grand terrain, abri d'auto, foyer haut et bas, sous-sol fini, salle familiale avec bar, planchers parqueterie, chambre froide, garde-robe cder, construction par le propriétaire. Photo M.L.S. W. Boutin, 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carboneau, courtiers. 7-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Cottage semi-détaché en pierre, grand salon avec foyer, salle à manger avec poutre au plafond, 4 chambres à coucher, salle de jeux avec foyer, boiserie de chêne, petit jardin.
Prix: \$78,500. - pas d'agent.
Tél: 351-4010

demandez Mme Champagne ou 276-0172 9-9-74

LONGUEUIL

Labonté - St-Laurent
Succession. Belle résidence, 7 pièces plus sous-sol, 2 foyers, 2 garages, merveilleux terrain 100' x 160'.
Prix demandé: \$85,000.

IMMEUBLES GUEYMARD
courtiers
677-5216 7-9-74

N.D.G.

Beau cottage de 9 pièces, 5 chambres à coucher, salle familiale au sous-sol, cuisine moderne, boiserie en chêne. Prix: \$49,500. M.L.S.

Appelez:
Yolande Thibault
672-1009 ou 861-3940
IMMEUBLES LAKEFIELD
courtiers 9-9-74

BOUCHERVILLE

Magnifique bungalow colonial, sous-sol fini, salle familiale avec foyer Franklin. Propriété impeccable. Piscine creusée. Près de toutes commodités. Prix demandé: \$55,000. Pour informations, Jacqueline Gervais, 672-0321 ou 655-9532.

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers 7-9-74

BOUCHERVILLE: Maison exceptionnelle, secteur résidentiel, terrain 9,000' et plus, 6 pièces, foyer, salle à dîner, construction A-1, M.L.S. Appelez Raymond Bourgetel, 655-7611 ou 655-2605. Immeubles Westgate, courtiers. 9-9-74

BELOEIL: Magnifique bungalow brique, terrain boisé et clôturé, piscine 16' x 31', portes-patio, salle à manger, sous-sol fini, tapis mur, 4 chambres à coucher. Prix: \$40,000. M.L.S. G. Biennu, 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate, courtiers 7-9-74

REPENTIGNY: Terrain commercial de 51,848 p.c. première sortie de l'autoroute Rivière Nord. Idéal commerce et hôtellerie. M.L.S. Chantal Trudel, 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate, courtiers 7-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES</

Deux semaines ardues à Québec pour des ondines françaises

par André Tardif

Les réalisations heureuses de l'Office franco-québécois pour la jeunesse ne se comptent plus. Depuis déjà six ans, quelque 1.500 Québécois âgés de 18 à 35 ans ont l'occasion, annuellement, de combiner l'utile à l'agréable durant un séjour de trois semaines en France. Et autant de jeunes Français leur rendent la pareille en venant au Québec, toujours à un coût remarquablement modeste.

En groupe de 12 à 30 personnes, les stagiaires sont répartis en quatre genres de voyages. Le sport et le plein air, bien sûr, y ont une place de choix, comme peuvent le certifier des centaines de Québécois qui ont su profiter jusqu'ici des avantages d'un stage sportif de l'OFQJ.

Mais qu'en est-il des "cousins" de France qui, invariablement pour la première fois, viennent "découvrir l'Amérique"? Quelques Lavallois avaient l'occasion, ces jours derniers, de récolter ces impressions de première main, et sur consensus général, leur rencontre avec un groupe de jeunes "nymphes" françaises s'est avérée enrichissante pour tous.

Il s'agissait d'une douzaine de stagiaires venues perfectionner leur art, la nage synchronisée, au Québec, et qui s'apprêtaient à retourner dans leur pays la tête pleine d'impressions aussi diverses que remarquables. Grâce à une journée de fraternisation avec les Lavallois, des jeunes membres du Club de natation de Laval et leurs parents, leur séjour en sol québécois aura pris fin sur une note très détendue et, surtout, cordiale.

Âgées de 11 à 16 ans, les Françaises venaient de passer deux semaines ardues à Québec. Elles avaient ainsi choisi de séjourner dans la "vieille capitale", s'entraînant entre six et sept heures par jour, six jours par semaine. Elles ont néanmoins trouvé quelques heures pour participer à la Francofête qui battait alors son plein, mais comme il fallait songer à l'entraînement matinal, les "sauteries" ne se sont pas prolongées outre mesure.

Pourquoi Québec? C'est qu'on y retrouve, plus précisément au Y.W.C.A., l'un des plus importants centres au monde de nage synchronisée. La piscine du centre est à peu près exclusivement consacrée au ballet aquatique, et les Jo-Jo Carrier et Mado Ramsey, qui sont aujourd'hui entraîneurs, y ont acquis le poli qui leur a permis de placer le Québec à l'avant-plan en nage synchronisée, non seulement sur la scène nationale mais également internationale.

Le sanctuaire du "Y" de Québec aura aussi permis au Canada de se classer au second rang, derrière les États-Unis, l'automne dernier à Belgrade, à l'occasion des premiers championnats mondiaux que la Fédération internationale de natation amateur avait décidé d'incorporer aux compétitions de natation, de plongeon et de polo aquatique.

"Nos jeunes filles ont vraiment été surprises du nombre d'heures que les Québécoises consacraient à l'entraînement", de commenter Marie-France Hervé, du Havre, comptable de profession pour le compte de la société nationale EDF-GDF et entraîneur au Club nautique du Havre.

"C'est nous, l'entraînement se poursuit à un rythme de 8 à 10 heures par semaine. Je crois que nous avons énormément appris, et ce sera une expérience indispensable pour les prochains championnats du monde, qui auront lieu l'an prochain à Cali, en Colombie".

A Belgrade, la France a pris le 7e rang au classement général des 15 nations représentées. La Fédération française de nage amateur, de qui relève le ballet aquatique, a décidé, en reconnaissance de cet effort, l'organisation du stage au Québec au bénéfice de quatre membres de l'équipe nationale, de six nageuses juniors et de deux espoirs. Elles ont été sélectionnées à la suite des récents championnats de France, et proviennent surtout de Paris, du Havre et d'Angers, où la discipline est surtout en vogue, grâce aux efforts d'entraîneurs quasi bénévoles comme Mlle Hervé, ou Marie-Christine Charles, une psycho-motricienne d'Angers qui encadrerait les stagiaires, ou encore de Mme Althaus, de Paris, responsable de l'équipe nationale.

Mme Althaus a retardé sa rentrée en France afin de participer, en compagnie de Roseline Jaqueneau, meilleure ballerine aquatique de l'équipe, à une compétition internationale qui a lieu actuellement à Ottawa.

Pour Michel Chaurette, directeur des stages sportifs à la section québécoise de l'OFQJ, la venue des jeunes Françaises n'a pas été sans causer quelques soucis, surtout parce qu'elles étaient, à l'exception des trois cadres, toutes en deca de l'âge minimum généralement admis de 18 ans.

"Contrairement aux autres stagiaires français qui veulent habituellement beaucoup de journées libres afin de visiter à leur gré, parfois en Ontario et même aux États-Unis, ces jeunes ondines voulaient un programme élaboré leur permettant de faire connaissance avec le plus grand nombre possible de Québécois, de commenter M. Chaurette. C'est ainsi qu'est survenue leur rencontre avec les Lavallois."

Rapprochement non seulement heureux mais peut-être de conséquence pour les parents et les nageurs du Club de natation de Laval, puisqu'ils ont eux-mêmes soumis un projet de stage en France pour 1975. A l'échelle de la bête d'Inde qui a marqué la récente rencontre en sol québécois succédera peut-être, l'an prochain, la découverte des vendanges françaises l'an prochain par un groupe de Québécois.

Championnat de l'APQ

André Harvey en avant par deux coups

par Marc Thibault

André Harvey, le gaillard d'Alma qui fut champion junior du Québec en 1961 et qui, à 32 ans, achève sa 11e saison comme adjoint-pro (deux à Beloeil et neuf à la Vallée de Richelieu), a joué la meilleure ronde de sa carrière sur le parcours de golf de la Ville de Montréal, hier après-midi, pour prendre la tête du peloton des 107 golfeurs professionnels du Québec participant au tournoi Labatt de \$10.000 qui décidera du championnat provincial des pros et qui se poursuivra aujourd'hui et demain.

Harvey, qui espère devenir pro attiré d'un club l'été prochain ("Je crois que j'ai fait mon apprentissage", déclare-t-il à ce sujet), a très bien frappé son bois n° 1 durant toute la journée et n'a eu que 29 coups roulés pour finir avec un pointage de 34-34-68 lui donnant une avance de deux coups sur quatre rivaux, le champion de

l'an dernier Philippe Giroux (37-33), John Porter (36-34), Dave Ross (38-32) et le joueur de hockey Robert Rousseau (34-36).

"Je n'ai visité qu'une trappe durant toute la journée, au 17e trou, et j'en suis très bien sorti pour sauver ma normale-3. Ce fut pour moi le point tournant puisque mes coups de trappe sont ma faiblesse. J'ai eu de la difficulté avec mes longs fers et je n'ai atteint que 13 verts en coups réglementaires. Mais je me suis bien tiré d'embarras lorsque je devais le faire. Pour moi, j'ai joué une excellente ronde et j'en suis très heureux", de déclarer Harvey qui, bien qu'il ait gagné une douzaine de compétitions chez les adjoints-pros, n'a gagné que deux tournois chez les pros, tous deux cette année d'ailleurs et dans la région d'Ottawa, ce qui lui a rapporté \$17.000.

Harvey a enregistré cinq oise-

lets pour compenser deux bogeys, ses 11 autres trous représentant des normales.

Bobby Rousseau, qui vient de signer, à 34 ans, un contrat de deux ans avec les Rangers de New York, a joué de façon très régulière pour réussir sa tournée de 70. "Cela me surprend parce que je n'ai pu jouer qu'une fois par semaine cet été au lieu de trois ou quatre fois comme auparavant, la raison étant que je suis maintenant chef-pro à Bromont plutôt qu'adjoint de mon frère", a déclaré l'ancien allier droit du Canadien. Il a atteint 16 verts en coups réglementaires après les deux premiers trous, et, selon lui, a manqué au moins quatre oiselets possibles. Il a commencé avec 8 normales avant de réussir un oiseau au 9e trou grâce à un coup roulé de 40 pieds. Il continua avec trois normales, un bogey, un autre oiseau et quatre normales. "C'est

la première fois que je peux participer au championnat professionnel du Québec et je suis certes content de ce départ", a ajouté un Rousseau qui se rapportera au camp d'entraînement des Rangers à Kitchener, Ont., dans une semaine.

Le toujours dangereux Phil Giroux était deux au-dessus de la normale après 14 trous et ne semblait pas destiné à réussir une trop bonne tournée. Mais il eut trois oiselets et une normale sur les quatre derniers trous pour faire sentir à ses rivaux qu'il était bien "l'homme à battre".

Ross enregistra 38 sur les 9 premiers trous, soit trois coups au-dessus de la normale, mais exécuta une impressionnante remontée sur les seconds 9 trous en réussissant un aigle-3 au 10e trou de 495 verges (un autre fut réussi sur ce même trou par Jean-Marc Ladouceur, de Beauchateau), des oiselets sur les 16e et 17e trous et six normales.

Ladouceur, Adrien Bigras et Duke Doucet étaient ex aequo en 3e place avec des comptes de 71, la normale, suivis de George Arnold, Richard Millaire, Gilles Bourassa, Jim Norris et Bob Hogarth à 72 et Arnold McLean fils, Paul Labonté, le vétérinaire Gerry Proulx, Jean-Guy Périard, Norman Doyle, Jack Bissegger, Norman Hunt, Bruce Fry et Jean-Marc Bougie à 73.

Damien Gauthier, qui à 60 ans est de 10 mois l'aîné de Proulx, a réussi un excellent total de 35 sur les premiers 9 trous mais ne put faire mieux que 40 sur les seconds, à cause d'un triple-bogey-8 sur le 15e trou. Jules Huot, 67 ans, a joué 39-37-76 et est troisième chez les seniors (ils ont une bourse de \$400 à se partager et ont aussi

droit au grand championnat de \$9.600 derrière Proulx et Gauthier.

Tanner élimine Stan Smith

FOREST HILLS, N.Y. (AP — AFP) — Le jeune Américain Roscoe Tanner, 22 ans, après avoir éliminé le Roumain Ilie Nastase dans le troisième tour, a causé une nouvelle surprise dans les quarts-de-finale du tournoi de Forest Hills en battant son compatriote Stan Smith, vainqueur en 1971, en quatre sets, 7-6, 6-2, 3-6, 6-1.

Tanner, qui à Wimbledon s'était incliné après un match serré face à Ken Rosewall dans les huitièmes de finale, a pris Smith de vitesse, hier. Il l'a en effet battu sur son propre terrain, le service, en réussissant notamment de nombreux as.

Tanner, qui ne figurait pas dans les têtes de série dont Smith était le numéro trois, affrontera donc demain, en demi-finale, son compatriote Jimmy Connors, vainqueur hier du Soviétique Alex Metreveli 3-6, 6-3, 6-3, 6-1. Le champion de Wimbledon partira évidemment favori.

L'autre demi-finale opposera les Australiens John Newcombe et Ken Rosewall. Le premier, tête de série numéro deux et tenant du titre, a mis cinq manches pour éliminer l'Américain Arthur Ashe 4-6, 6-3, 3-6, 7-6, 6-4, tandis que le second, à l'âge de 39 ans, a défait le jeune Indien Vijay Amritraj 2-6, 6-3, 6-3, 6-2.

Championnats du monde d'aviron

Le Canada ne peut s'imposer

LUCERNE, Suisse (d'après CP) — Les rameurs canadiens ont encore une fois connu un succès mitigé, ne parvenant pas tout à fait à s'imposer face aux Allemands de l'Est, aux Soviétiques et aux Américains, hier à Lucerne lors de la seconde journée des championnats du monde d'aviron.

Dans l'épreuve du quatre avec barreur, une équipe de St. Catharines a gagné une course de repêchage, devançant même une forte équipe d'URSS pour ainsi atteindre les demi-finales. Une autre formation de cette ville a pris la 3e place dans son épreuve de quatre sans barreur. Elle passe ainsi au repêchage, seules les équipes gagnantes des premières épreuves atteignant les finales.

Par contre, un duo de St. Catharines a terminé 3e au repêchage, étant ainsi éliminé. Un quatuor de Burnaby (C.-B.) a également pris la 3e place dans une course à quatre sans barreur, se qualifiant pour les

demi-finales. Mais un trio de la même ville a été éliminé au repêchage des paires avec barreur, terminant 6e au repêchage, de même que le rameur Mike Cullin, 4e au repêchage du scull.

Quatre joueurs ont enregistré deux buts chacun pour mener les Griffins de Rochester à une victoire de 14-11 sur les QUEBÉCOIS DE MONTREAL dans la 1re partie de la semi-finale de la ligue Nationale

Lacrosse, hier soir, au forum de Montréal.

Une foule de 958 spectateurs a vu Ernie Mitchell ployer sous le nombre effrayant de 74 lancers tandis que ses coéquipiers soumettaient le gardien adverse à seulement 36 tirs.

JOHN DAVIS a mené l'attaque montréalaise avec 3 buts tandis que Dave Litzberger, Dale McKenzie et Jim Lynch en ajoutaient 2 chacun. Michel Blanchard et Bill Sheehan comptèrent les 2 autres.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE

L'Ordre des comptables agréés du Québec

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacethière — Tél.: 861-1891

Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C. C.A.
Jacques Brunette, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Maréchal, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 352-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
G. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A.
J. G. Beaulieu, C.A.
J. Marcel Dauter, C.A.
31, rue St-Jacques
Montréal 126 — 849-1695

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand Mer, Trois Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Veis, St-Georges-de-Beauce, Châteauguay, Bois-Corbois
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2 527-9210

BERGERON, SOUCHÉREAU, HOTTE, TREHOUT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Souche, C.A.
Georges H. Hotté, C.A.
André Trehout, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2 842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAS, LAVOIE & ASSOCIÉS"
MONTREAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-3443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
C.W. Baesiger, C.A.
T.R. Burpee, C.A.
H.M. Caron, C.A.
G. Chamberland, C.A.
H.R. Gorman, C.A.
A.W. Gilmour, C.A.
R.E. Lavoie, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A.
J.D. Morrison, C.A.
R. Pearl, C.A.
R.V. Barnett, C.A.
J.C. Bonycastle, C.A.
M. Camirand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
J.P. Deslaur, C.A.
J.B. Gies, C.A.
G. Gignac, C.A.
M.A. MacKenzie, C.A.
W.J. Smith, C.A.

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARENTTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A.
Guy Charentte, C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C. C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Jean Paul Bern, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
507 Place d'Armes
Montréal 1, Qué.
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., L.S.C. C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C. C.A.
German Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Savard, B.A., L.S.C. C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.S.C. C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPERANCE
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

W. PIERCE GOULD
Comptable Agréé
Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MACGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. — H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDWARDS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (Suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul E. Mallette, C.A.
André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A.
Gilles Choquette, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A.
J.J. Lavallée, C.A.
J.E. de Repentigny, C.A.
André Mosse, C.A.
D.R. Garney, C.A.
Jean La Courte, C.A.
René Chénier, C.A.
Q. de Grandpré, C.A.
Louis Doucet, C.A.
Michel D'André, C.A.
Claude Sarrasin, C.A.
André Lachapelle, C.A.
André Lussier, C.A.
Paul Sella, C.A.

1440 ouest, rue St-Catherine, Succursale ST-JÉRÔME
Tél.: 861-8241

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Dumeau, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C. C.A.
André Monstagnon, L.S.C. C.A.
Yvan Masson, C.A.
Gilles Blouin, C.A.
Reil Monville, C.A.
50 Place Crémazie
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECA & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDG INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWAY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Esqui-Lima, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Fernand Blais, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.
Jacques R. Chabot, C.A.
Jacques Jérol, C.A.
4926, ave. Verdon, Verdun 204
7708, rue Edouard, Laval 690
769-3871

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Gauthier, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.
Jacques R. Chabot, C.A.
Jacques Jérol, C.A.
4926, ave. Verdon, Verdun 204
7708, rue Edouard, Laval 690
769-3871

Victoire des Phillies

CHICAGO (AP) — Un simple de deux points du receveur Bob Boone à la 11e manche a permis aux Phillies de Philadelphie de vaincre les Cubs de Chicago 6-5, hier après-midi.

Les Cubs avaient créé l'égalité 4-4 à la 8e reprise à la suite de triples de Jose Cardenal et Peter Lackock. PHILADELPHIE (6) CHICAGO (5)
D'Cash, 2b 6 1 3 1 Monday, cc 6 1 1 0
Bova, cf 3 0 2 0 Kessinger, cf 5 0 1 0
Schmidt, 3b 6 0 1 0 Cardenal, cf 6 1 1 0
Montanez, 1b 6 2 4 1 J.Merlino, cf 5 1 1 0
Luzinski, cf 3 0 1 0 Lackock, 1b 5 0 1 1
Mandrini, cd 2 1 1 0 Madlock, 3b 2 2 1 0
Taylor, 1b 1 0 1 0 Ward, 1b 0 0 0 0
Unser, cc 4 0 0 0 Swisher, r 4 1 3 1
O'Brien, cd 4 1 1 2 Sperry, 2b 0 0 0 0
Boone, r 4 1 1 2 Stearns, 1b 1 0 0 0
Lonergan, 1 2 0 0 Grubbs, 2b 0 0 0 0
Hutton, 1b 1 0 1 1 Reuschel, 1 2 0 0
Garber, 1 0 0 0 Zamora, 1 0 0 0
1 0 1 0 Ward, 1b 0 0 0 0
Bannister, 1b 1 0 0 0 Todd, 1 0 0 0
Schueller, 1 0 0 0 AThornth, 1 0 0 0
Wait, 1 0 0 0 Bonham, 1 0 0 0
Scarsie, 1 0 0 0 LaRoché, 1 0 0 0
Christini, 1 0 0 0 Hutton, 1 0 0 0

Ligue Américaine
Milwaukee 000 000 202-4 7 2
Boston 000 002 001-3 6 1
Champion (10-3): Murphy 9e et Porter; Degan, Segui (6-7) 8e et McCarver, CC-Mil; Hagan 8e, Carcia 11e, Thomas 1er. A-14,361.

Meilleurs compteurs
Section Est
Sweet, Hm. 0 11 15 4 60
Sunter, Ham. 0 8 15 3 60
Andruskyshyn, T. 0 10 13 7 56
Organ, Ott. 0 6 16 3 4
Rodgers, Mont. 7 0 0 0 42
Muller, Tor. 4 0 0 0 24
Nixon, Ott. 4 0 0 0 24
Allen, Tor. 3 0 0 0 18

LIGUE CANADIENNE
Section Est
MONTREAL 7 5 2 0 144 113 10
TORONTO 7 3 4 0 125 123 6
HAMILTON 7 3 4 0 104 135 6
OTTAWA 7 3 4 0 102 116 6
Section Ouest
COLOMBIE-BR. 6 4 2 0 121 92 8
EDMONTON 6 4 2 0 132 80 8
SASKATCHEWAN 7 4 3 0 120 130 8
WINNIPEG 6 3 3 0 110 140 6
CALGARY 7 1 6 0 118 146 2

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES
MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Sénateur Maurice Riel, C.R. Clermont Vermette, C.R.
Gerald J. Ryan, C.R. John Ciacia, M.A.N.
Michel Ruel, Alain Grignon
Jean-Pierre Santiago
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Téléc: 01-26407

BERGERON, SOUCHÉREAU, HOTTE, TREHOUT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Souche, C.A.
Georges H. Hotté, C.A.
André Trehout, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2 842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAS, LAVOIE & ASSOCIÉS"
MONTREAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-3443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
C.W. Baesiger, C.A.
T.R. Burpee, C.A.
H.M. Caron, C.A.
G. Chamberland, C.A.
H.R. Gorman, C.A.
A.W. Gilmour, C.A.
R.E. Lavoie, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A.
J.D. Morrison, C.A.
R. Pearl, C.A.
R.V. Barnett, C.A.
J.C. Bonycastle, C.A.
M. Camirand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
J.P. Deslaur, C.A.
J.B. Gies, C.A.
G. Gignac, C.A.
M.A. MacKenzie, C.A.
W.J. Smith, C.A.

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARENTTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A.
Guy Charentte, C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C. C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Jean Paul Bern, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
507 Place d'Armes
Montréal 1, Qué.
842-8621

baseball

Ligue Nationale

Mercredi

St-Louis 5, Montréal 4
 New York 4, Chicago 2
 Atlanta 5, San Diego 3
 Cincinnati 2, Houton 1
 Los Angeles 6,
 San Francisco 3 (11 m.)

Hier

Philadelphie 6, Chicago 5,
 11 manches

Aujourd'hui

Philadelphie, Ruthven (7-11)
 à Chicago, Hooton (4-10),
 14h30.
 San Francisco, D'Acquisto (10-
 12) à Atlanta, Morton (4-8),
 19h35.
 Los Angeles, Sutton (13-9) à
 Cincinnati, Gullett (15-9),
 20h05.
 Montréal, Renko (9-13) à
 Pittsburgh, Ellis (11-9),
 20h05.
 New York, Koomsan (13-8) à
 St-Louis, R. Forsch (3-4),
 20h30.
 San Diego, Spillner (6-9) à
 Houston, Richard (1-1), 20h
 35.

Ligue Américaine

Mercredi

New York 3, Milwaukee 0
 Baltimore 6, Boston 0
 Cleveland 5, Detroit 4
 Chicago 7, Kansas City 0
 Californie 5, Oakland 2
 Texas 1, Minnesota 0

Hier

Milwaukee 4, Boston 3
 Minnesota 4, Kansas City 1
 Texas à Oakland, 9h
 Chicago à Californie, 11h

Aujourd'hui

Détroit, Lolich (16-16) et Fry-
 man (5-7) à New York, Dob-
 son (14-14) et Gura (1-0), 2,
 17h30.
 Baltimore, McNally (13-10) et
 Cuellar (17-10) à Cleveland,
 Kern (0-0) et Peterson (8-
 10), 2, 17h30.
 Milwaukee, Slaton (10-14) à
 Boston, Tiant (20-10), 19h30.
 Texas, Hargan (10-8) à Oak-
 land, Hamilton (6-4), 21h.
 Chicago, Wood (20-16) à Cali-
 fornie, Tanana (9-17), 23h.

Un important contrat sortirait Melchers de l'impasse financière

par Michel Nadeau

La publication des derniers résultats financiers de la compagnie Melchers laisse voir une perte record de près d'un million de dollars et une baisse sensible des ventes. Par contre, le président et directeur général de l'entreprise, M. Sarto Marchand a confirmé hier au DEVOIR la rumeur de la conclusion prochaine d'un important accord avec une firme américaine pour la fabrication d'alcool non-comestible au cours des cinq prochaines années.

Ce contrat éventuel mettrait fin ainsi aux bruits qui courent concernant la vente à d'autres intérêts de la distillerie québécoise qui connaît depuis deux ans de sérieux problèmes de financement.

Interrogé au début de la semaine, le vice-président aux Finances, M. Guy Marinier s'est borné à déclarer que la situation financière de notre entreprise retient toute notre attention et nous n'écarterons aucune solution quant au financement futur, pas même la fusion avec un autre groupe industriel.

Pour les douze mois se terminant le 30 juin dernier, la firme de Berthierville a réalisé une perte de \$915,200 soit \$0.59 par action comparativement à un léger profit de \$126,414 ou \$0.08 par action à la même date, l'an dernier.

Les ventes ont diminué de \$700,000 pour tomber à \$9.5 millions poursuivant ainsi un mouvement vers le bas qui a débuté à la fin de 1972. Le fonds de roulement qui était déficitaire de \$107,000 au milieu de l'an dernier sombre dans le rouge au niveau de \$1.7 million.

Dans son message aux actionnaires, M. Marchand attribue cette performance à une diminution considérable des ventes en vrac au Canada; de plus, le PDG de Melchers estime que la hausse récente de prix consentie aux distillateurs canadiens par les régies provinciales amènera un accroissement des revenus de l'ordre de \$1.5 million au

cours du second semestre de 1974.

Rejoint au téléphone, M. Marchand a fait montre d'un optimisme débordant quant à l'avenir de l'entreprise qu'il dirige en raison de la signature imminente d'un contrat avec un géant américain en vue de la fabrication de millions de gallons d'alcool industriel. L'entente qui serait finalisée d'ici une ou deux semaines porterait sur une quantité encore indéterminée d'alcool entrant dans la fabrication de l'antigel et de produits en plastique.

Sans vouloir préciser le nom de cette société américaine, M. Marchand a insisté sur l'importance de l'accord-miracle.

"Ce contrat occupera nos distilleries de Berthierville et de Minnedosa au Manitoba pour une durée de cinq ans à raison de sept jours par semaine et de 24 heures par jour. Nous pourrions enfin liquider notre lourd emprunt bancaire qui entraîne présentement des frais d'intérêt de \$1.5 million par année."

Les résultats à venir seront également améliorés de l'avis de M. Marchand, par l'écoulement de précieux inventaires qui auraient été sous-évalués. En 1973, la valeur au livre des stocks est passée de \$6.4 millions à \$8.3 millions.

L'obtention de ce contrat remettrait donc Melchers sur la voie de la rentabilité. On se rappelle que la compagnie a terminé le dernier exercice financier avec un déficit de \$63,040, le deuxième en trois ans. De plus, les vérificateurs du dernier bilan consolidé faisaient remarquer qu'aucune provision n'avait été faite pour une réclamation de \$1.9 million de la part du ministère du Revenu national. La firme comptable soulignait également une modification au niveau des taux d'amortissement.

Au cours des dix-huit derniers mois, plusieurs groupes d'hommes d'affaires (dont Quebecor) auraient montré un certain inté-

rêt dans une prise de participation éventuelle. Mais il semble que l'écart important entre le prix proposé et le prix demandé pour la majorité des 1.5 million d'actions en circulation ait empêché toute négociation sérieuse d'aboutir. Un industriel nous a déclaré: "La direction actuelle de Melchers ne réussira jamais à se départir de ses actions en s'entendant à réclamer un prix aussi peu réaliste".

Par ailleurs, on reproche à Melchers d'être peu présent dans le marché québécois (dominé par Seagrams et Hiram Walkers) avec seulement un peu plus de 10% de son chiffre de ventes. Au tableau d'honneur de la RAQ, un seul produit Melchers se classe parmi les 25 spiritueux les plus populaires. Le Melchers Maxi Dry occupe la quatorzième position.

Par ailleurs les deux tiers de ses ventes se font aux États-Unis et passent par l'intermédiaire d'un seul distributeur GAM Corp. de Philadelphie. Avec les ans, ce marché devient "super compétitif" selon le directeur des ventes de la compagnie pour ce territoire qui précise cependant que la popularité du whisky canadien et de la vodka connaît une progression spectaculaire chez nos voisins du sud.

Les charges au niveau du financement ont inquiété également certains acheteurs éventuels. En janvier, 1972, le conseil d'administration donnait le feu vert à des ventes d'obligations de \$5 millions à deux acheteurs par voie de placement privé. M. Marc Carrière qui siège au conseil d'administration de Melchers et de René T. Leclerc a agi comme intermédiaire dans cette transaction. De plus, on affirme que la présence du Sénateur Paul Desruissaux, président du conseil d'administration, au sein des administrateurs de la Banque Royale aurait ouvert trop grandes les portes du financement bancaire à court terme. Ces engagements financiers pris à des taux élevés coûtent actuellement près de \$1.5 million par an à la distillerie de Berthierville.

Cette situation plutôt précaire se reflète sur le prix des actions transigées à la Bourse. Melchers se négocie actuellement à un peu plus de \$3. L'an dernier, ces titres ont atteint un plafond de \$9.50 et un plancher de \$5.50. Le plus haut sommet jamais atteint fut en 1970 avec une valeur par action de \$19.75.

Informé de l'entente prochaine avec la compagnie américaine, un courtier de la rue St-Jacques est demeuré perplexe: "Melchers demeure une valeur spéculative qui fluctue au rythme des rumeurs de prise de contrôle et de contrats gigantesques".

Les prochains jours diront si ce scepticisme est fondé ou si le courtier en question a raté une belle affaire.

faits et projets

La Banque Unité

L'Unity Bank of Canada a subi un déficit de \$320,472 pour les neuf mois qui se sont terminés le 31 juillet dernier. La période correspondante l'an dernier lui avait donné un bénéfice de \$173,705.

Le président de la banque, Richard B. Higgins, attribue cette situation à des dépenses considérables ainsi qu'à la chute de plus en plus grande de l'argent.

Une opération fromage

Une "opération fromage" a été lancée en Union soviétique,

afin d'améliorer la qualité de ce produit.

L'hebdomadaire "Nedelya" avait réuni récemment des experts pour leur demander de goûter et de juger la qualité des fromages soviétiques. Mais ces taste-fromages n'avaient pu distinguer une pâte d'une autre.

"Il est pratiquement impossible de trouver une personne qui considère les fromages actuels aussi bons que ceux fabriqués autrefois. Ils sont pires, bien pires", avait écrit Anatoly Roubinov à la suite de cette expérience.

Le Canada protégera ses réserves d'uranium

par Fay LaRivière

OTTAWA (PC) — Le Canada compte protéger ses gisements d'uranium contre l'appétit un peu trop vorace des pays étrangers. Il s'agit donc d'un resserrement des contrôles à l'exportation du minerai canadien vis-à-vis une demande internationale toujours croissante. L'industrie canadienne devra suivre une ligne politique qui vise à "sécuriser les gisements domestiques" avant de songer à exporter le minerai d'uranium vers les consommateurs américains ou européens. C'est en substance la déclaration qu'a faite hier le ministre responsable de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald au cours d'une conférence de presse.

Le niveau de cette réserve protégée sera calculé tenant compte des besoins à la fois des réacteurs canadiens en production et des réacteurs en construction pour une période de trente ans, c'est à dire équivalente à la vie d'un réacteur.

La mise au point de cette politique fait suite à la crise du pétrole venue accélérer la progression normale de l'utilisation de l'énergie nucléaire, créant une demande accrue en uranium.

Bien que le Canada produise présentement 10 fois plus d'uranium qu'il n'en consomme, la brusque augmentation de la demande internationale, qui a déjà fait progresser le prix de l'uranium de \$6 près de \$16 la livre, risque de créer une pénurie au Canada, si nos réserves ne sont pas rationnellement gérées en s'assurant que les consommateurs canadiens seront servis avant nos clients étrangers.

Il y a présentement en production au Canada six réacteurs, quatre autres sont en construction et 13 à l'état de projet. La "réserve protégée" a été fixée à 80,000 tonnes, soit la consommation de ces réacteurs d'ici l'an 2000.

Chacune des compagnies productrices devra maintenir une réserve proportionnelle au

marché qu'elle dessert présentement. Une considération spéciale sera accordée aux sociétés dont les réserves expirent au cours des cinq prochaines années.

Les principaux producteurs d'uranium sont Eldorado Mines, une société nationale, Denison Mines et Rio Algom Mines Limited.

Notre capacité totale de production est de 6,000 tonnes et nos besoins annuels varient entre 400 et 500 tonnes.

Gulf Minerals Canada Limited et Amax, ont des projets de production d'uranium d'une capacité de 2,250 tonnes en 1975 et 2,000 tonnes en 1977 ou 1978, respectivement.

Grâce à nos réserves connues, le Canada pourrait produire jusqu'à 16,000 tonnes d'uranium vers 1980.

Cependant, à cause de la demande toujours croissante de l'extérieur, particulièrement des pays industriels comme le Japon, la Grande Bretagne, l'Allemagne et l'Espagne qui rejoindront bientôt les USA qui viennent de lever l'embargo sur les importations d'uranium, il est nécessaire que le Canada gère ses stocks et réserves de façon à satisfaire ses propres besoins.

Cette nouvelle politique de réserves n'entraînera rien, toutefois, notre capacité à approvisionner nos clients actuels, au niveau actuel de leur demande. Cependant, elle pourrait signifier que si la demande mondiale augmente très rapidement, le Canada devra refuser de nouveaux contrats d'exportation, à moins que l'exploration et la capacité de production du Canada ne suivent le même rythme d'augmentation que la demande mondiale.

À l'occasion de la publication de notre première page minière hebdomadaire, les lecteurs pourront trouver en page 18 une analyse de notre chroniqueur minier, Jacques Forget, sur la reprise importante du marché de l'uranium.

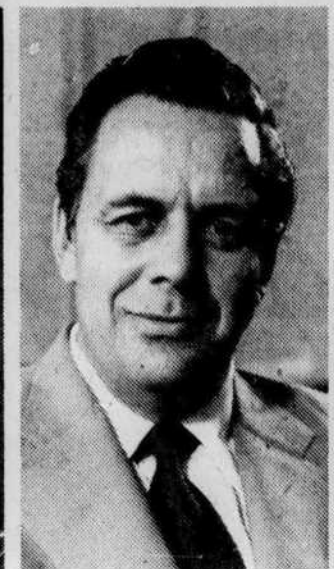
N.G. VALIQUETTE LIMITEE



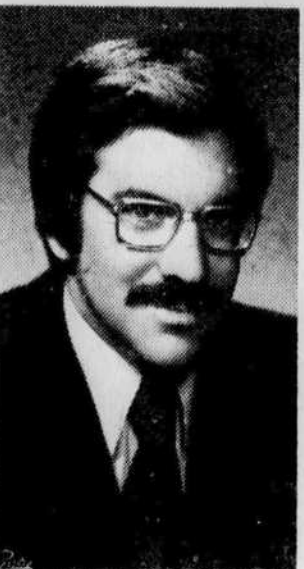
ANDRÉ CHARRON, C.R.



RAYMOND DAVID, C.A.



JEAN DES ROSIERS, C.A., S.I.R. DAVID I. SCHATIA, B.A., B.C.L.



J.P. LEO BENOIT, C.A.

Monsieur BERNARD LANGEVIN, Président et Directeur Général des Entreprises VALIQUETTE, est heureux d'annoncer l'élection de Messieurs ANDRÉ CHARRON, RAYMOND DAVID, JEAN DES ROSIERS, DAVID SCHATIA et J.P. LEO BENOIT au titre d'administrateur de N.G. VALIQUETTE LIMITEE, spécialisée dans le commerce de détail du meuble depuis 1895. N.G. VALIQUETTE LIMITEE est une filiale de LES DISTRIBUTEURS VALIQUETTE LIMITEE et une compagnie associée de LANGEVIN-VALIQUETTE LIMITEE.

Monsieur ANDRÉ CHARRON, C.R. est Président de LEVESQUE-BEAUBIEN INC., MONT-TREMBLANT LODGE INC., Vice-Président de l'INDUSTRIELLE CIE D'ASSURANCE-VIE, FONDS F-I-C INC., Quincallerie DURAND LIMITEE, Administrateur de LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE, LA PREVOYANCE CIE D'ASSURANCES, STEINBERG LIMITEE, BEAUBRAN CORPORATION, CAMPEAU CORPORATION LTD., ATLIFIC INNS INC., ALFRED LAMBERT INC., La Cie de Chaussures ACTON LTEE, Chaussures TRANS-CANADA LTEE, LA CIE EAGLE LUMBER LTEE, L'EQUITABLE CIE D'ASS. GENERALE, LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LTEE, LALLEMAND INC., L'HOPITAL MARIE-ENFANT et Président sortant de l'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIERES.

RAYMOND DAVID, C.A. — Vice-Président, Finance et Trésorier de LA SOCIETE GENERALE DE FINANCEMENT DU QUEBEC depuis le 1er juin 1974. Antérieurement, Monsieur DAVID était membre d'une société d'investissements et de consultation en financements corporatifs. Monsieur DAVID est aussi administrateur d'autres sociétés canadiennes et Président de la Corporation de l'INSTITUT DE CARDIOLOGIE de Montréal.

Monsieur JEAN DES ROSIERS, C.A., S.I.R., est Président de la Compagnie ARMAND DES ROSIERS INC., Courtiers en Immeubles. Il est bien connu à titre d'ancien Président de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL, LA CHAMBRE D'IMMEUBLE DE MONTRÉAL, LA CORPORATION DES COURTIER EN IMMEUBLES de la Province de Québec, le CENTRE COMMERCIAL DE MONTRÉAL INC., la SOCIETY OF INDUSTRIAL REALTORS, d'administrateur du CLUB ST-DENIS, du COUNTRY CLUB OF MONTRÉAL INC., de membre de l'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS de la Province de Québec, du CLUB CANADIEN, et du ST-LAMBERT GOLF CLUB.

DAVID I. SCHATIA, B.A., B.C.L. — Avocat et Aviseur Légal MEMBRE DU BARREAU CANADIEN ET DU QUEBEC. Administrateur et Aviseur Légal de plusieurs compagnies tant du Canada que des États-Unis.

MONSIEUR J.P. LEO BENOIT, C.A., est au service des Entreprises VALIQUETTE depuis dix-huit ans au titre de Contrôleur et devient le Secrétaire de la Compagnie. Il est également Secrétaire de LES DISTRIBUTEURS VALIQUETTE LTEE et LANGEVIN-VALIQUETTE LTEE.

La SEE à la recherche de clients

par Michel Guénard

L'état-major de la Société pour l'expansion des exportations parcourt présentement les pays afin de sensibiliser les hommes d'affaires canadiens aux multiples services qu'elle peut rendre. Compagnie de la Couronne, la SEE a émis des polices d'assurance-crédit à l'exportation cumulant près de \$565 millions en 1973.

L'appétit venant en mangeant, la SEE attend que son ministre-parrain, M. Alastair Gillespie, présente un bill en Chambre qui doublerait le plafond des opérations autorisées par la loi. L'expansion des échanges internationaux jointe au fait que le Canada exporte grosso modo 21% de son produit national brut (ce qui en fait le plus grand pays exportateur au monde sur une base par capita) devraient emporter l'adhésion des parlementaires à hausser à \$1 milliard la couverture autorisée de son assurance-crédit.

Au cours d'une présentation audio-visuelle, MM. Aitken et Chase-Casgrain, respectivement président et vice-président de l'organisme fédéral, ont rappelé que la SEE ne "côûte pas un cent aux contribuables canadiens et que le bilan des opérations révélait même un revenu net de \$9.2 millions pour le dernier exercice financier".

Tout heureux d'expliquer qu'une compagnie de la Couronne pouvait être dans "le noir", M. Aitken a souligné

que le but ultime de la SEE était d'encourager les industriels canadiens à envahir systématiquement les marchés extérieurs afin de prendre occasion de toutes les ouvertures commerciales qui se présentent.

On a déploré vivement le manque d'audace voire la timidité congénitale des industriels canadiens qui se laissent si facilement damer le pion par toutes les missions commerciales japonaises, allemandes, américaines et autres qui sillonnent le monde dans un incessant chassé-croisé. Face à cette grande quête aux marchés extérieurs, que fait le Canada? La dernière mission Gillespie en terre arabe a mis en lumière les nombreuses lacunes inhérentes à notre vision quelque peu vieillotte des échanges internationaux. Bref, les hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce auraient tout intérêt à relire Dale Carnegie.

M. Chase-Casgrain n'a nullement cherché à biaiser lorsque les journalistes lui ont posé brutalement la question de la présence (ou plutôt de l'absence) des industriels canadiens à l'étranger. "Il y a beaucoup de coups de pied qui se perdent..." de lancer mi-figue, mi-raisin le vice-président de la SEE. Selon lui, les hommes d'affaires canadiens devraient sauter à bord des avions et visiter les continents afin de se rendre compte sur place des occasions d'affaires et des possibilités gaspillées par leur indigence.

Il semble, et l'ancien ministre fédéral au commerce, M. Jean-Luc Pépin, aujourd'hui à la tête de sa propre firme d'exportation, en était pleinement conscient, que la grande faille dans l'organisation commerciale du Canada réside dans le fractionnement de ses entreprises lorsqu'il s'agit de s'approprier les contrats importants.

L'approche tentaculaire des consortium japonais ne néglige aucun aspect du problème: marketing, engineering, publicité, financement, etc. On se met à regretter, lorsqu'on voit agir les affables et infatigables sociétés asiatiques, les multinationales et les consortium de tout genre. Bref, le Canada ne s'est pas donné une structure verticale d'intervention commerciale qui puisse se comparer à ses vis-à-vis étrangers. C'est là

que le bât blesse et il faudra bien un jour que le gouvernement attaque résolument ce problème... avant que les jeux ne soient faits.

Bien entendu, les dirigeants de la Société pour l'expansion des exportations restent neutres voire cois au sujet de la création éventuelle d'un puissant consortium canadien voué à l'exploration et au développement des marchés internationaux. Pour l'instant la SEE exécute le plus fidèlement du monde le mandat qui lui a été confié tout en souhaitant intérieurement que les autorités fédérales dépoussièrent un peu le conservatisme établi qui tient lieu de doctrine.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le gros des polices d'assurance-crédit en vigueur couvre des exportations de moins de \$100,000 (c'est le cas de 70% des polices émises lors de la vente de biens de consommation). Dans le cas des biens de production, la SEE a autorisé l'émission de 134 polices (62% du total) pour des exportations de moins de \$250,000. Aussi n'est-ce pas sans à-propos que la Société tend la main aux petites et moyennes entreprises afin que leurs directeurs "usent et abusent" de ses services.

Les opérations de la SEE portent sur tout ce qui se transporte à l'étranger à l'exception des armements et peut-être maintenant des centrales nucléaires canadiennes à la suite de la fausse manœuvre du gouvernement de Mme Gandhi. Bref la SEE peut vous assurer contre les risques de non-paiement dans le cas de vente de biens de consommation, de biens de production, de services rendus et même de l'exportation des "invisibles" tels que les brevets, marque de commerce, droit d'auteur, etc.

Les principaux risques couverts par une police de la SEE isolent les cas suivants:

- insolvabilité d'un partenaire commercial étranger
- défaut ou refus pur et simple de payer la valeur des marchandises
- blocage des fonds ou difficultés de transfert empêchant l'exportateur canadien de recevoir le paiement de ses livraisons
- guerre ou révolution rendant tout commerce cahotique
- annulation ou non-renouvellement d'un permis d'exportation

Bref, une fois assuré par la SEE l'industriel canadien est entre bonnes mains! Le bilan de la Société indique que l'an dernier, quelque 184 indemnités ont été versées pour un montant total de \$5.4 millions. Le recouvrement des comptes en souffrance s'élevait à \$3.5 millions et de ce montant \$2 millions représentaient des factures en retard de moins d'un an.

Lorsqu'on sait que les primes attachées à ces polices d'assurance-crédit n'atteignent même pas 0.3% de la valeur des expéditions, on ne peut certes accuser la SEE d'être égoïste financièrement ses clients. Comme l'expliquait M. Aitken, "la politique suivie par notre organisme vise essentiellement à maintenir les plus bas taux possibles tout en laissant aux industriels 10% des risques financiers."

La SEE est mieux connue du public par ses nombreux prêts qu'elle consent aux acheteurs étrangers. L'an dernier, la direction du financement à l'exportation a autorisé des prêts de

\$462 millions à quelque 19 pays ce qui portait le montant total des prêts consentis depuis 1961 à plus de \$1.5 milliard. Le rapport annuel de la Société fait état d'une gamme complète de transactions qui s'échelonnent entre \$85,000 et \$1.2 million et recouvrent aussi bien la vente de locomotives ou de camions-citernes au Mexique que de service d'ingénierie et d'équipement minier à l'Indonésie.

La ventilation par secteurs industriels montre que le transport avec 32% des prêts, la production d'énergie avec 23% et les télécommunications avec 13.4% ont été les principaux bénéficiaires des lignes de crédit octroyées par la SEE. Bref, malgré certains soubresauts conjoncturels, le président Aitken s'attend à une augmentation substantielle des prêts consentis d'autant plus que M. Gillespie s'apprête à élargir le champ de manœuvre de la SEE par le biais d'une refonte de la Loi sur l'expansion des exportations. Avis aux intéressés!

dividendes

Biltmore Industries, six cents; priv., série A, le 15 oct., aux actionnaires inscrits le 27 sept.

Brooke Bond Foods; priv. à 4.16 p.c., 26 cents, le 15 oct. aux actionnaires inscrits le 13 sept.

Canadian Cablestems; sept cents, le 30 sept., aux actionnaires inscrits le 16 sept.

MEPC Canadian Properties; neuf cents, semestriel, le 30 sept. aux actionnaires inscrits le 20 sept.

Niagara Wire Weaving; 20 cents;

classe B, 20 cents; les deux, le 1er oct. aux actionnaires inscrits le 12 sept.

Lacroix Inc., pour les six mois qui se sont terminés le 30 juin dernier, \$671,000-48 cents l'action, contre \$409,000-29 cents.

Massey-Ferguson, pour les neuf mois qui se sont terminés le 31 juillet dernier, \$38,635,000-\$2.12 l'action, contre \$34,578,000-\$1.90.

Adjoint à la Formation Professionnelle BILINGUE pour une compagnie d'assurance-vie

Avez-vous au moins trois ans d'expérience dans la vente? Etes-vous diplômé du L.U.A.T.C. (Cours de formation professionnelle de l'Association des Assureurs-Vie) ou suivez-vous actuellement ce cours? Etes-vous disposé à déménager?

Nous recherchons une personne bilingue capable de prendre en main la rédaction de textes éducatifs et la formation professionnelle de nos agents. La croissance rapide de notre Compagnie vous offre d'excellentes possibilités d'avancement.

Veuillez adresser un résumé de vos antécédents et titres à:

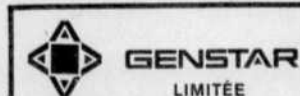
Monsieur Robert W. Taylor, C.L.U., Directeur de la formation L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie Case Postale 1000 Kingston, Ontario K7L 3A8

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361



AVIS DE DIVIDENDE

DIVIDENDE NO 14

ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (\$0.25) (fonds canadiens) par action a été déclaré sur les actions ordinaires émises et en circulation de Genstar Limitee. La mise en paiement s'effectuera à partir du 24 septembre 1974 aux actionnaires inscrits au registre de la Société en date du 9 septembre 1974 et aux détenteurs de certificats d'actions ordinaires au porteur en circulation le 9 septembre 1974.

Les chèques de dividende pour les montants appropriés seront envoyés à partir du 24 septembre 1974 aux actionnaires inscrits au registre. Les détenteurs de certificats d'actions ordinaires au porteur peuvent obtenir le versement du dividende auquel ils ont droit en présentant et en soumettant, à partir du 24 septembre 1974, le Coupon No 15 à toute succursale de la Banque Royale du Canada, ou à toute succursale de la Société Générale de Banque, ou à toute succursale de la Banque Générale du Luxembourg, ou à The Royal Bank of Canada, New York Agency, 68 William Street, New York, New York.

Un montant égal à dix pour cent (10%) du dividende de vingt-cinq cents (\$0.25) (fonds canadiens) par action, soit le versement pour l'impôt de revenu canadien, sera prélevé du dividende envoyé ou attribuable aux actionnaires résidant à l'extérieur du Canada.

Par Ordre du Conseil d'Administration, Le Secrétaire, E. Claude Moileur
Montréal, Québec, Canada le 21 août 1974

Uranium

La demande augmentera de 15% annuellement jusqu'en 1985

par Jacques Forget

"En termes de croissance annuelle, la demande d'uranium s'accroîtra au taux de 15%, et ce jusqu'en 1985. Il s'agit bien sûr d'un rythme de croissance qui n'est égalé par aucun autre minéral. Ce taux signifie que la consommation d'uranium double tous les cinq ans."

Il semble évident par ces données que le marché de l'uranium est réellement en voie de devenir un phénomène économique qui dépassera en importance le "boom" des années 50.

Telle est la pierre angulaire d'une importante étude sur l'industrie de l'uranium qu'effectuait la maison Lévesque-Beaubien en février dernier.

Les développements qui ont suivi, quelques mois après l'étude, semblent donner raison à ces projections...

Car en mai, Denison Mines, l'un des deux grands de l'uranium au Canada, vendait à la Tokyo Electric Power quelque 4 millions de livres d'uranium. Le prix du contrat était estimé à quelque \$48 millions. Soit \$12 par livre d'uranium vendue. Le marché s'accompagnait d'une entente selon laquelle la société de service public japonaise achètera entre 1983 et 1994, quelque 40 millions de livres d'uranium. Un prix de \$20 et

plus la livre d'uranium, avec possibilité de réajustement, aurait servi de base à l'entente.

Quelques jours plus tôt, un contrat était enterriné entre Rio Algom, l'autre grand producteur canadien d'uranium, et la British Nuclear Fuels pour la fourniture de 20 millions de livres d'uranium, tout au long des années 80. Aucun prix n'avait été suggéré, mais les experts s'accordent à penser que le contrat intervenu entre Rio Algom et l'agence nucléaire anglaise ne doit pas différer grandement de celui qui lie Denison à la Tokyo Electric Power.

On comprend donc pourquoi Lévesque-Beaubien parlait d'un nouveau "boom" de l'uranium, plus considérable que celui des années 50. Après cette première ruée en 1963, la livre d'uranium ne valait plus que \$3.50. Les prix se raffermirent graduellement pour atteindre \$8 la livre en 1973.

Mais à ce prix, l'exploration demeurait moribonde et la mise en production de certains gisements connus ne se justifiait même pas. On estimait que le prix de la livre de U308, l'uranium naturel, devait atteindre le niveau des \$10 et \$11.

Or voici qu'à cause de la crise de l'énergie, l'utilisation des

réacteurs nucléaires a été hâtée et l'appétit pour l'uranium a fait grimper les prix à \$12, dès les premiers mois de 1972.

L'augmentation des capacités de production, la mise en valeur de gisements déjà connus et l'exploration allaient donc reprendre du poil de la bête!

En annonçant son contrat de vente avec la Grande-Bretagne, Rio Algom laissait savoir que la production quotidienne à sa mine d'Elliott Lake passerait de 4,300 tonnes à 14,000 tonnes. Quant à Denison, elle décidait de porter dès 1975 sa capacité de production quotidienne à 15,000 tonnes. Et pour 1975, elle laissait entrevoir le chiffre impressionnant de 26,000 tonnes!

Les deux compagnies sont situées dans la région de Elliott Lake, en Ontario, au nord du Lac Huron. Les réserves de la Rio Algom étaient estimées en 1967 à 48 millions de tonnes, d'une teneur de 2,41 livres d'uranium à la tonne. Celles de la Denison, beaucoup plus considérables, s'élevaient alors à près de 300 millions de tonnes, à une teneur similaire.

Nul doute que l'augmentation rapide du prix de l'uranium aura eu pour effet d'augmenter de façon importante ces réserves, en permettant d'abaisser la teneur nécessaire pour la commercialisation des opérations

d'extraction.

D'ailleurs, Noranda prend le relèvement du prix de l'uranium au sérieux, puisque la puissante corporation a annoncé tout récemment la réouverture de la mine d'uranium Agnew Lake, propriété à 80% de sa filiale Kerr Addison. La propriété est située dans le nord de l'Ontario.

A la fin des années 60, Kerr Addison y fit des travaux de mise en valeur, au coût de \$15 millions, qui mirent à jour trois gisements. Un premier de 2,500 tonnes à une teneur de 2,10 livres d'uranium à la tonne. Un autre, soujacent au premier, qui recèle 4,400,000 tonnes d'une teneur de 1,53 livre à la tonne. La compagnie détient aussi une concession frontalière à sa mine Agnew Lake qui contient 1,400,000 livres d'uranium à une teneur de 2,27 livres à la tonne. La remise en production de la mine coûtera au bas mot, \$3 millions.

Kerr Addison doit d'ailleurs se mordre les pouces d'avoir

abandonné la petite propriété de la Consolidated Rexspar, qu'elle avait prise sous option. Situé dans le district de Kamloops, en Colombie-Britannique, le gisement de la Rexspar recèle 1,561,000 tonnes d'uranium à une teneur de 1,76 livres d'U308 à la tonne. La Consolidated Rexspar est une filiale de la Denison.

C'est en Saskatchewan, dans la région du Lac Wollaston, qu'est située la plus importante région uranifère du pays, après celle de Elliott Lake. La Gulf Minerals, filiale d'exploration minière de la Gulf Oil, y détient de nombreuses concessions.

En 1968, elle a d'ailleurs découvert dans la région un gisement important, puisqu'elle a entrepris de bâtir au coût de \$45 millions des installations qui pourront traiter à partir de la fin de 1975, 4 millions de livres d'uranium annuellement.

Plus au nord encore, près de Uranium City, sur le lac Athabasca, la compagnie d'explora-

tion Dejour, mène deux programmes de forage à la recherche de gisements d'uranium.

Le Québec n'échappe pas non plus à la ruée vers l'uranium. La région de Mont-Laurier, où de nombreux indices uranifères ont déjà été décelés, suscite de nouveau l'attention des prospecteurs. La plupart des concessions minières y sont comme en Saskatchewan détenues par des compagnies minières importantes ou des filiales de multinationales pétrolières.

On y retrouve la Gulf Minerals, mais aussi la Canadian Johns Manville. Deux compagnies d'exploration, la Mont-Laurier Uranium et la Scandia Mining, qui possèdent des terrains importants dans la région,

ont récemment entrepris de nouveaux travaux d'exploration sur leurs propriétés.

Mais deux obstacles demeurent qui pourraient limiter l'expansion du marché de l'uranium. Le premier a trait aux mesures protectionnistes américaines qui, en place depuis 1959, affectent grandement l'industrie canadienne de ce minéral. L'autre tient à la politique canadienne de l'uranium qui interdit, depuis 1970, qu'une compagnie minière d'uranium soit à plus du tiers possédée par des intérêts étrangers.

Heureusement, la menace la plus importante, les restrictions américaines à l'importation, sautera d'ici 1984. La Commission américaine de l'énergie

permettra dès 1977 l'utilisation d'uranium étranger dans une proportion de 10%. A cette date, il y aura augmentation annuelle de 10% dans la quantité d'uranium non-américain que les USA pourront utiliser. Plus aucune restriction n'est prévue après 1983!

Quant aux mesures nationalistes canadiennes, le ministre ontarien de l'énergie, Darcy McKeough, a laissé entendre qu'il s'attend à un revirement de situation dans les prochains six mois. Actuellement, aucun groupe étranger ne peut posséder plus de 10% des intérêts d'une société productrice d'uranium. Et la participation étrangère est limitée à un plafond de 33% des intérêts.

Projections
Demande annuelle et cumulative pour l'uranium
(Tonnes de U308)

Demande annuelle:	1975	1980	1985	1990
Canada	550	1,400	3,00	6,000
Etats-Unis	20,000	42,000	71,000	108,000
Japon	2,850	6,600	16,000	27,000
Europe occidentale	12,000	23,000	39,000	57,000
Autres	1,300	4,000	12,000	21,000
Total	36,700	77,000	141,000	219,000
Demande cumulative:				
Canada	2,000	7,000	18,000	42,000
Etats-Unis	75,000	240,000	530,000	1,000,000
Japon	9,000	37,000	100,000	210,000
Europe occidentale	37,000	130,000	290,000	545,000
Autres	3,000	15,000	62,000	153,000
Total	126,000	429,000	1,000,000	1,950,000

Source: "Nuclear Energy, Its Growth and Impact" — H.B. Merlin, 1971.

Cours des métaux

Les prix des producteurs

CUIVRE: Au Canada, le fil électrolytique, 82.5 cents la livre (depuis le 5 juin 74). Noranda aux Etats-Unis, 86.5 cents la livre (depuis le 5 juin 74). Aux Etats-Unis, la cathode, 85 cents la livre; le fil, 85.6-87 cents.

PLOMB: Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux Etats-Unis, 24.5 cents (depuis le 18 avril).

ZINC: Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson-Bay, Texasgulf, 37 cents la livre. Sherritt Gordon, 37.5 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents. Aux Etats-Unis, 35 cents-40 cents la livre. A l'extérieur du continent, 330 livres sterling la tonne métrique.

NICKEL: La cathode électrolytique Inco, \$US 1.85 la livre f.o.b. (depuis le 28 juin 74); Falconbridge, \$US 1.8% la livre f.o.b. Sherritt Gordon, briquette et poudre, \$US 1.85 f.o.b.

TUNGSTEN: Sur Londres, \$98.50-\$102 la tonne.

PLATINE: \$US 190-200 l'once.

MOLYBDENE: American Metals Climax, 86-95% MoS₂, \$US 2.05 la livre.

MAGNESIUM: Aux Etats-Unis, f.o.b. à Freeport, lingot à 99.8%, 75 cents la livre (depuis le 1er août 74).

COBALT: Poudre, Sherritt Gordon, \$US 4 la livre (depuis le 15 juillet 74); électrolyse, Falconbridge, \$US 3.75 la livre.

CADMIUM: Cominco, 99.8%, \$4.25 la livre (depuis le 10 mai 74).

BISMUTH: Cominco, 99.8%, \$12 la livre (depuis le 18 juin 74).

FER: Hanna Mining, livré aux ports du lac Erie, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en dollars US, en date du 19 août 74, \$15.75. Boulettes au pied \$40.61.

Les marchés internationaux

CUIVRE: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 6581-6601; à terme, 6671-6781 la tonne. Sur le marché de New York, au marché à terme, sept. 65.30 cents à la livre; oct. 66.60; déc. 68.60; jan. 68.40; mars 69.60; mai 70.40; juillet 71.20.

ETAIN: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 4,000-4,100/l la tonne; à terme, 3,630-3,635.

PLOMB: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 231.5-232.5; à terme 226.5-227.5.

ZINC: Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 414-416; à terme, 424-425.

OR: Prix en dollars US. A Londres, en

hausse de \$3.15 pour la semaine, de \$154.35 à \$157.50. Fermes: à Paris \$160.67; à Frankfurt \$157.91; à Zurich \$158.25; à Hong Kong \$154.74; à Beyrouth, \$5.053 le kilo.

A Winnipeg. Prix en dollars US. Fermes. Contrats de 400 onces: oct. \$159, jan. \$116.20, avril \$173.20, juillet \$179.10, oct. \$186.00. Contrats de 100 onces: nov. \$161.25, fév. \$168.50, mai \$173.70, août \$182.30, nov. \$188.00.

ARGENT: Au Canada, selon Handy & Harman, \$3.97 l'once troy, à la fermeture. A New York le marché à terme ferme en hausse. Sept. \$417.80; oct. \$419.00; déc. \$427.00; jan. \$430.10; 3,371 contrats ont été transigés. Janvier 1975 cotait \$467.20 à la fermeture.

D'une mine à l'autre

Advocate Mines

Pour le premier semestre, gains de \$1,405,000, soit 18 cents par action en regard de \$669,000, ou 5 cents, pour la même période en 1973.

Campbell Chibougamou

Entente conclue avec sa filiale à 41%, Chibougamou Mining and smelting, selon laquelle la compagnie-mère peut moyennant contre-partie acquérir un intérêt de 60% dans 10 concessions appartenant à Chibougamou Mining.

North American

Asbestos

La compagnie a rendu public les résultats de son deuxième forage sur sa propriété aurifère du canton de Duprat au Québec. Comme lors du premier forage, des minéralisations d'or furent recoupées à plusieurs profondeurs. Le meilleur résultat fut obtenu entre 520 et 533 pieds, sur une largeur de 11 pieds, alors que la carotte a rapporté 0.18 once d'or à la tonne.

Chemalloy

La compagnie minière Chemalloy de Toronto annonce qu'elle est à régler la vente de sa filiale Tantalum Mining de Bernic Lake à une importante multinationale. La filiale, productrice de lithium, de tantale et de césium, serait vendue pour \$10 millions.

La compagnie acquéreuse serait une très importante société d'exploitation des richesses naturelles dont le chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de \$10 milliards. L'augmentation importante du prix du lithium, qui avait amené la réouverture de la Tantalum il y a quelques mois, serait à la base de l'acquisition de la mine de Bernic Lake par la multinationale acheteuse.

La Chemalloy a aussi fait savoir qu'elle est en négociations pour le développement de sa

participation dans de larges concessions pétrolières en Indonésie.

C'est la volonté de la Chemalloy de concentrer ses efforts sur ses propriétés pétrolières et gazières au Texas, susceptibles d'engendrer des profits importants, que la compagnie vend sa seule mine.

Mardi, la Bourse de Toronto arrêta les transactions sur Chemalloy. Le titre cotait alors \$1.29.

United Siscoe

La géothermie n'a pas encore fait ses preuves. C'est ce que semblent démontrer les performances financières de United Siscoe, le pionnier américain de l'énergie géothermique. Le rapport semestriel des états financiers de la compagnie montre un déficit de 4 cents par action, soit l'équivalent de \$164,752, en regard d'un profit de 19 cents pour la même période l'an dernier. La Compagnie semble donc se diriger vers une deuxième année déficitaire, 1973 accusant une perte de 1 cent par action, avant autres pertes extraordinaires.

Aucun des quatre programmes conjoints de Geothermal Kinetics, sa filiale à 61% de domestication de l'énergie vapeur des geysers de la côte ouest américaine n'a atteint le stade de la mise en production.

Seuls les revenus tirés des exploitations pétrolières et gazières et la possession par United Siscoe de 15% des actifs de l'aurifère Camflo, ont empêché la compagnie de sombrer davantage. C'est d'ailleurs du côté du champ de gaz de Bantry, en Alberta, que tous les espoirs à courts termes de la Siscoe sont placés. La compagnie de ressources naturelles de Toronto possède un intérêt de 40% dans cet important champ gazifère qui entrera en production à la fin de l'année au rythme de 20 millions de pieds cubes par jour.

Xième CONGRÈS ASSOCIATION DES MINES ET MÉTAUX DU COMMONWEALTH

Du 2 au 28 septembre

1,000 participants représentant 60 pays.

Le Canada a l'honneur d'être l'hôte de ce congrès d'envergure internationale. Après une plénière de 3 jours à Ottawa, les congressistes se déplaceront de l'Atlantique au Pacifique et jusque dans l'Arctique, visitant la plupart des installations minières du pays.



GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE EAST SULLIVAN MINES LIMITED

LE GROUPE MINIER SULLIVAN est fier de ses 40 ans de progrès

Les compagnies du Groupe minier Sullivan produisent des métaux usuels au Québec et au Nouveau-Brunswick, et sont à la recherche de nouvelles opérations.

- Société Minière D'Estrie Ltée
- Clinton Copper Mines Ltd.
- Nigadoo River Mines Limited
- Brunswick Tin Mines Limited
- Chester Mines Limited
- Division Cupra
- Division Quebec Lithium
- Division Exploration

SIÈGE SOCIAL: Édifice B.C.N., 500 Place d'Armes - Suite 2500 - Montréal, P.Q. H2Y 2W6

OPÉRATIONS DES NEUF MOIS

au 31 mai 1974

	(en millions)
— Production	\$10.5 m.
— Bénéfices nets	4.2 m.
— Fonds de roulement	16.4 m.
— Avoir des actionnaires ..	48.2 m.